



>>> BILAN SOCIAL 2007-2008

Ministère de la culture et de la communication
Direction de l'administration générale <<<

BILAN SOCIAL 2007 - 2008

DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction de l'administration générale

Outil de travail, document de référence, le bilan social retrace chaque année les évolutions tant qualitatives que quantitatives des ressources humaines du ministère de la culture et de la communication.

Il concerne l'ensemble des structures gérées par le ministère : l'administration centrale, les services déconcentrés (directions régionales des affaires culturelles et services départementaux de l'architecture et du patrimoine), les établissements publics et les services à compétence nationale (SCN).

Fruit d'un travail collectif de préparation et de collecte des données, le bilan social 2007-2008 comprend une mise en perspective des données chiffrées portant sur les grands domaines du ministère en matière de politique du personnel.

Les analyses, présentées en première partie du bilan social, s'articulent autour de huit thèmes principaux : l'emploi, les agents non titulaires, les promotions, la démographie, la formation, l'action sociale, les concours, le dialogue social.

Elles sont complétées, dans la seconde partie du document, par des annexes chiffrées.

Cette double approche, qualitative et quantitative, traduit la volonté du ministère de tendre vers la plus grande transparence de sa politique sociale. La vision objective offerte par le bilan social en fait aussi bien un outil de travail que de dialogue tant au sein du ministère qu'avec les partenaires sociaux.

S O M M A I R E

CHAPITRE I – SYNTHÈSE

- L'emploi	p 9
- L'emploi des non titulaires	p 23
- Les promotions	p 33
- La démographie	p 47
- La formation	p 63
- L'action sociale	p 75
- Les concours	p 87
- Le dialogue social	p 91

CHAPITRE II – ANNEXES

- Les emplois budgétaires	p 97
- Les effectifs réels	p 115
- Les emplois sur crédits	p 133
- Les flux	p 137
- Les concours et examens professionnels	p 145
- Les promotions	p 153
- Les rémunérations	p 159
- La démographie	p 163
- Les CAP et sanctions disciplinaires	p 173
- L'action sociale	p 179
- Les relations professionnelles	p 185

CHAPITRE I

SYNTHESE

L'emploi

1. DES EMPLOIS BUDGETAIRES QUI S'INSCRIVENT DANS DES PERIMETRES EN EVOLUTION.

A. Un emploi culturel stable, mais des changements importants introduits par la Lolf.

L'emploi culturel au sens large est passé de 25 826 ETP en 2005, à 30 709 ETP en 2006 en mode Lolf, et à 30 825 en 2008.

	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETP	LFI 2007 ETP	LFI 2008 ETP
TOTAL GENERAL	25 826	30 709	30 913	30 825

Avec l'entrée en vigueur de la Lolf en 2006, deux modifications majeures ont été apportées dans le décompte des emplois :

- Le périmètre des emplois inclut désormais :
 - ☐ tous les personnels sous contrat, (article 4 et article 6 de la loi du 11 juillet 1984), y compris les vacataires
 - ☐ les personnels des associations sous tutelle.

- L'unité de décompte des emplois a changé. Trois notions sont à distinguer :
 - ☐ les personnes physiques (PP) : les agents rémunérés ;
 - ☐ les équivalents temps plein (ETP). Un agent à temps partiel (4 jours) représentera, sur une base annuelle : $1 \text{ PP} \times 80\% = 0,80 \text{ ETP}$;
 - ☐ les équivalents temps plein travaillés (ETPT) qui corrigent les effectifs physiques de l'effet du temps incomplet d'une part et de l'effet de la période d'activité dans l'année d'autre part. (exemple : un agent ayant travaillé 6 mois dans l'année à 80% d'un temps complet compte pour $0,8 \times (6/12)$, soit 0,4 ETPT, son ETP étant 0,8.

B. Les établissements publics deviennent responsables de la majorité de leurs emplois.

1. Trois périmètres distincts.

Les emplois du ministère de la culture et de la communication peuvent être distingués selon trois périmètres budgétaires :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">→ le périmètre « budget de l'Etat » qui comprend les titulaires et contractuels inscrits au budget du ministère de la culture et de la communication et répartis dans ses différentes structures (administration centrale, EPA, services à compétence nationale), DRAC, SDAP).→ Le périmètre « budget des EPA » qui comprend les emplois inscrits sur le budget propre de chaque établissement. Les EPA ont donc cette particularité de compter d'une part des emplois inscrits sur le budget de l'Etat et affectés dans les EPA, et d'autre part, les emplois inscrits sur leur propre budget.→ Le périmètre « budget des EPIC » et budget des associations sous contrôle du ministère, qui comprennent tous les emplois inscrits au budget de ces structures. |
|---|

Ces périmètres, une fois agrégés, donnent une vision globale de l'emploi sur la sphère culturelle.

En 2008, la « sphère culture » ainsi définie (ministère et opérateurs sous tutelle) comptait 30 825 ETPT dont :

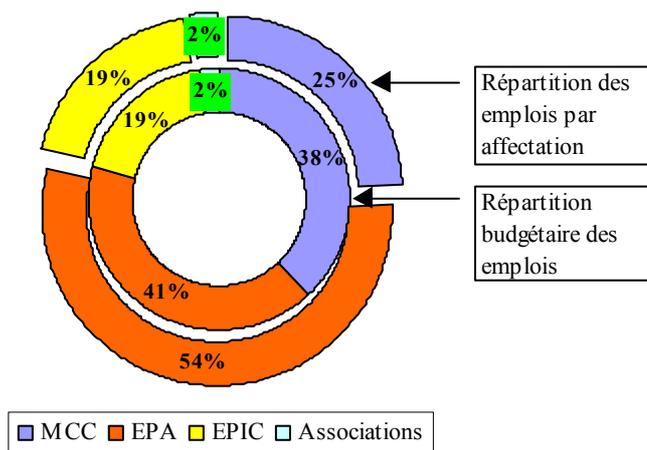
- ▶ 38% sur le budget du ministère
- ▶ 41% sur le budget des EPA
- ▶ 21% sur les EPIC et les associations sous tutelle.

Toutefois, cette répartition budgétaire ne se retrouve pas dans la répartition fonctionnelle des emplois dans la mesure où des emplois des établissements publics sont inscrits sur le budget du ministère. En 2008, la répartition fonctionnelle était la suivante :

- ▶ 25 % dans les directions d'administration centrale, les services déconcentrés et les services à compétence nationale ;
- ▶ 54 % dans les établissements publics administratifs ;
- ▶ 21% dans les établissements publics industriels et commerciaux, et les associations sous tutelle.

	Répartition budgétaire des emplois		Répartition des emplois par affectation	
MCC	11 741	38%	7 591	25%
EPA	12 591	41%	16 741	54%
EPIC	5 752	19%	5 752	19%
Associations	741	2%	741	2%
Total	30 825	100%	30 825	100%

Répartition des emplois entre le ministère, les EPA, les EPIC, les associations sous tutelle en 2008 :
 (Les associations sont : le centre national des arts du cirque, la cinémathèque française, l'ensemble intercontemporain, l'orchestre de Paris, l'union centrale des arts décoratifs).



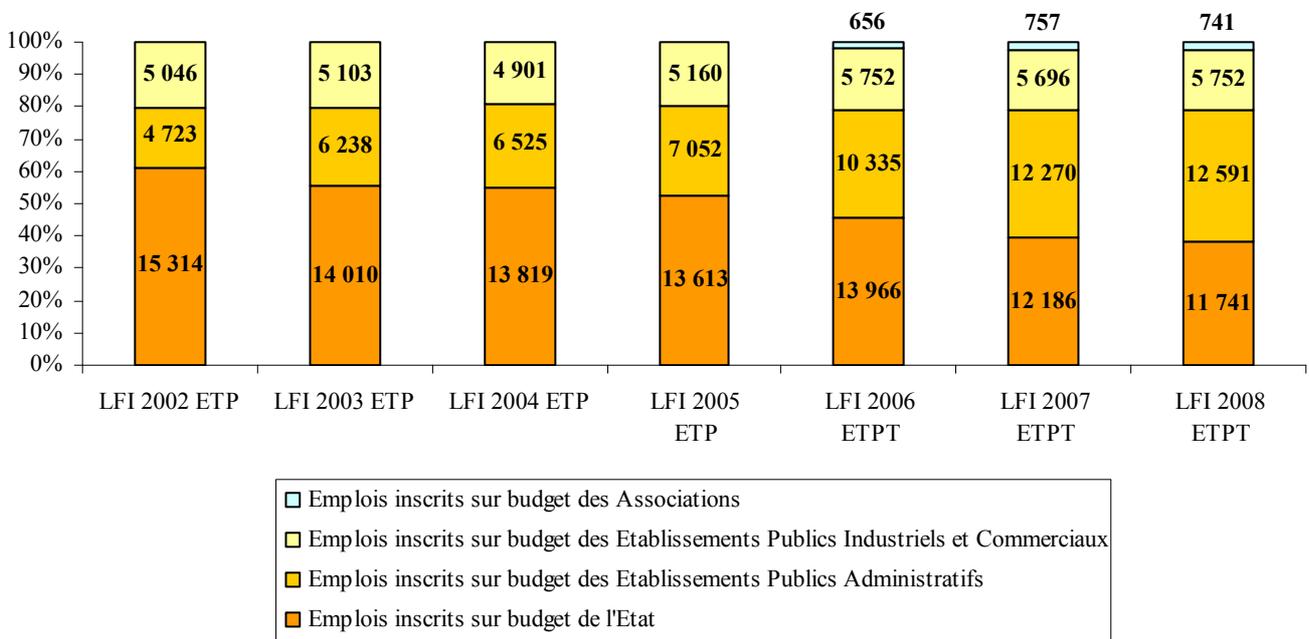
(Source : RAP 2008)

2. Une évolution différenciée.

Depuis 2005, les emplois inscrits sur le budget de l'Etat sont passés de 13 613 ETP à 12 186 ETP en 2007 et 11 741 ETPT en 2008 (plafond d'emplois notifié dans le cadre de Lolf). En revanche, les emplois inscrits au budget des EPA sont passés de 7 052 ETP en 2005 à 12 270 ETP en 2007 et 12 591 ETPT en 2008.

Cette évolution résulte principalement des transferts d'emplois qui ont été menés depuis 2002, du périmètre « budget de l'Etat » vers le périmètre « budget des EPA ». La part des emplois des EPA inscrits sur le budget du ministère représentait 63% en 2002 (7 916 emplois) ; 36% en 2006 (5 728), 25% en 2008 (4 150).

De plus, à ces transferts d'emplois du budget de l'Etat vers le budget des EPA, il convient d'ajouter les créations nettes d'emplois sur le budget propre des EPA.



3. La majorité des emplois des établissements publics relève désormais de leur budget propre.

La prise en charge budgétaire de leurs emplois par les établissements publics administratifs est passée globalement de 37 % en 2002 à 76 % en 2008.

Les situations sont néanmoins très contrastées d'un EPA à l'autre, certains établissements pouvant n'avoir aucun emploi inscrit sur le budget du ministère (exemple : le centre Pompidou). Ailleurs, la part des emplois inscrits sur le budget du ministère peut aller de 1% (Louvre) à 77% (bibliothèque publique d'information).

II. UNE VACANCE DE POSTES EN FORTE DIMINUTION SUR LE PERIMETRE « BUDGET DE L 'ETAT ».

La mesure de la « vacance d'emploi » correspond à la mesure de l'écart entre l'autorisation budgétaire d'emplois et les effectifs réels en place. Cette vacance est suivie mensuellement, car d'une part, elle permet d'évaluer la situation du ministère en termes de consommation de son autorisation d'emplois, et d'autre part, elle constitue un paramètre important de détermination des marges de manœuvre en termes de gestion des ressources humaines : possibilité d'effectuer un recrutement, d'organiser un concours, de déterminer le volume de promotions.

Depuis 2002, on constate que le taux de vacance d'emploi diminue régulièrement.

En moyenne, la vacance brute est ainsi passée de 553 ETP à la fin 2003 à 117 à la fin 2008, soit un taux de vacance d'emplois de 1%.

	LFI 2008	Effectif réel au 31.12.2008 (ETPT)	Différence	
			en %	
<i>Mission Culture</i>				
Programme 131 : Création	1024	1058	34	3%
Filière administrative	413	429	16	4%
Filière technique et enseignement	373	371	-2	-1%
Filière accueil, surveillance et magasinage	43	51	8	19%
Filière scientifique	195	206	11	6%
programme 175 : Parimaines	3204	3153	-51	-2%
Filière administrative	841	814	-26	-3%
Filière technique et enseignement	459	486	27	6%
Filière accueil, surveillance et magasinage	1411	1358	-53	-4%
Filière scientifique	493	494	1	0%
Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6904	6889	-16	0%
Filière administrative	3434	3326	-110	-3%
Filière technique et enseignement	1639	1862	215	13%
Filière accueil, surveillance et magasinage	769	596	-164	-22%
Filière scientifique	1062	1105	44	4%
<i>Mission Recherche</i>				
Programme 186 : Recherche	608	524	-84	-14%
Filière administrative	30	37	7	23%
Filière technique et enseignement				
Filière accueil, surveillance et magasinage				
Filière scientifique	578	487	-91	-16%
Totaux	11741	11624	-117	-1%

(Source : RAP 2008)

Cette évolution résulte à la fois des diminutions d'emplois inscrites dans les PLF successifs – qui ont d'abord porté sur les emplois vacants – et de l'effort entrepris par le ministère pour combler ses vacances d'emplois.

III. DES EMPLOIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE D'ABORD Tournes VERS LE CONTACT AVEC LE PUBLIC.

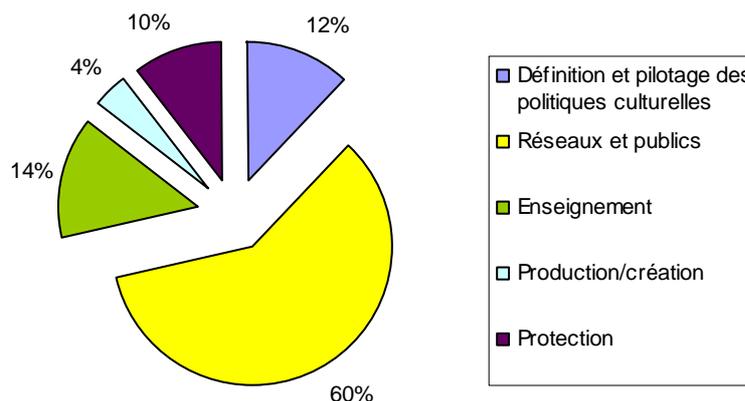
A. La majorité des emplois du ministère de la culture et de la communication est concentrée sur des services en contact avec le public.

Les domaines d'intervention du ministère de la culture et de la communication peuvent être distingués selon cinq types :

- réseaux et publics
- enseignement
- protection
- production/création
- définition et pilotage des politiques culturelles

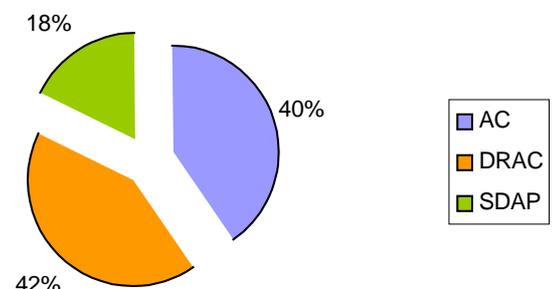
Tous périmètres confondus, la répartition des emplois du ministère entre ces cinq domaines traduit l'importance du contact avec le public dans l'action du ministère : 60% des emplois inscrits dans le budget 2008 relèvent du domaine « réseaux et publics ».

Répartition des emplois par grand secteur d'activité



(Source : infocentre des carrières – personnes physiques)

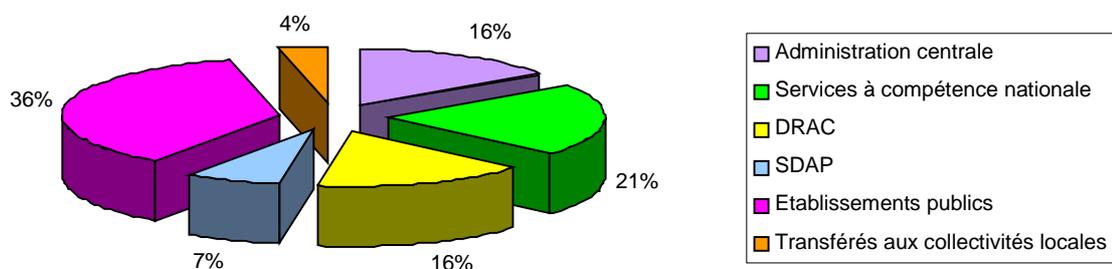
Les emplois relevant du domaine « définition et pilotage des politiques culturelles » se répartissent entre l'administration centrale et les services déconcentrés, ceux-ci en concentrant la majorité (60%).



B. La répartition structurelle des effectifs sur budget du ministère de la culture et de la communication.

Administration centrale	16%
Services à compétence nationale	22%
Services déconcentrés : (DRAC	16%
(SDAP	7%
Etablissements publics	36%
Transférés aux collectivités locales	4%

(Source infocentre des carrières).



Les transferts opérés dans le cadre de la décentralisation : les services régionaux de l'inventaire.

L'acte II de la décentralisation, avec l'article 95 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé la décentralisation du secteur patrimonial comprenant tout d'abord le transfert des compétences puis le transfert des services régionaux de l'inventaire général du patrimoine culturel. Le transfert des services concerne 214 agents titulaires et 17 agents non-titulaires soit 231 agents au total. Les agents ont été, dans un premier temps, mis à disposition auprès des conseils régionaux avant d'exercer un droit d'option.

Au 31 décembre 2008, 137 agents avaient opté pour un transfert dans les corps de la fonction publique territoriale.

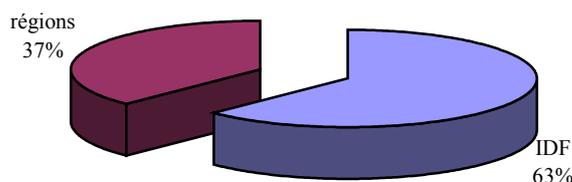
C. La répartition géographique des emplois

La répartition des agents rémunérés sur le budget du ministère montre une concentration importante sur la région Ile-de-France (66%). Cette proportion est fortement accrue si l'on considère la totalité des emplois culturels, c'est-à-dire si l'on inclut les agents rémunérés sur le budget des établissements et des associations (établissement public de Versailles, Louvre, Orsay, centre Georges Pompidou, ...) : dans ce contexte, 83 % des emplois sont en Ile-de-France, 17% sont en région.

Répartition des emplois sur budget MCC entre la région Ile-de-France et les autres régions

	<u>Sur les emplois ministère</u>	<u>Sur la totalité des emplois</u>
Ile-de-France	66%	81%
Régions	34%	19%

(Source : infocentre des carrières – personnes physiques).



En région, les agents sont affectés dans les services administratifs (directions régionales des affaires culturelles et services départementaux de l'architecture et du patrimoine), les musées nationaux, les archives départementales, ..., mais aussi dans les nombreux sites et monuments ouverts au public, ce qui explique leur éparpillement sur l'ensemble du territoire.

IV. LA LOLF

A. Le plafond d'emplois global au niveau ministériel constitue l'autorisation d'emploi annuelle. Il comprend tous les agents rémunérés par le ministère, titulaires, contractuels et vacataires.

L'emploi des opérateurs ne relève pas du plafond ministériel.

Les emplois inscrits sur le plafond d'emplois du ministère tiennent compte des transferts d'emplois vers les établissements publics (1 659 emplois ont été transférés vers la bibliothèque nationale de France en 2007, 68 emplois ont été transférés en 2008 vers divers opérateurs dans le cadre des concours Sapin, ou de fins de mises à disposition) ou vers les collectivités locales (139

emplois ont été transférés dans le cadre de la décentralisation des services de l'inventaire général).

Par ailleurs, il est tenu compte également du non renouvellement d'un agent sur deux partant à la retraite (53 ETPT en 2008 auxquels s'ajoutent 47 ETPT au titre de l'année 2007).

B. La notification des crédits dans le cadre de la Lolf.

Le plafond d'emplois notifié au ministère de la culture est décliné, pour chacune des deux missions (culture et recherche), par programme. Il est réparti, au sein de chaque programme, par catégorie d'emplois.

Les programmes sont au nombre de 3 sur la mission culture :

- Création (programme 131)
- Patrimoines (programme 175)
- Transmission des savoirs et démocratisation de la culture (programme 224).

auxquels s'ajoute un programme « Recherche culturelle et culture scientifique » sur la mission « Recherche » (programme 186).

Le programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture) inclut les fonctions support et les enseignements supérieurs sous tutelle du ministère de la culture.

Au titre des fonctions support, il comprend l'ensemble des personnels en région rémunérés par les DRAC, quelle que soit leur direction de tutelle – à l'exception des personnels de recherche regroupés dans le programme 186 (Mission recherche).

La répartition par « catégorie Lolf » regroupe les personnels dans quatre grandes filières : la filière administrative, la filière technique et d'enseignement, la filière surveillance, la filière scientifique.

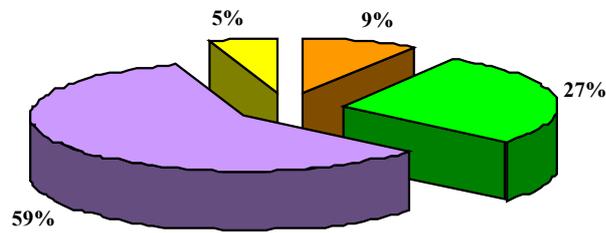
C. La structure des emplois par programme et catégorie d'emplois ou filière.

En 2008, 11 741 ETPT ont été répartis entre programmes d'une part, entre catégories d'emplois d'autre part.

	Nombre d'ETPT	Catégories d'emplois			
		Catégorie 1 : administrative	Catégorie 2 : technique et d'enseignement	Catégorie 3 : surveillance	Catégorie 4 : scientifique
<i>Mission Culture</i>	11 132	4 689	2 479	2 215	1 750
Programme 131 : Création	1 024	413	373	43	195
Programme 175 : Patrimoines	3 204	841	459	1 411	493
Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6 904	3 435	1 647	761	1 061
<i>Mission Recherche</i>	609	30			578
Programme 186 : Recherche culturelle et culture scientifique	609	30			578
<i>Total</i>	11 741	4 719	2 479	2 215	2 328

(Source : RAP 2008)

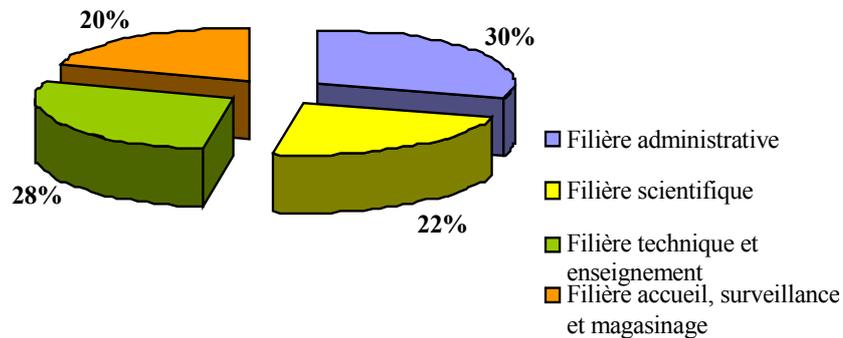
Emplois 2008 : répartition par programme



- Programme 131 : Création
- Programme 175 : Patrimoines
- Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
- Programme 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Les filières inscrites dans la Lolf sont distinctes des filières métiers.

Répartition des emplois par filière



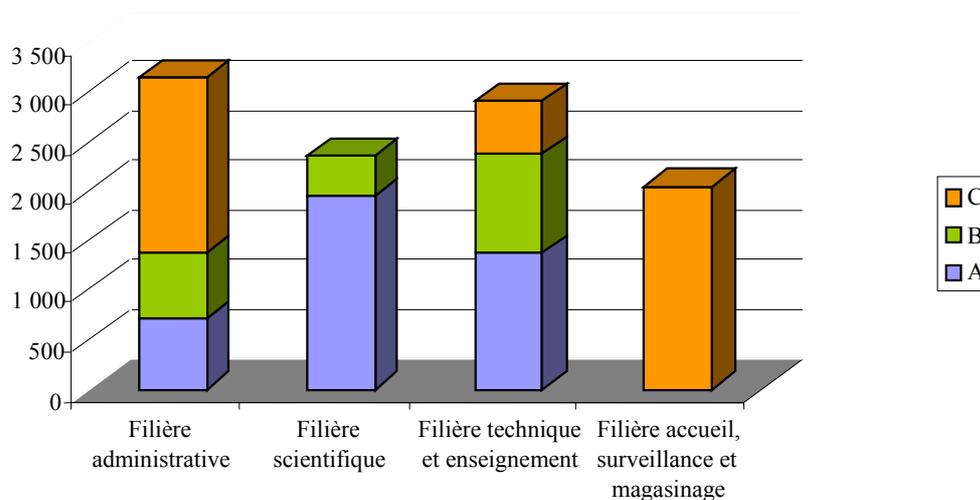
La filière administrative inclut les personnels contractuels et les vacataires. Elle comprend également le corps des inspecteurs de la création et des enseignements artistiques.

Les architectes urbanistes de l'Etat sont dans **la filière scientifique**.

Les personnels enseignants sont inscrits dans la **filière technique et enseignement**.

La filière surveillance comprend exclusivement les adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage ainsi que les magasiniers des bibliothèques. Les ingénieurs et les techniciens des services culturels sont dans la filière technique et enseignement.

Structure des emplois par filière et catégorie



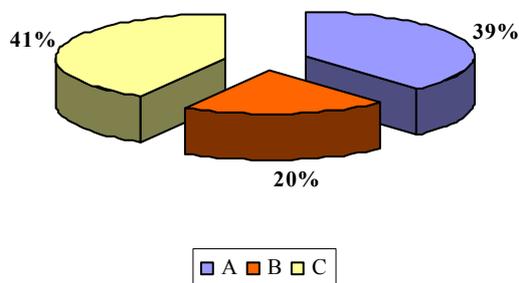
(Source : structure des emplois 2008)

D. La gestion des personnels.

Le plafond d'emplois est décliné par corps afin de suivre la carrière des personnels dont les modalités de gestion sont inchangées. Cette déclinaison, qui doit prendre en compte les évolutions nécessaires de la structure d'emplois du MCC, sert annuellement de référence pour organiser les recrutements (concours, examens professionnels, accueils en détachement).

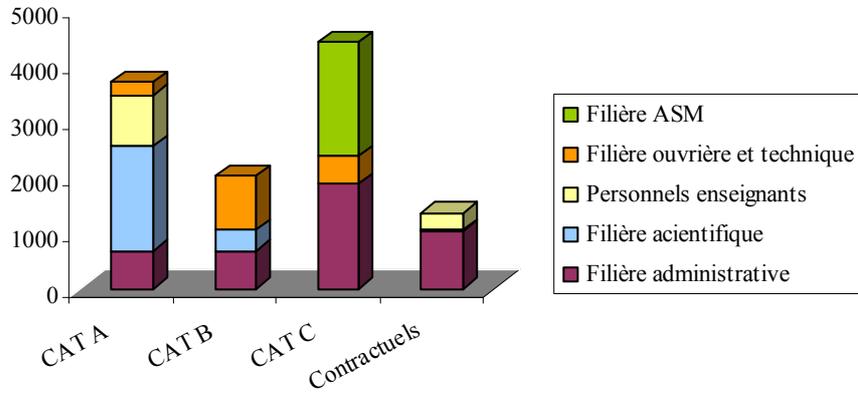
Du fait de l'importance des missions scientifiques et d'enseignement au ministère, les emplois de catégorie A représentent 39% des emplois du ministère. La proportion d'emplois de catégorie B (20%) reste inférieure à la moyenne interministérielle.

Structure des emplois par catégorie



En 2008, la répartition des agents par catégorie ou statut et par filière était la suivante :

Répartition des agents par catégorie et par filière en 2008



(Source : infocentre des carrières)

L'emploi des non titulaires

Le ministère de la culture et de la communication emploie, pour certaines missions très spécifiques, des agents non titulaires.

Ce recours, très encadré par la loi, concerne principalement quatre types d'emplois :

- emplois culturels très techniques, pour lesquels il n'existe pas de corps de fonctionnaires au profil correspondant,
- emplois administratifs de catégorie A pour lesquels aucun candidat titulaire pouvant se prévaloir des compétences requises n'a pu être retenu,
- emplois nécessitant un service à temps incomplet,
- emplois non permanents liés essentiellement à la saisonnalité d'une partie de l'activité du ministère (musées et sites patrimoniaux touristiques notamment).

I. L'EMPLOI DES NON TITULAIRES RECOUVRE DES NECESSITES FONCTIONNELLES VARIEES.

A. Différentes bases légales permettent le recours aux agents non-titulaires.

Le recours à des agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'Etat est encadré par la loi du 11 juillet 1984 qui distingue deux types d'emplois possibles :

- ▶ relèvent de l'article 4 de cette loi les agents recrutés pour occuper des emplois du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient, ou tout type d'emploi lorsqu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- ▶ relèvent de l'article 6 les agents recrutés pour répondre :
 - soit à un besoin permanent mais dont les fonctions impliquent un service à temps incomplet,
 - soit à un besoin saisonnier ou occasionnel lorsque les fonctions correspondantes ne peuvent être assurées par des fonctionnaires titulaires.

Les vacataires dits « permanents » sont :

- les agents recrutés sur la base de l'article 6.1 de la loi du 11 janvier 1984 mais qui effectuent plus de 70% d'un temps complet,
- les agents recrutés sur la base de l'article 6.2. de la loi du 11 janvier 1984 mais dont la durée totale de contrat est supérieure à 10 mois (pour les occasionnels) ou 6 mois (pour les saisonniers).

La distinction couramment faite entre « contractuels » et « vacataires » correspond à cette distinction législative entre recrutements basés sur l'article 4 et recrutements basés sur l'article 6, même si les agents concernés sont tous des contractuels au sens juridique du terme.

B. Des différences de statut qui ne recourent pas les différences de nécessités fonctionnelles.

Sur des profils où des corps de titulaires existent, le ministère de la culture et de la communication a parfois recours à des contractuels dans des domaines où il peine à trouver des

candidats titulaires suffisamment nombreux et formés : informatique, contrôle de gestion et analyse financière. Les candidatures externes sur ce type de postes sont nombreuses, ce qui témoigne d'une certaine attractivité du ministère.

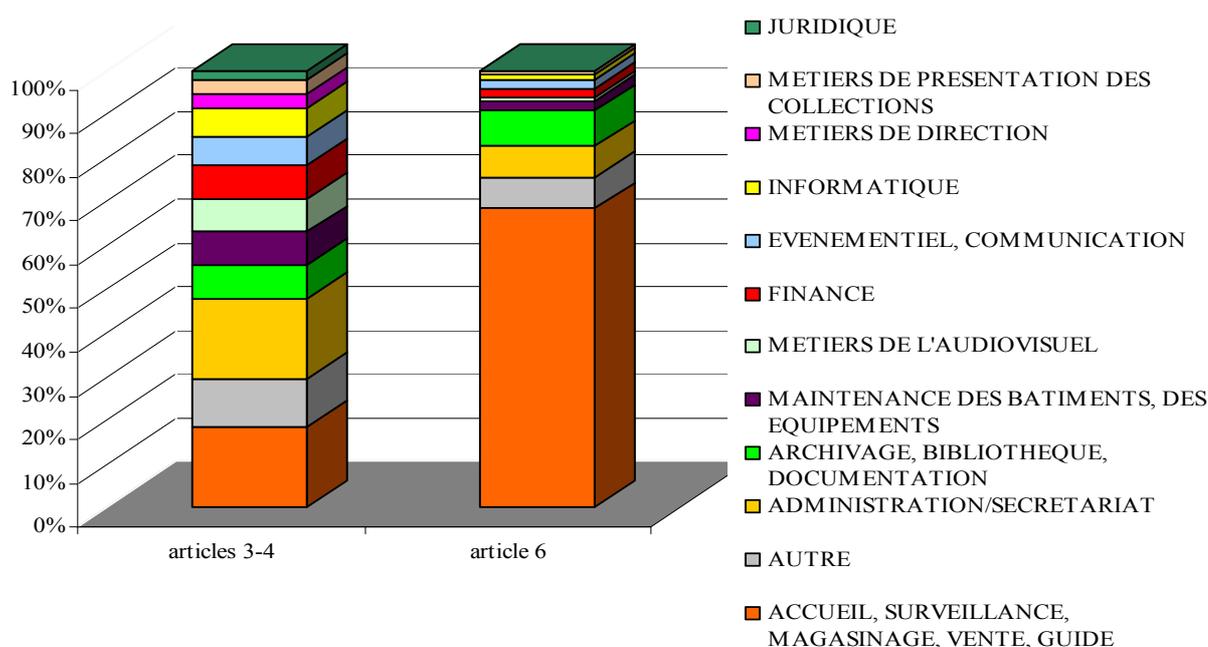
C. L'emploi des non-titulaires diffère selon le type de structure.

Les agents recrutés sur l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984 exercent des fonctions administratives, des fonctions d'accueil, ou des fonctions plus spécifiques, en général pour des missions ponctuelles ou en remplacement d'un agent absent (congrés, maladie, maternité), ou encore sur des activités marquées par la saisonnalité des tâches.

La forte activité du ministère de la Culture lors des périodes de vacances explique largement cette situation.

Dans les EPA (80% des vacataires), les missions confiées aux non-titulaires varient selon le type de contrat :

- Sur l'article 6 comme sur les articles 3 ou 4, les agents non titulaires des EPA effectuent majoritairement des missions d'accueil, de surveillance et de magasinage, mais dans une proportion différente : 67% des agents recrutés sur l'article 6, 17% sur les articles 3 et 4 ;
- En deuxième position viennent les tâches administratives et de secrétariat sur les articles 3 et 4 (26%) et les travaux d'archivage, de bibliothèque et de documentation sur l'article 6 (8%) ;
- Sur les articles 3 et 4, les autres fonctions exercées sont très variées et se répartissent entre la maintenance des bâtiments et des équipements, les finances, l'évènementiel et la communication, l'archivage et la documentation, le secrétariat, et d'autres activités spécifiques à chaque établissement.



(Source : Mission de la politique des personnels)

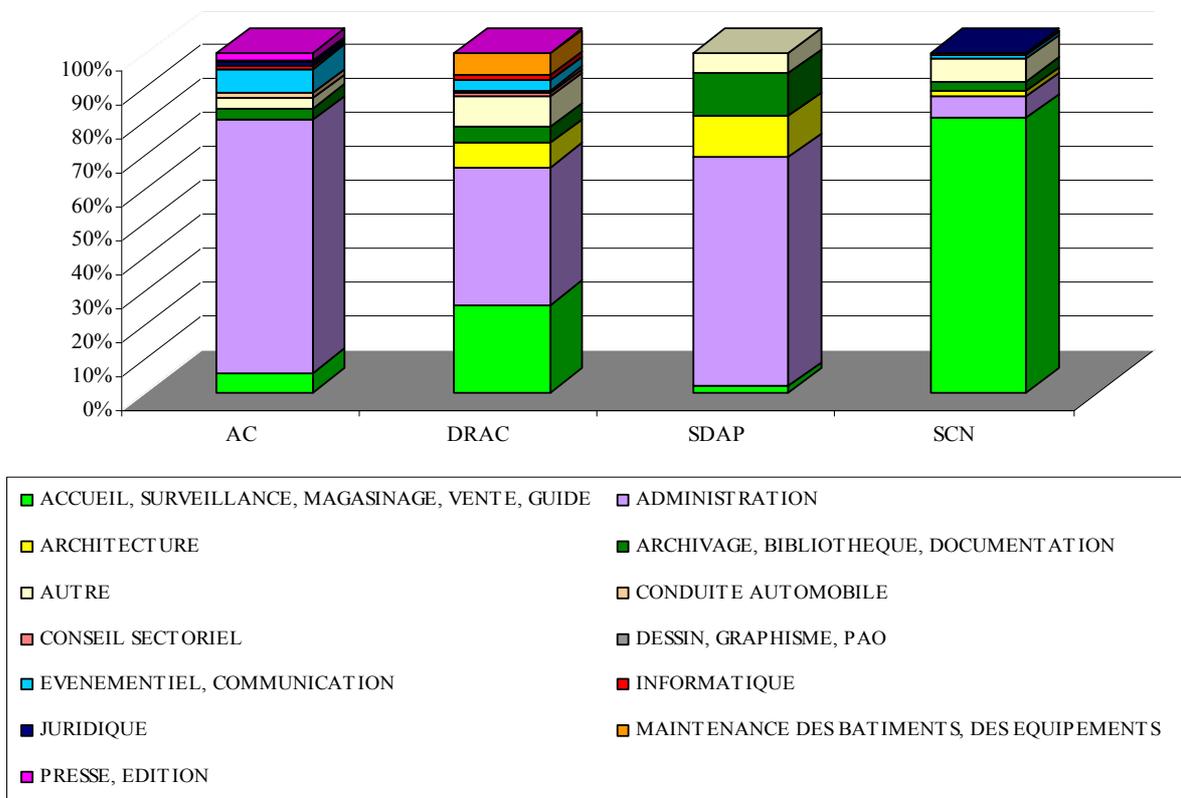
Dans les services sur budget du ministère (administration centrale, services à compétence nationale, services déconcentrés), globalement, 76 % des contrats imputés sur l'article 6 recouvrent des fonctions :

- d'accueil, de surveillance et de magasinage (44%) ;
- d'administration et de secrétariat (33%) ;
- d'archivage et de documentation (5%) ;
- d'architecture (4%) .

Ces proportions varient cependant selon la nature principale de l'activité des structures concernées : l'accueil, la surveillance et le magasinage sont surtout présents dans les services à compétence nationale où ils représentent 81% des tâches exercées par les agents non titulaires ; l'architecture est représentée principalement dans les services départementaux de l'architecture où elle représente 12% des activités des agents non titulaires.

En dehors des services à compétence nationale, les tâches d'administration et de secrétariat représentent la principale activité des agents non titulaires, oscillant entre 41% (dans les DRAC) et 74% (en administration centrale).

Domaines d'activité des agents non titulaires recrutés sur l'article 6 dans les services de l'administration centrale, les services à compétence nationale, et les services déconcentrés en 2008



(Source : mission de la politique des personnels)

II. L'EVOLUTION GLOBALE DU NOMBRE DE VACATAIRES ENTRE 2007 ET 2008 DANS LE CADRE DE NOUVELLES DISPOSITIONS LEGISLATIVES NE REFLETE PAS L'EVOLUTION CONTRASTEE SELON LE TYPE DE STRUCTURE ET LE TYPE DE CONTRAT DE VACATION.

A. De nouvelles dispositions législatives ont rendu plus lisible le décompte des effectifs des agents non titulaires.

Les dispositions de la loi du 26 juillet 2005 et la mise en œuvre de la Lolf en 2006 ont influé sur l'évolution des effectifs d'agents non titulaires :

- ▶ La loi du 26 juillet 2005 a défini les conditions dans lesquelles le contrat d'un agent recruté sur un emploi permanent peut être reconduit pour une durée indéterminée. Cette loi a conduit à régulariser la situation de vacataires auxquels ont été proposés des CDD de 3 ans, ou dont les contrats ont été transformés en contrats à durée indéterminée.
- ▶ L'entrée en vigueur de la Lolf a intégré dans le plafond d'emplois notifié au ministère l'ensemble des personnes sous contrat, y compris les vacataires.

B. L'évolution des effectifs diffère selon le type de contrat ou de structure.

Les nouvelles dispositions législatives entrées en vigueur en 2006 avaient eu des conséquences opposées sur la gestion des vacataires : dans le cadre de l'application des dispositions de la loi du 26 juillet 2005, de nombreux vacataires permanents ont commencé à être régularisés et ont bénéficié de contrats d'une durée plus longue. Cette stabilisation et cette « CDIisation » se sont poursuivies en 2007 et 2008.

En revanche, la mise en place de la Lolf, avait eu pour conséquence inattendue un retard dans l'élaboration de la nouvelle structure des emplois et par voie de conséquence dans le calendrier des concours, ce qui avait conduit à des décalages dans les opérations de recrutement et à un recours accru aux vacations.

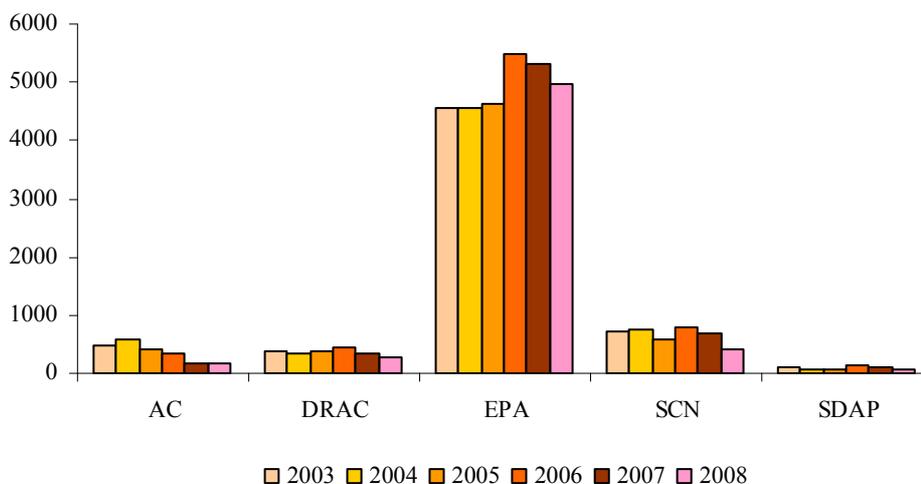
En 2007 et 2008, le nombre total de vacataires a diminué. Si le nombre enregistré en 2007 reste supérieur à celui des années 2003 à 2005, l'année 2008 montre une diminution de 11% par rapport à 2007 et une diminution de 5% par rapport au chiffre de 2003.

2003	2004	2005	2006	2007	2008
6 238	6 241	6 085	7 226	6 646	5 896

La diminution constatée en 2008 par rapport à l'année 2007 diffère selon le type de structure et la nature des contrats. Elle se répartit à hauteur de :

- 14 % dans les services de l'administration centrale
- 24 % dans les DRAC
- 6 % dans les établissements publics administratifs
- 40 % dans les services à compétence nationale
- 33 % dans les SDAP

Evolution du nombre de vacataires par type de structure entre 2003 et 2008

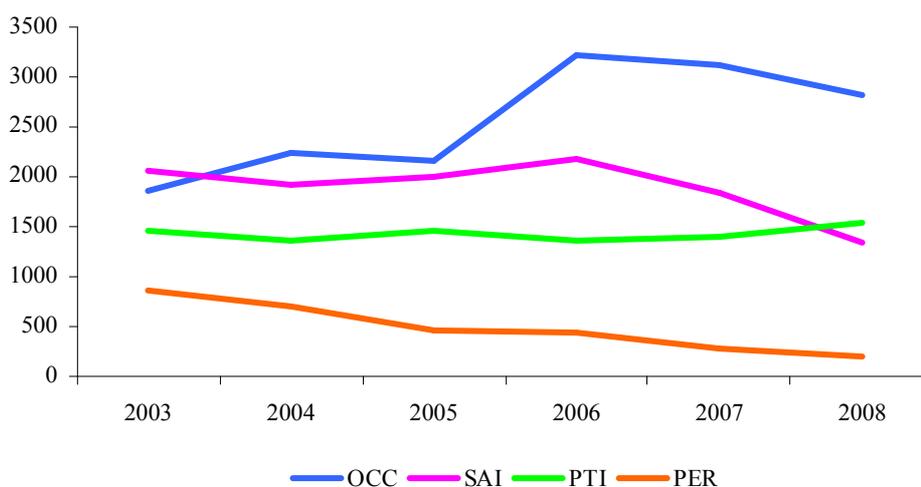


(Source : mission de la politique des personnels)

La diminution entre 2007 et 2008 porte sur les vacataires occasionnels ou saisonniers, ainsi que sur les vacataires permanents. En revanche, le nombre des vacataires permanents à temps incomplet (recrutés sur l'article 6.1) augmente (+10%).

Occasionnels	Permanents	Permanents à temps incomplet	Saisonniers
-10%	-26%	+10%	-27%

Evolution du nombre de vacataires par type de contrat entre 2003 et 2008



(Source : mission de la politique des personnels)

En 2008, 201 vacataires permanents ont été recensés, soit 26% de moins qu'en 2007. Cette diminution touche essentiellement les établissements publics (-35%) et, dans une moindre mesure, les services à compétence nationale (- 16%). La forte baisse constatée en 2007 dans les services de l'administration centrale et dans les DRAC ne s'est pas poursuivie en 2008, mais le niveau est resté très bas : 26 agents en administration centrale, 6 dans les DRAC.

C. Les vacataires permanents, qui font un volume horaire mensuel supérieur à 70% d'un temps complet, sont recrutés majoritairement sur l'article 6.1, mais également sur l'article 6.2.

Dans l'ensemble des services d'administration centrale, des services déconcentrés et des services à compétence nationale, 66% des vacataires permanents font 120 heures par mois, 4% ont un horaire mensuel inférieur à 120 heures, 16% font 152 heures par mois.

Dans les EPA, 39% des vacataires permanents ont un horaire inférieur à 120 heures, 27% font 120 heures par mois, 28% font 152 heures.

Les trois quarts des vacataires permanents sont recrutés sur l'article 6.1, un quart sur l'article 6.2.

Par ailleurs, on observe que des vacataires occasionnels ayant un horaire mensuel supérieur à 106 heures par mois sont reconduits sur des contrats d'une durée égale ou inférieure à 10 mois. En raison de la durée de ces contrats, ils ne sont pas comptabilisés parmi les vacataires permanents.

D. Globalement, les ETPT (équivalent temps plein travaillé) ont suivi la même tendance à la baisse entre 2007 et 2008 : - 15% pour l'ensemble des structures.

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
AC	PP	483	569	407	349	183	160	-13%
	ETPT			149	135	70	70	0%
DRAC	PP	370	326	377	459	353	269	-24%
	ETPT			66	80	62	45	-27%
SDAP	PP	86	56	85	144	111	77	-31%
	ETPT			16	26	22	17	-23%
SCN	PP	737	740	582	789	696	417	-40%
	ETPT			113	137	136	94	-31%
EP	PP	4562	4550	4634	5485	5303	4973	-6%
	ETPT			1597	1451	1410	1216	-14%
Totaux PP		6238	6241	6085	7226	6646	5896	-11%
Totaux ETPT				1941	1829	1700	1442	-15%

(Source : mission de la politique des personnels)

La variation n'est pas uniforme et diffère selon les types de structure. Si l'on exclut l'administration centrale où les ETPT sont restés stables (70), la diminution a oscillé entre -14% (dans les EPA) et -31% (dans les services à compétence nationale).

Au sein des EPA, les variations diffèrent selon les établissements : -18% à la BNF, - 31% au centre Pompidou, -45% au CNC, -6% au CMN, - 19% au musée du quai Branly, - 31% à l'établissement public de Versailles, - 12% au Louvre. Parallèlement, l'effort de stabilisation des vacataires se poursuit, sur des contrats de trois ans ou sur des contrats à durée indéterminée.

Les promotions

Jusqu'en 2005, l'avancement de grade d'un agent n'était possible que dans le respect des pyramidages statutaire et budgétaire (c'est-à-dire la répartition par grade des effectifs définis en loi de finances). Le nombre de promotions était subordonné aux flux des départs et des recrutements par concours externe.

Le décret du 1^{er} septembre 2005 a modifié le système en vigueur en instaurant, un ratio « promus/promouvables » qui détermine le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés pour un exercice budgétaire.

Des arrêtés ministériels ont fixé les ratios « promus/promouvables » appliqués au ministère de la culture et de la communication en 2007 et 2008.

I. LES PROMOTIONS

Le nombre total de promotions de grades et de corps, toutes filières et toutes catégories confondues, s'est élevé à 810 en 2007 et 832 en 2008. Les mesures de reclassement ne sont pas comprises dans les promotions.

Ramené au nombre d'agents titulaires gérés statutairement par le ministère de la culture, cela représente un pourcentage global de 7% en 2008.

	Effectifs réels PP (1)		Pas de changement		Changement de grade		Changement de corps	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Filière administrative	3 359	3 279	94,4%	94,1%	4,6%	4,8%	0,9%	1,2%
Filière scientifique	2 185	2 048	93,5%	93,3%	4,4%	4,9%	2,1%	1,8%
Filière ASM (2)	3 197	3 145	92,4%	91,4%	7,6%	8,6%		
Filière ouvrière et technique (3)	2 011	2 062	89,8%	90,7%	4,9%	4,9%	5,3%	4,4%
Enseignants	918	926	95,0%	94,4%	4,2%	5,1%	0,8%	0,5%
Evolution globale	11 670	11 460	92,9%	92,6%	5,4%	5,9%	1,6%	1,5%

(1) fonctionnaires gérés par le ministère de la culture

(2) catégorie C uniquement

(3) avec les catégories B et C de la filière surveillance, inclus dans les corps de TSCBF et d'ISCP

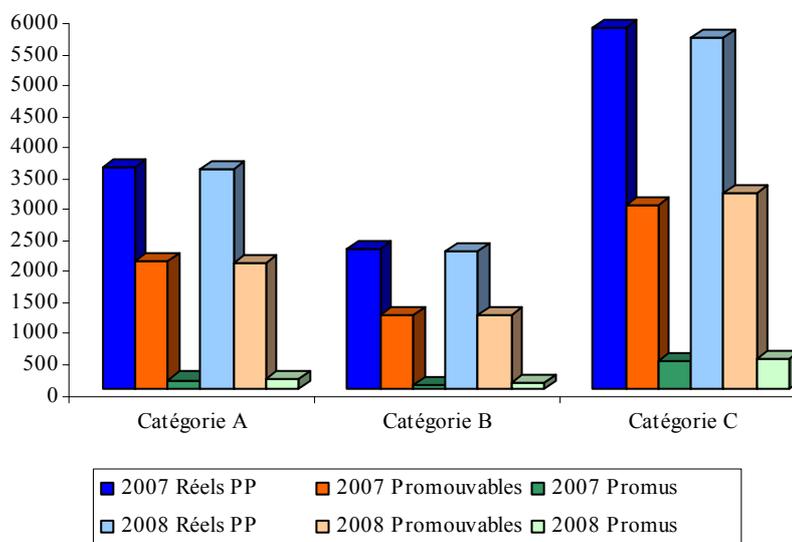
(Source : bureaux de gestion/infocentre des carrières)

Le taux promus/promouvables sur les promotions de grade réalisés entre 2006, date de mise en œuvre de la réforme, et 2008 est globalement en augmentation :

- en 2006 : 7%
- en 2007 : 9%
- en 2008 : 10%

Si l'on compare l'évolution « promus/promouvables » ou l'évolution des effectifs du ministère (agents gérés) d'une part, et l'évolution du nombre d'agents promus d'autre part on constate que le taux de promotion est resté stable sur un effectif total ou promuvable en légère diminution.

Promotions : évolution 2007 - 2008



(Source : bureaux de gestion et infocentre des carrières)

II. LES CHANGEMENTS DE FILIERE

La comparaison des situations réelles des agents entre le 31 décembre de l'année N-1 et le 31 décembre de l'année N permet de mieux mesurer l'ampleur des modifications intervenues dans une filière au cours d'une année.

Les promotions se font majoritairement dans la même filière, mais elles peuvent aussi s'accompagner d'un changement de filière.

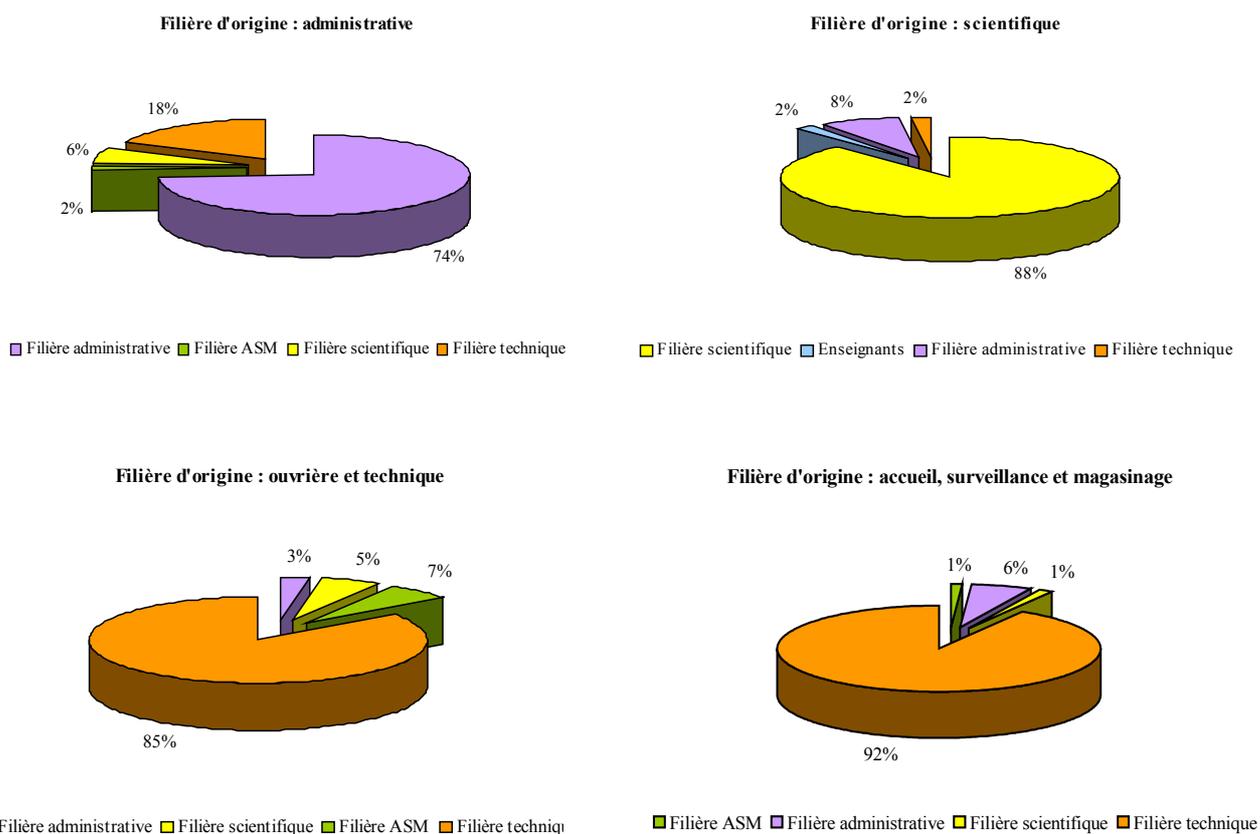
Par ailleurs, les changements de filière ne résultent pas systématiquement d'une promotion.

En 2008, la filière surveillance, qui n'est présente que dans la catégorie C, a vu la majorité de ses promotions se faire vers les corps de catégorie B de la filière technique, essentiellement dans le corps des techniciens des services culturels et des bâtiments de France.

Au sein de la filière technique, les promotions se sont faites dans le corps des techniciens des services culturels et des bâtiments de France d'une part, et dans les corps des métiers d'art d'autre part.

En dehors des promotions, les changements de filière se font dans toutes les filières et dans toutes les catégories. En catégorie A, le passage vers la filière administrative se fait principalement vers les emplois fonctionnels.

La filière scientifique est la moins volatile en raison de la grande spécificité de ses métiers : 12% seulement des agents qui ont changé de corps en 2008 ont changé de filière également.



Source : infocentre des carrières)

Les changements de corps en prenant en compte la filière et la catégorie d'origine (pourcentage des agents ayant changé de corps en 2008) :

Catégorie et filière de départ	Toutes filières confondues					
	Catégorie C		Catégorie B		Catégorie A	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Filière accueil, surveillance et magasinage						
Catégorie C		11%	99%	87%	1%	2%
Filière administrative						
Catégorie C		9%	100%	91%		
Catégorie B			17%		83%	100%
Filière scientifique						
Catégorie B			20%	62%	80%	38%
Filière technique						
Catégorie C		16%	96%	84%	4%	
Catégorie B			22%	5%	78%	95%

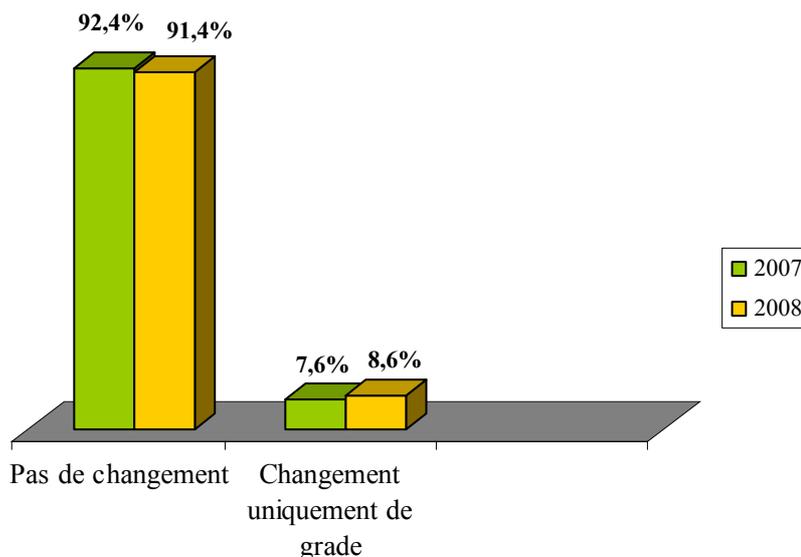
(Source : infocentre des carrières)

Compte tenu de l'étroitesse des effectifs de certains corps, ces données ne sont que le reflet de l'évolution constatée une année et ne permettent pas de tirer des conclusions définitives sur l'évolution des filières.

La filière scientifique enregistre un fort pourcentage de progression au sein de la catégorie B, qui concerne principalement les personnels des bibliothèques.

III. LES CHANGEMENTS DANS CHAQUE FILIERE EN 2008.

A. LA FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE



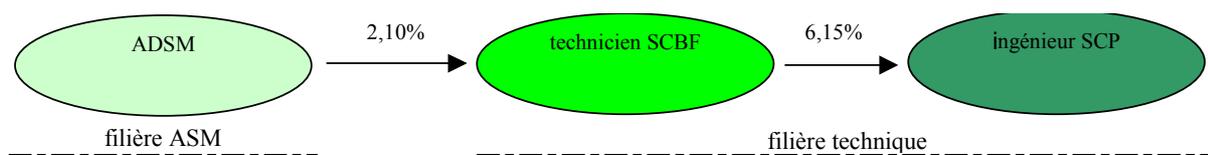
(Source : données des bureaux de gestion).

Les changements de corps enregistrés en 2008 à partir de la filière accueil, surveillance et magasinage montrent la progression dans la filière technique, débouché naturel des adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage avec, principalement, le corps de techniciens des services culturels et des bâtiments de France.

Corps de départ	Corps d'arrivée						
	Filière accueil, surveillance et magasinage	Filière administrative	Filière scientifique	Filière technique			
	magasiniers des bibliothèques (C)	adjoints administratifs (C)	assistants de bibliothèque (B)	adjoint technique (C)	techniciens des services culturels et des bâtiments de France (B)	techniciens d'art (B)	ingénieurs des services culturels et du patrimoine (A)
Adjoints techniques ASM (C)	1	4		1	67	2	2
Magasiniers des bibliothèques (C)		1	1	2		1	

(Source : infocentre des carrières)

→ 2,10% % d'adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage sont passés dans la filière technique en devenant techniciens des services culturels et des bâtiments de France.

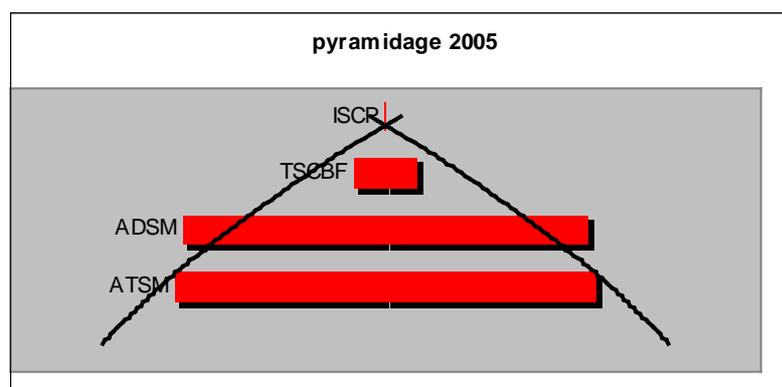


Le repyramidage de la filière « accueil, surveillance et magasinage ».

En 2006, la filière accueil, surveillance, magasinage se composait de fonctionnaires titulaires des quatre corps suivants : ingénieurs des services culturels et du patrimoine (spécialité service culturel ; cat. A), techniciens des services culturels et des Bâtiments de France (spécialité surveillance et accueil ; cat. B) adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage (cat. C) et agents techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage (cat. C).

Ces agents chargés, chacun à leur niveau hiérarchique, de l'accueil et de la sécurité des établissements culturels (musées, monuments ...) veillent à la protection des personnes, des biens meubles et immeubles.

Au 1^{er} janvier 2006, le pyramidage était le suivant :



Un double constat a conduit à définir un repyramidage de la filière :

En premier lieu, la proportion forte d'agents de catégorie C amplifie l'effet de déséquilibre entre catégories hiérarchiques, pointant très clairement le déficit en catégorie A et B et donc l'insuffisance du taux d'encadrement.

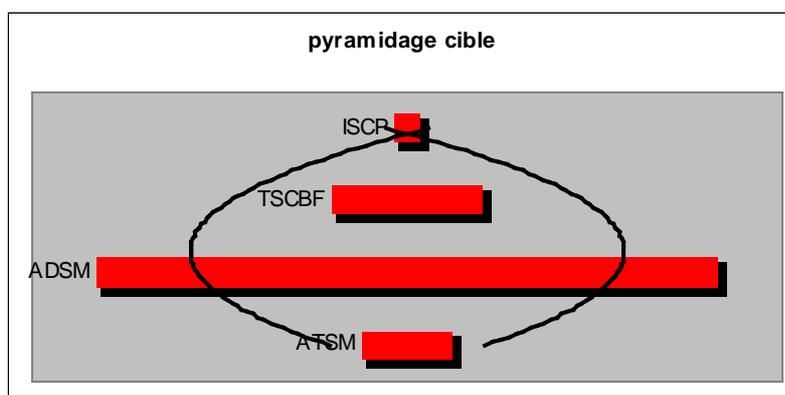
Ce constat, d'ordre quantitatif, est corrélé au développement de la fréquentation des sites, à l'augmentation des surfaces ouvertes au public et à une évolution des politiques d'accueil orientées vers la familiarisation du public avec les œuvres et monuments. Ce processus suppose un effort d'adaptation du personnel, notamment de catégorie C, dans un contexte de complexité accrue.

En second lieu, au plan structurel, on note l'inadéquation entre le statut des agents et les fonctions réellement exercées, de nombreux agents de catégories hiérarchiques inférieures étant amenés à exercer des missions normalement dévolues aux corps supérieurs.

Corps	Cible	
	en %	en %
Ingénieurs des services culturels	0,2%	3%
Techniciens des services culturels	7,1%	17%
Adjoints d'accueil, de surveillance et de magasinage	45,4%	70%
Agents d'accueil, de surveillance et de magasinage	47,3%	10%
Total	100,0%	100%

dont Louvre

Le pyramidage final de la filière sera donc le suivant.



Pour la réalisation de ces objectifs, des mesures réglementaires dérogatoires ont été obtenues afin de pallier l'étroitesse des marges de manœuvre en matière de promotion de corps. La règle de droit commun subordonne, en effet, les volumes de promotion aux flux de recrutements par concours externe ; de manière mécanique. La réduction des recrutements externes due aux contraintes budgétaires des dernières années est donc venue restreindre très fortement la latitude de l'administration.

Les décrets du 30 août 2006 et du 3 mai 2007¹ ont introduit ainsi, à titre dérogatoire et temporaire pour la durée du plan, des voies parallèles de promotion interne déconnectées de cette logique et réservées aux agents de la filière.

1. Le décret du 30 août 2006, publié au Journal Officiel du 31 août 2006, prévoit des recrutements exceptionnels dans les corps des techniciens des services culturels et des bâtiments de France et des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage.

Ces recrutements dérogatoires sont réservés, pour une durée de cinq ans, soit de 2006 à 2010, aux agents de la filière accueil, surveillance et magasinage selon les modalités suivantes.

Promotion dans le corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage

Pour moitié, par concours exceptionnels ouverts aux agents techniques justifiant de 4 années de services publics ;

Pour moitié, par inscription sur liste d'aptitude ouverte aux agents techniques justifiant de 10 années de services publics.

Promotion dans le corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France

Pour un tiers des postes, par concours exceptionnels ouverts aux agents et adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage justifiant de 4 années de services publics ;

Pour un tiers des postes, par examens professionnels ouverts aux agents et aux adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage justifiant d'au moins 8 ans de services publics ;

Pour un tiers des postes, par inscription sur liste d'aptitude ouverte aux adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage justifiant de 15 années de services publics.

2. Le décret du 3 mai 2007, publié au Journal Officiel du 5 mai 2007, revalorise le volume de recrutement par concours internes et tour extérieur dans le corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine pour une période de quatre ans, de 2007 à 2010.

Promotion dans le corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine

Pour 60 % des postes offerts au concours, par concours internes réservés aux techniciens des services culturels et des Bâtiments de France.

Pour un volume de postes correspondant à 40 % du nombre total de recrutements par concours et détachement, par inscription sur liste d'aptitude après avis de la commission administrative paritaire (tour extérieur).

Les promotions liées au repyramidage ont débuté en 2007.

Au terme de la deuxième année de mise en œuvre du processus, la structure de la filière a été modifiée, réduisant la part de la catégorie C (et, au sein de celle-ci, la part de l'échelle 3) et augmentant celle des catégorie B et, dans une moindre mesure, A :

Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2008 :

- l'effectif de la catégorie C est passé de 3274 à 3129 agents ;
- l'effectif de la catégorie B est passé de 252 à 388 agents ;
- l'effectif de la catégorie A est passé de 7 à 50 agents.

	Réel au 01/01/2007	Repyramidage échelle 3 en 4	Repyramidage en B et A	Flux	Réel au 31/12/2007
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage éch. 3	1717	-320		-287	1430
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage éch. 4, 5, 6	1557	320	-108	179	1736
Technicien des services culturels et du patrimoine	252		108	108	360
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine	7			0	7
TOTAL	3533				3533

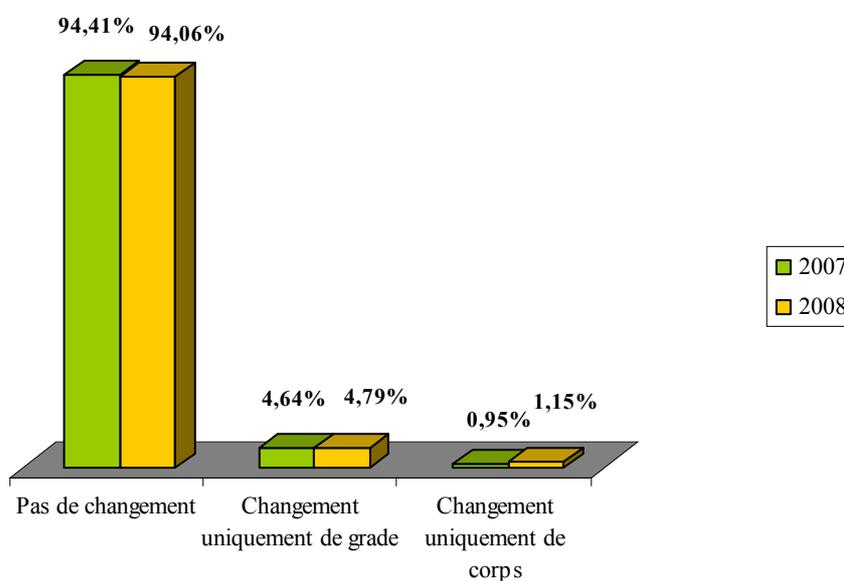
	Réel au 01/01/2008	Repyramidage échelle 3 en 4	Repyramidage en B et A	Flux	Réel au 31/12/2008
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage éch. 3	1430	-252		-188	1242
Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage éch. 4, 5, 6	1736	252	-66	151	1887
Technicien des services culturels et du patrimoine	360		66-43	28	388
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine	7		43	43	50
TOTAL	3533			34	3567

(Source : bureau de gestion)

Ce plan a vocation à se poursuivre sur un rythme régulier jusqu'en 2010.

B. LA FILIERE ADMINISTRATIVE

Les corps de la filière administrative ont enregistré des taux de promotion globalement stables en 2007 et 2008, le taux global calculé sur l'ensemble des agents de la filière (catégorie A, B, C) étant de 4,2%. Ce résultat correspond à l'application du taux maximal promu/promouvables fixé pour le ministère de la culture et de la communication en 2008 dans les corps de cette filière.



(Source : bureaux de gestion)

(Sources : infocentre des carrières et bureaux de gestion)

LES CHANGEMENTS DE CORPS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE EN 2008

<i>Corps de départ</i>	<i>Corps d'arrivée</i>		Filière administrative						
	Filière accueil, surveillance et magasinage		Adjointes techniques ASM (C)	secrétaires administratifs (B)	attachés d'administration (A)	inspecteurs conseillers culturels (A)	administrateurs civils (A)	inspecteurs généraux de l'administration (A)	emplois fonctionnels (A)
Adjointes administratives (C)			1	18					
Secrétaires administratifs (B)					16				
Attachés d'administration (A)									
Inspecteurs conseillers culturels (A)									
Administrateurs civils (A)								1	5
Emplois fonctionnels (A)							4	1	1

(Source : infocentre des carrières)

<i>Corps de départ</i>	<i>Corps d'arrivée</i>				Filière technique		
	Filière scientifique				adjoints techniques (C)	techniciens des services culturels et des bâtiments de France (B)	techniciens d'art (B)
	secrétaires de documentation (B)	chargés d'études documentaires (A)	ingénieurs d'études (A)	conservateurs du patrimoine (A)			
Adjointes administratives (C)	2				2	8	1
Secrétaires administratifs (B)							
Attachés d'administration (A)		1					
Inspecteurs conseillers culturels (A)				1			
Administrateurs civils (A)							
Emplois fonctionnels (A)							

(Source : infocentre des carrières)

Au sein de la filière, en 2008 :

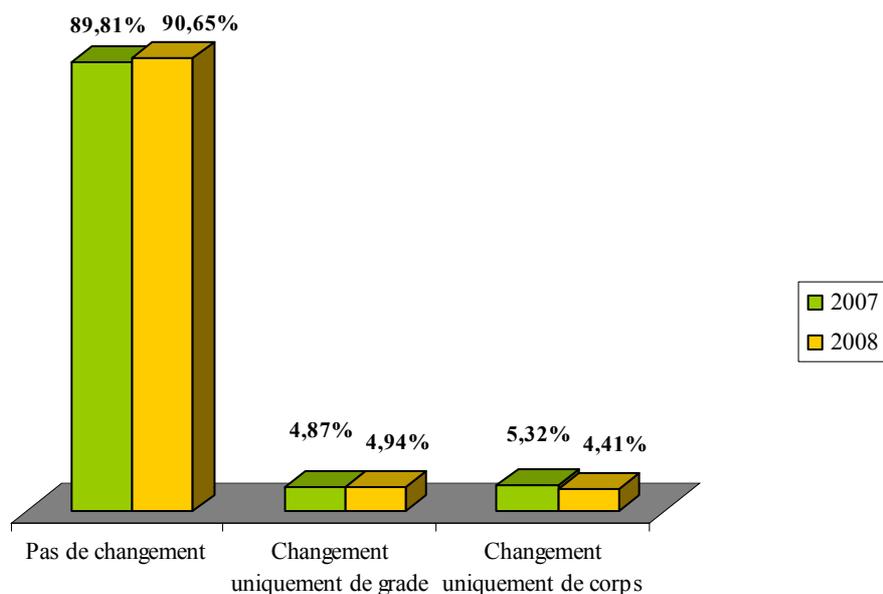
0,9% des adjoints administratifs sont devenus secrétaires administratifs,
2,3% des secrétaires administratifs sont devenus attachés.



(Source : infocentre des carrières)

C. LA FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

La filière ouvrière et technique comprend les métiers d'art, les adjoints techniques, les techniciens des services culturels et des bâtiments de France ainsi que les ingénieurs des services culturels et du patrimoine quelle que soit leur spécialité : bâtiments de France ou accueil et surveillance.



(Source : infocentre des carrières et bureaux de gestion)

LES CHANGEMENTS DE CORPS DANS LA FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE EN 2008

Les changements de corps dans la filière ouvrière et technique se font dans les corps des métiers d'art et dans les corps qui accueillent les agents de la filière accueil, surveillance et magasinage : techniciens des services culturels et des bâtiments de France, et ingénieurs des services culturels et du patrimoine.

Corps de départ	Corps d'arrivée Filière technique				Filière accueil, surveillance et magasinage	
	Techniciens d'art (B)	Techniciens des services culturels et des bâtiments de France (B)	Cherfs de travaux d'art (A)	Ingénieurs des services culturels et du patrimoine (A)	Adjoints techniques ASM (C)	Magasiniers des bibliothèques (C)
Adjoints techniques (C)	24	1			4	1
Techniciens d'art (B)		1	2			
Techniciens des services culturels et du patrimoine (B)				34		
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine (A)						

(Source : infocentre des carrières)

Corps de départ	Corps d'arrivée Filière administrative		Filière scientifique		
	Secrétaires administratifs (B)	Attachés d'administration (A)	Techniciens de la recherche (B)	Chargés d'études documentaires (A)	Architectes et urbanistes de l'Etat (A)
Adjoints techniques (C)			1		
Techniciens d'art (B)	1				
Techniciens des services culturels et du patrimoine (B)		1		1	
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine (A)				1	1

(Source : infocentre des carrières)

Au sein de la filière, en 2008 :

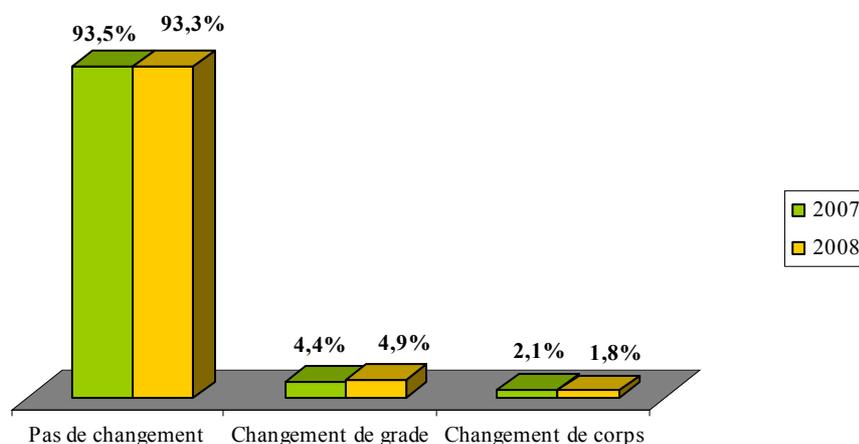
- 3,7 % des adjoints techniques sont passés techniciens d'art
- 0,33% de techniciens d'art sont passés chefs de travaux d'art.



(Source : infocentre des carrières)

D. LA FILIERE SCIENTIFIQUE

La filière scientifique affiche une augmentation du nombre de promotions de grade entre 2007 (97 promotions) et 2008 (101 promotions) alors que, dans la même période, le nombre d'agents promouvables est passé de 1162 à 1130.



(Source : bureaux de gestion)

LES CHANGEMENTS DE CORPS DE LA FILIERE SCIENTIFIQUE EN 2008

<i>Corps d'arrivée</i>		Filière scientifique											
		Bibliothécaires adjoints spécialisés (B)	Secrétaires de documentation (B)	Bibliothécaires (A)	Assistants ingénieurs (A)	Ingénieurs d'études (A)	Chargés d'études documentaires (A)	Ingénieurs de recherche (A)	Conservateurs de bibliothèque (A)	Conservateurs du patrimoine (A)	Conservateurs généraux des bibliothèques (A)	Conservateurs généraux du patrimoine (A)	Architectes urbanistes de l'Etat (A)
<i>Corps de départ</i>													
Assistants de bibliothèque (B)		4	1	1									
Bibliothécaires adjoints spécialisés (B)				2									
Secrétaire de documentation (B)				1		4							
Technicien de recherche (B)													
Bibliothécaires (A)									5				
Assistants ingénieurs (A)					3								
Ingénieurs d'études (A)							1			3			
Chargés d'études documentaires (A)										2			
Conservateurs de bibliothèque (A)											6		
Conservateurs du patrimoine (A)												12	
Conservateurs généraux des bibliothèques (A)													
Conservateurs généraux du patrimoine (A)													
Architectes urbanistes en chef (A)													2
Architectes urbanistes de l'Etat (A)													

(Source : infocentre des carrières)

<i>Corps de départ</i>	<i>Corps d'arrivée</i>		
	Personnels enseignants	Filière administrative	Filière technique
	Maîtres assistants (A)	Emplois fonctionnels (A)	Ingénieur des services culturels et du patrimoine (A)
Assistants de bibliothèque (B)			
Bibliothécaires adjoints spécialisés (B)			
Secrétaire de documentation (B)			
Technicien de recherche (B)			
Bibliothécaires (A)			
Assistants ingénieurs (A)			1
Ingénieurs d'études (A)	1		
Chargés d'études documentaires (A)			
Conservateurs de bibliothèque (A)			
Conservateurs du patrimoine (A)			
Conservateurs généraux des bibliothèques (A)		1	
Conservateurs généraux du patrimoine (A)		1	
Architectes urbanistes en chef (A)			
Architectes urbanistes de l'Etat (A)		2	

(Source : infocentre des carrières)

Les agents de la filière scientifique sont les plus stables dans leur filière d'origine. Le passage dans la filière administrative se fait essentiellement au niveau de la catégorie A, sur des emplois fonctionnels.

Au sein de la filière, en 2008 :

0,7% des bibliothécaires-adjoints spécialisés sont devenus bibliothécaires,
3,65% des bibliothécaires sont passés conservateurs de bibliothèques.



(Source : infocentre des carrières)

LES PROMOTIONS -METHODOLOGIE -

Les données de cette étude proviennent des bureaux de gestion et de l'infocentre des carrières du ministère de la culture et de la communication, celui-ci donnant les changements constatés dans la carrière des agents pendant la période étudiée.

La démographie

En s'appuyant sur les pyramides des âges, une analyse démographique permet d'analyser la structure par sexe et âge des emplois et d'estimer les flux futurs. Cet exercice est entre autres utile pour évaluer les départs à la retraite et prévoir les types et les volumes de recrutements nécessaires.

L'âge moyen des agents du ministère de la culture et de la communication recrutés sur le budget de l'Etat (titulaires et contractuels) s'élève à 47,9 ans en 2008. Cette moyenne a augmenté de plus d'un an entre 2006 (46,6 ans) et 2008.

AGE MOYEN 2007	47,5
AGE MOYEN 2008	47,9

(Source : infocentre des carrières)

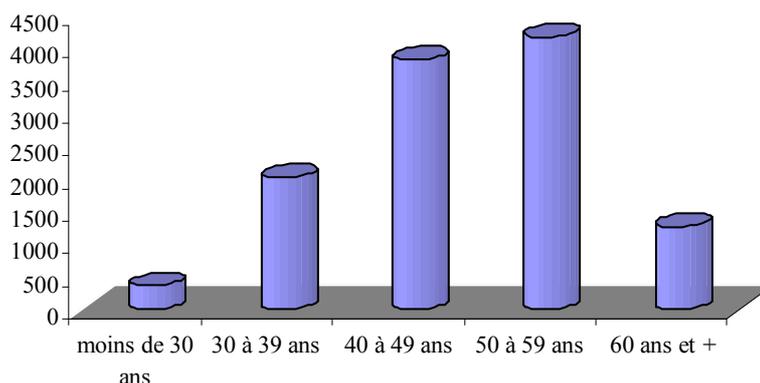
En 2008, la part des agents qui ont au moins 60 ans représente 10% de la population du ministère.

1. LA PYRAMIDE DES AGES DU MINISTERE DE LA CULTURE MONTRE LE VIEILLISSEMENT DE SES AGENTS SOUS L'EFFET D'UN RALENTISSEMENT DES RECRUTEMENTS après des vagues de recrutements importants.

En 2008 :

- 3% des agents du ministère ont moins de trente ans ;
- 17,3 % des agents ont entre 30 et 39 ans ;
- 32,9% des agents ont entre 40 et 49 ans ;
- 35,9% des agents ont entre 50 et 59 ans ;
- 10,9% ont plus de 59 ans.

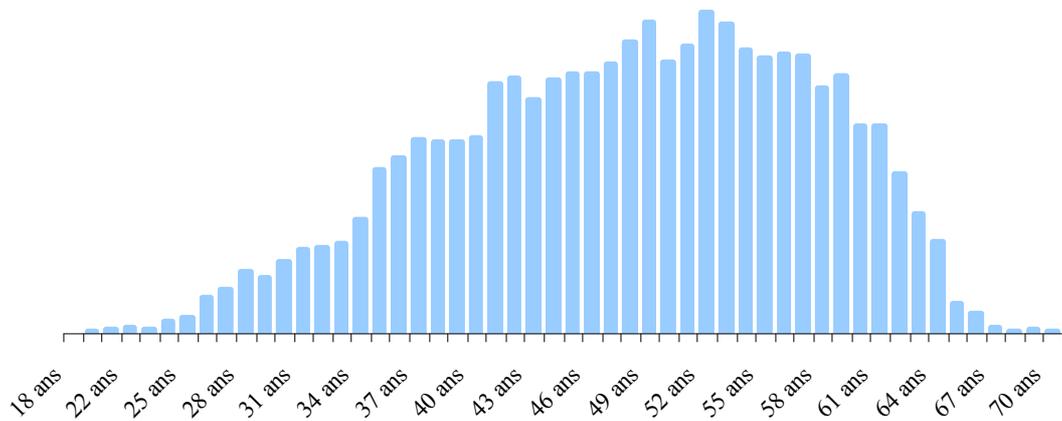
2008 : répartition des effectifs par tranche d'âges



(Source : infocentre des carrières)

La pyramides des âges sur 2008 montre la forte progression des tranches d'âge élevées, et le déséquilibre avec les recrutements.

PYRAMIDE DES AGES 2008



(Source : infocentre des carrières)

II. LA REPARTITION PAR SEXE MONTRE DES DISPARITES IMPORTANTES.

A. Une féminisation certaine du ministère.

Le ministère de la culture et de la communication compte plus d'agents féminins que d'agents masculins. La proportion d'agents féminins est de 52% en 2008, ce qui est proche du taux de féminisation moyen de l'ensemble de la fonction publique de l'Etat (emplois civils).

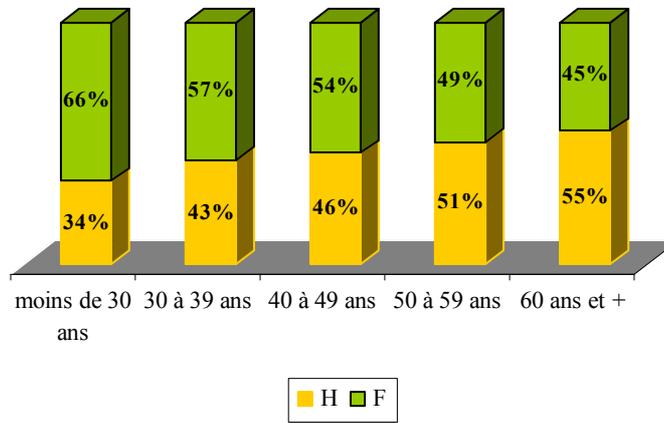
Les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes.

	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% par tranche d'âge
de 20 à 29 ans	1%	2%	3%
de 30 à 39 ans	8%	10%	17%
de 40 à 49 ans	15%	18%	33%
de 50 à 59 ans	18%	18%	36%
60 ans et plus	6%	5%	11%
	48%	52%	100%

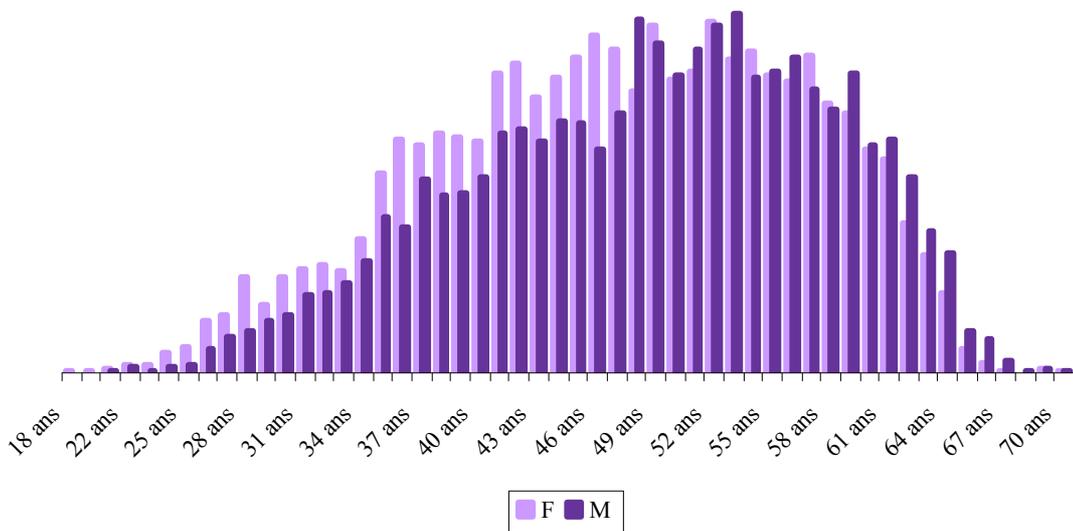
(Source : infocentre des carrières)

La proportion des femmes par tranche d'âges est plus importante jusqu'à l'âge de 49 ans. Dans les tranches d'âge supérieures, où les effectifs sont plus nombreux, les proportions s'équilibrent ou s'inversent.

2008 : proportion hommes / femmes par tranche d'âges



PYRAMIDE DES AGES 2008



(Source : infocentre des carrières)

B. La féminisation globale du ministère cache des disparités entre catégories et filières.

Globalement, il n'existe pas de gros écarts entre hommes et femmes ; cependant, la répartition varie selon les catégories statutaires, c'est-à-dire selon les qualifications. Elle varie également selon la filière concernée.

La majorité des emplois moins qualifiés du ministère de la culture et de la communication est occupée par des femmes.

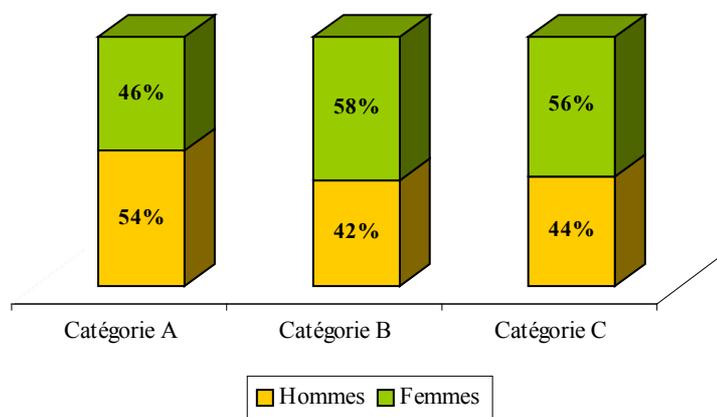
Les femmes sont majoritaires dans les catégories B et C.

Répartition des effectifs réels par sexe et par catégorie en 2008

	<i>Part de la catégorie dans l'effectif total</i>	Hommes	Femmes
Catégorie A	37%	54%	46%
Catégorie B	20%	42%	58%
Catégorie C	44%	44%	56%
<i>Total</i>	<i>100%</i>		

(Source : infocentre des carrières).

Proportion Hommes / Femmes par catégorie en 2008



La répartition est plus stable dans les corps techniques ou enseignants où les emplois sont occupés majoritairement par les hommes quelle que soit la catégorie.

En catégorie A :

La parité est globalement respectée dans la filière administrative (49% / 51%).

En revanche, les métiers techniques et d'enseignement sont occupés à plus de 70% par des hommes.

En catégorie B :

Dans la filière administrative, plus des trois quarts des effectifs sont des femmes (76%). La proportion est également importante dans la filière scientifique (63%).

En revanche, dans les métiers techniques, 59% des effectifs sont des hommes.

En catégorie C :

Les femmes représentent 82% de la filière administrative

Les hommes représentent 83% de la filière technique.

L'analyse par filière montre des disparités qui sont fonction des métiers exercés.

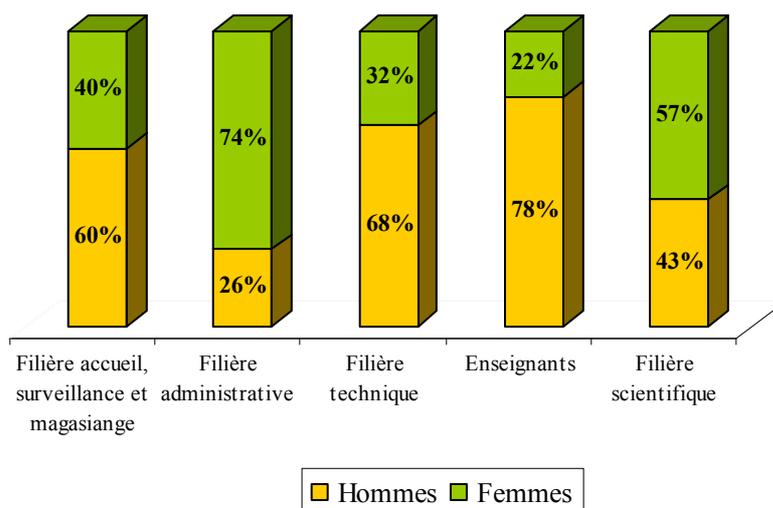
La filière ouvrière et enseignement est très majoritairement masculine. La filière administrative voit sa population, très féminine dans la catégorie C, devenir majoritairement masculine dans les grades plus élevés. Dans l'encadrement supérieur, la proportion de femmes est de 22 %.

Répartition des effectifs réels par sexe et par filière

	Part de la filière dans l'effectif		
	total	Hommes	Femmes
Filière accueil, surveillance et magasiange	23%	60%	40%
Filière administrative	32%	26%	74%
Filière technique	13%	68%	32%
Enseignants	9%	78%	22%
Filière scientifique	23%	43%	57%
<i>Total</i>	<i>100%</i>		

(Source : infocentre des carrières)

Proportion Hommes / Femmes par filière en 2008



La féminisation de la filière administrative cache des disparités.

Globalement, la filière administrative a un taux de féminisation de 74%.

Cependant, l'analyse de la répartition par sexe, catégorie et métier montre que plus on progresse dans la hiérarchie, plus le nombre d'hommes augmente.

La féminisation des catégories B (76%) et C (82%) ne se retrouve pas au niveau de la catégorie A où les emplois sont occupés majoritairement par les hommes.

Au sein de la catégorie A, si les femmes sont majoritaires dans le corps des attachés (60%), elles sont minoritaires chez les administrateurs civils (26%), ainsi qu'au niveau des personnels de direction (29%) ou des corps d'inspection (43%).

La filière scientifique (corps de recherche, de conservation, de documentation) est majoritairement féminine (57%).

Cependant, on observe la même évolution que dans la filière administrative : les femmes sont plus présentes en catégorie B (63%) qu'en catégorie A (56%).

La filière technique et la filière enseignement sont majoritairement masculines.

Cependant, comme dans les autres filières, la proportion varie selon le niveau hiérarchique : hors enseignement, les femmes représentent 32% des effectifs techniques et 30% des agents de la catégorie A dans la filière.

Les corps d'enseignement sont principalement occupés par des hommes, avec une proportion de femmes de 22% seulement.

La répartition de la filière accueil, surveillance et magasinage est masculine à hauteur de 60%. Ce pourcentage est stable si l'on intègre dans la filière les agents des catégories A et B, beaucoup moins nombreux, qui comprennent respectivement 34% et 42% d'agents féminins

I- FILIERE ADMINISTRATIVE

	Hommes	Femmes	
PERSONNELS DE CATEGORIE A	49%	51%	
<i>INSPECTIONS</i>	57%	43%	
<i>PERSONNELS DE DIRECTION</i>	71%	29%	
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE A</i>			
Administrateur civil	74%	26%	
Attaché administratif	40%	60%	
Chef de mission	64%	36%	
Conseiller technique de service social	0%	100%	1 agent
Conseiller d'administration scolaire et universitaire	100%	0%	1 agent
Conservateur régional des monuments historiques	50%	50%	2 agents
Chef de projet	100%	0%	3 agents
PERSONNELS DE CATEGORIE B	24%	76%	
PERSONNELS DE CATEGORIE C	18%	82%	
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE	26%	74%	

II - FILIERE SCIENTIFIQUE

PERSONNELS DE CATEGORIE A	44%	56%
<i>CONSERVATION</i>	49%	51%
Conservateurs généraux du patrimoine	61%	39%
Conservateurs du patrimoine	47%	53%
<i>ARCHITECTES</i>	69%	31%
<i>DOCUMENTATION</i>	24%	76%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	34%	66%
<i>RECHERCHE</i>	47%	53%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	37%	63%
<i>DOCUMENTATION</i>	28%	72%
<i>RECHERCHE</i>	60%	40%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	24%	76%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE SCIENTIFIQUE	43%	57%

III- PERSONNELS ENSEIGNANTS

PERSONNELS DE CATEGORIE A	78%	22%
SOUS-TOTAL PERSONNELS ENSEIGNANTS TITULAIRES	78%	22%

IV- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

PERSONNELS DE CATEGORIE A	70%	30%
<i>PATRIMOINE</i>	74%	26%
<i>METIERS D'ART</i>	66%	34%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	88%	12%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	59%	41%
<i>PATRIMOINE</i>	71%	29%
<i>METIERS D'ART</i>	52%	48%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	95%	5%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	83%	17%
<i>PERSONNELS OUVRIERS</i>	83%	17%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	68%	32%

V- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

PERSONNELS DE CATEGORIE C	59%	41%
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	60%	40%
<i>MAGASINAGE</i>	56%	44%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	60%	40%

(Source : infocentre des carrières)

III. L'ETUDE PAR FILIERE SOULIGNE UN FUTUR DESEQUILIBRE PROBABLE DANS LA REPARTITION PAR DOMAINE-METIER DU MINISTERE.

A. L'âge moyen varie selon la catégorie ou la filière.

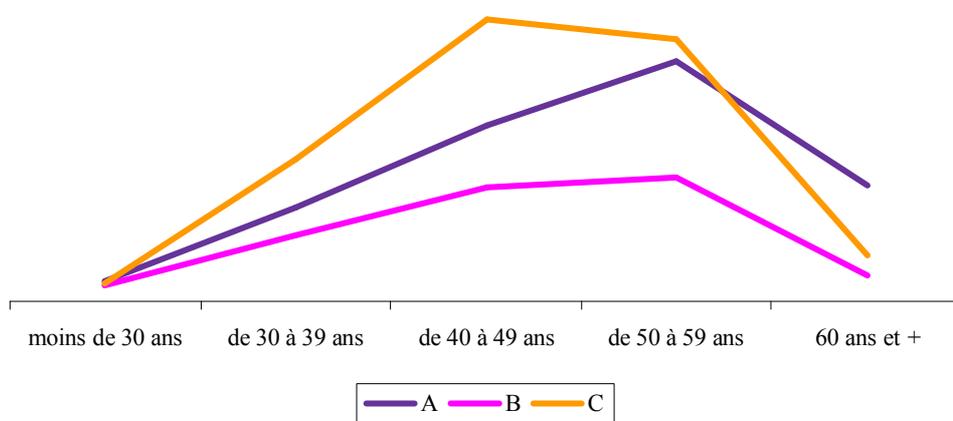
Par catégorie, les moyennes d'âge sont les suivantes en 2008 :

- en catégorie A : 50,1 ans
- en catégorie B : 46,9 ans
- en catégorie C : 46,9 ans.

10% des agents titulaires ont plus de 59 ans. Cette proportion diffère selon les catégories . Elle est de :

- 18% pour la catégorie A
- 6% pour la catégorie B
- 5% pour la catégorie C.

2008 : Pyramide des âges par catégorie



(Source : infocentre des carrières)

Ce vieillissement de la catégorie A est surtout marquée dans la filière scientifique et parmi les personnels enseignants qui comptent une forte proportion d'agents de catégorie A.

Age moyen par filière

	2007	2008
Filière administrative	47,1	48
Filière scientifique	47,8	48,8
Filière enseignement	52,03	53,5
Filière ouvrière et technique	46,03	46,3
Filière accueil, surveillance et magasinage	45,65	46,6

(Source : infocentre des carrières)

- la filière accueil, surveillance et magasinage, qui a connu des recrutements spécifiques ces dernières années, est la plus jeune du ministère.
- les personnels enseignants ont la moyenne d'âge la plus élevée. Elle est suivie par la filière scientifique, qui comprend les personnels de recherche, de conservation et de documentation.

A. Un vieillissement préoccupant de la filière scientifique.

La répartition par filière, par catégorie et par âge des agents du ministère de la culture et de la communication laisse présager des changements dans cette même répartition des effectifs dans les années à venir.

En 2008, dans la filière scientifique, 13% des agents de catégorie A ont au moins 60 ans. La proportion est de 29 % parmi les personnels enseignants titulaires.

Afin de préserver son cœur d'activité, le ministère doit réfléchir à la nécessaire adaptation de ses moyens humains, par exemple en ciblant différemment ses recrutements ou en faisant évoluer les fonctions des agents de la catégorie C.

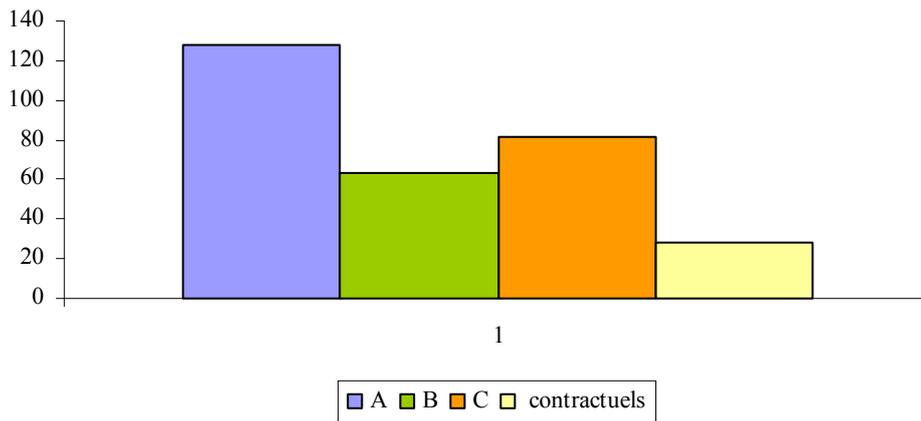


(Source : infocentre des carrières)

C. La loi de 2003, qui a augmenté la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein, a modifié les comportements des agents et eu des conséquences sur le nombre de départs en 2008

En 2008, 301 agents sont partis en retraite (nombre d'agents titulaires et contractuels sur plafond d'emplois du ministère).

Nombre de départs en retraite par catégorie

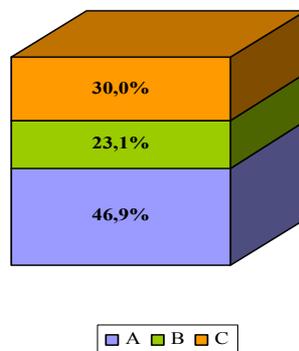


(Source : infocentre des carrières)

L'âge moyen des départs est de 62,3 ans. Cet âge a évolué sous l'effet de la mise en œuvre de la loi de 2003 sur la réforme des retraites.

Age moyen de radiation des cadres	62,3 ans
-----------------------------------	----------

La répartition des départs en retraite par catégorie reflète la structure démographique du ministère. En 2008, la catégorie A, dont la moyenne d'âge est la plus élevée, a représenté 46,9% des départs d'agents titulaires :

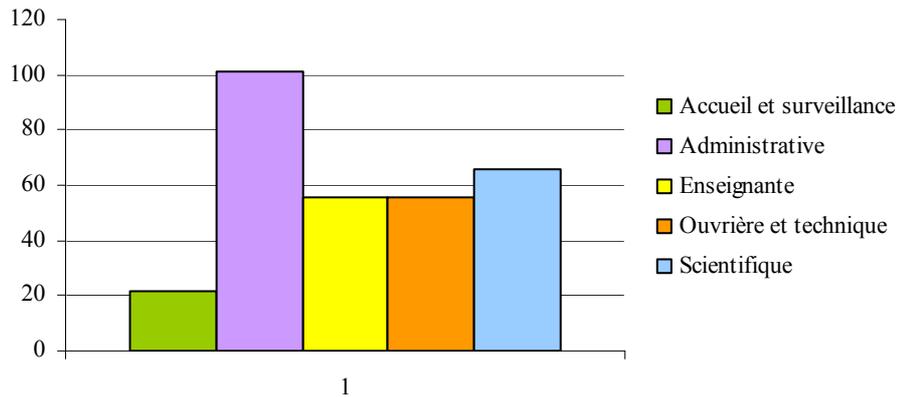


(Source : infocentre des carrières)

Au regard de l'effectif total de chaque catégorie, on constate que la proportion d'agents titulaires partant en retraite est plus élevée dans les catégories A et B (entre 3 et 4%), un peu plus faible dans la catégorie C (2%).

Par filière, les départs sont plus nombreux dans la filière administrative (un tiers du nombre total de départs en 2008).

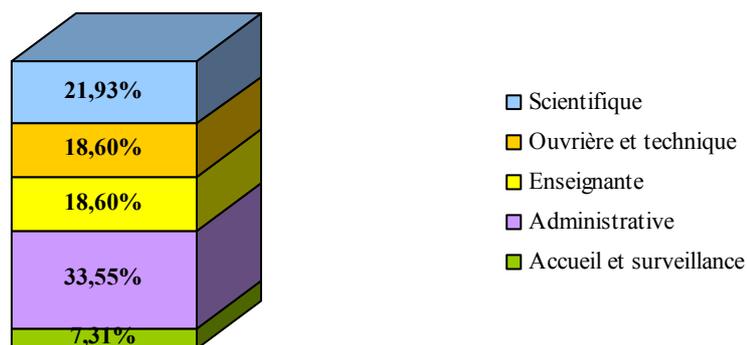
Nombre de départs en retraite par filière (2008)



(Source : infocentre des carrières)

La filière scientifique représente la deuxième population la plus importante quant au nombre de départs (21,9%). La filière accueil et surveillance ne représente que 7,31%. La filière enseignante et la filière ouvrière et technique représentent chacune 18,6% des départs en 2008.

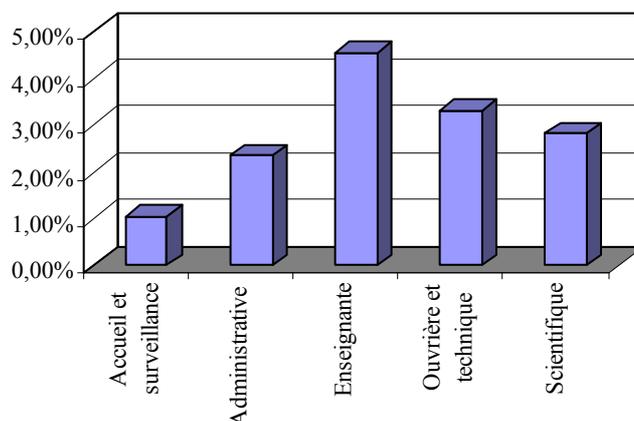
Part de chaque filière dans les départs en retraite (2008)



(Source : infocentre des carrières)

En revanche, si l'on rapporte les départs à l'effectif total de la filière considérée, on constate que les départs sont plus importants parmi les enseignants (5% des personnels enseignants sont partis à la retraite en 2008). Ils atteignent 3,3% dans la filière ouvrière et technique et 2,8% dans la filière scientifique.

Proportion des départs en retraite par filière



(Source : infocentre des carrières)

Globalement, la moitié des départs à la retraite résultent d'une demande spontanée des agents dans le cadre de l'application générale de l'ouverture des droits à la retraite. Cette proportion est toutefois à nuancer selon les filières, avec un taux allant de 66% (dans la filière administrative) à 25% (dans la filière enseignante).

Motifs des départs en retraite

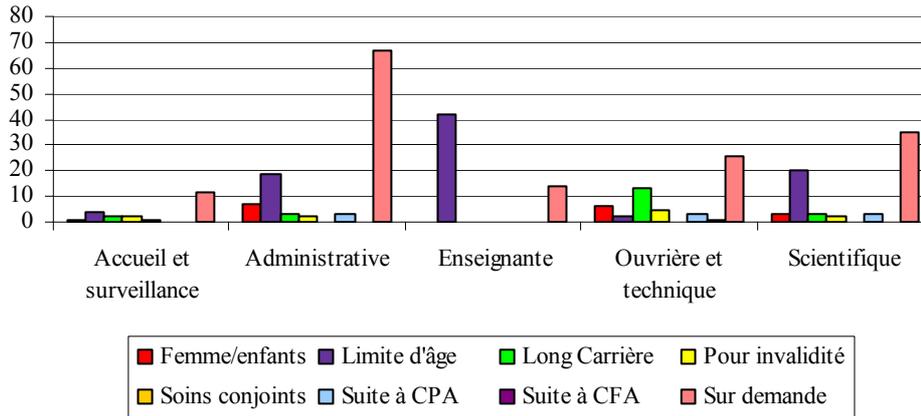
Sur demande	154
Limite d'âge	87
Longue carrière	21
Invalidité	11
Départs anticipés des mères de 3 enfants ou +	17
Départs suite à CPA	9
Départs suite à CFA	1
Soins au conjoint	1
<i>Total</i>	301

(Source : infocentre des carrières)

Les longues carrières sont surtout représentées dans la filière ouvrière et technique (23%) et dans la filière accueil et surveillance (9%).

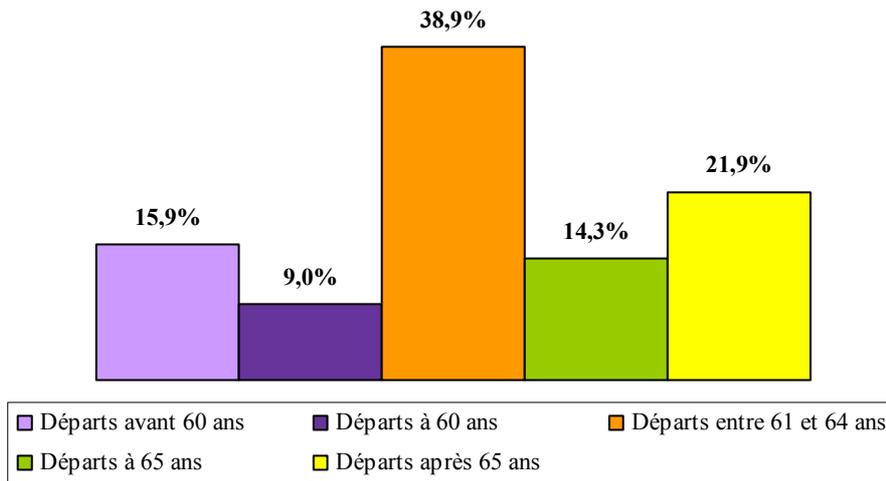
Les départs à la limite d'âge sont prédominants chez les personnels enseignants (75%) et tombent à 4% dans la filière ouvrière et technique.

Répartition des départs en retraite par filière et par motif en 2008



(Source : infocentre des carrières)

Les départs à 60 ans et à 65 ans représentent respectivement 9% et 14% des départs en 2008.



La majorité des départs se situent entre ces deux paliers (38,9%) ou après l'âge limite de 65 ans (21,9%).

La formation

L'organisation de la formation au ministère de la culture et dans les établissements publics sous tutelle :

Au sein du secrétariat général du ministère, le bureau de la formation assure le pilotage et la coordination de la politique de formation de l'ensemble du ministère. Il prépare, en coordination avec l'ensemble des services, le document d'orientations stratégiques.

Les formations organisées directement par le bureau de la formation du secrétariat général sont ouvertes à l'ensemble des agents du ministère dès lors qu'elles relèvent de priorités nationales. Les autres formations organisées par le bureau s'adressent aux agents de l'administration centrale, des services à compétence nationale, des établissements publics administratifs d'Ile-de-France (à l'exception du musée du Louvre, de la bibliothèque nationale de France, du musée et du domaine national de Versailles).

Les diverses structures du ministère élaborent et mettent en œuvre leur propre programme de formation adapté à leurs besoins et à ceux de leurs agents.

I – EFFECTIFS ET AGENTS FORMÉS

L'effectif retenu est estimé au 31 décembre de chaque année sur la base des déclarations des services consultés. (Ce cumul des effectifs déclarés par les différents services ayant communiqué leur bilan ne saurait être affecté d'une valeur absolue mais il garde sa pertinence en termes de périmètre d'intervention des services de formation.)

Année	2005	2006	2007	2008
Effectifs ministériels	23 281	23 239	23 132	23 358
dont vacataires	3 279	3 036	2 971	3 032
Agents formés	12 878	13 406	13 624	12 018
Variation 2008/2007				-12%

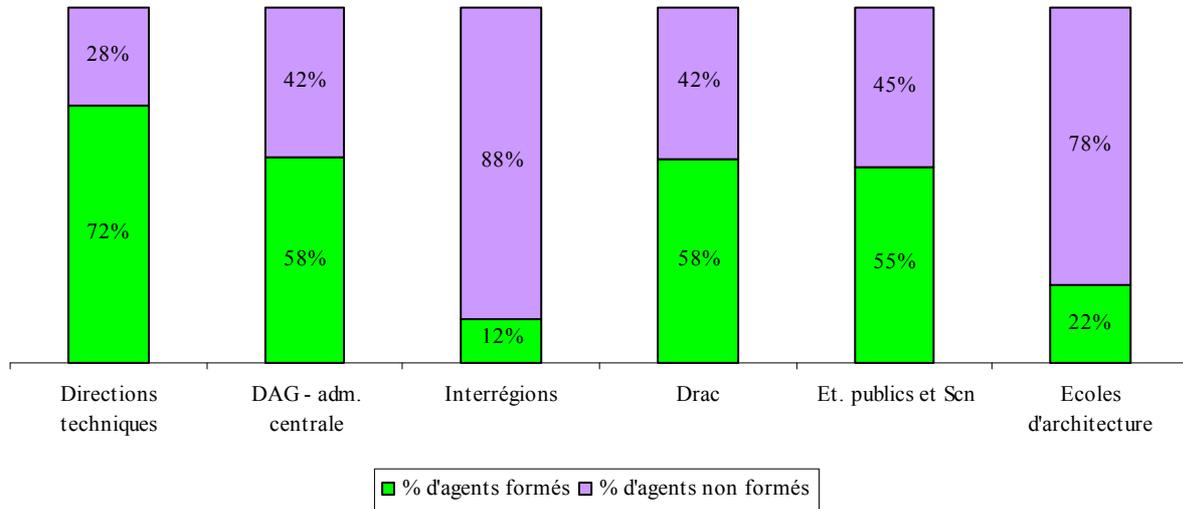
<i>Effectifs ministériels 2008</i>	A	B	C	Total
Répartition par catégorie	9 947	4 726	8 685	23 358
dont vacataires	1 167	219	1 646	3 032
Pourcentage de l'effectif total par catégorie	43%	20%	37%	100%

<i>Agents formés 2008</i>	A	B	C	Total
Répartition par catégorie	4 145	2 789	5 084	12 018
Pourcentage par rapport au nombre total d'agents formés	34%	23%	42%	100%
Pourcentage par rapport au nombre d'agents dans la catégorie	42%	59%	59%	

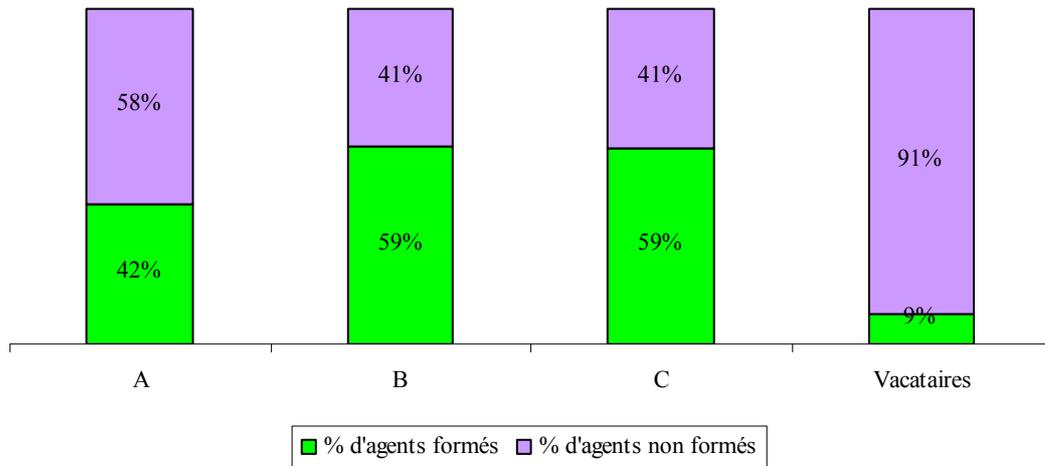
(Source : DAG - bureau de la formation)

Le pourcentage par catégorie, des effectifs et des agents formés reste globalement stable d'une année sur l'autre.

Pourcentage d'agents formés par structure



Pourcentage d'agents formés par catégorie



(Source : DAG - bureau de la formation)

II. L'EVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES.

Le stagiaire est l'agent qui participe à une formation. Un même agent qui suit deux formations au cours de l'année est compté comme deux stagiaires.

Entre 2007 et 2008, le nombre de stagiaires a diminué de 5 % .

Année	2005	2006	2007	2008
Stagiaires	31 050	34 452	34 096	32 336
Variation 2008/2007				-5%

<i>Stagiaires 2008</i>	A	B	C	Total
Répartition par catégorie	10 633	8 309	13 394	32 336
Pourcentage par catégorie	33%	26%	41%	100%
Rappel 2007	32%	23%	38%	93% + 7% vacataires

(Source : DAG - bureau de la formation)

De 2007 à 2008, la diminution du nombre de stagiaires est constatée dans toutes les structures, à l'exception des établissements publics, écoles d'architecture comprises :

- moins 207 stagiaires dans l'ensemble constitué par les directions régionales (-18%), les interrégions (-16 %), les directions techniques (-16 %), le bureau de la formation du secrétariat général (-12%),
- plus 447 stagiaires supplémentaires dans les écoles d'architecture (+ 6%) et les autres établissements publics et dans les services à compétence nationale (+ 2%).

La diminution de cet indicateur marque surtout le retour à un niveau prévisible après le pic des années 2006 et 2007 dans les domaines de l'informatique et de la préparation aux concours :

En effet, à l'échelle du ministère, le premier domaine concerné par la diminution du nombre de stagiaires en 2008 est celui de l'informatique (y compris la bureautique) : - 4 116 stagiaires (soit une diminution de 43 %). Ce mouvement s'explique par la fin d'actions menées dans ce domaine années précédents :

- déploiement de la suite bureautique OpenOffice dans les services centraux (- 1 524 stagiaires, soit - 52 %), dans les DRAC (- 480 stagiaires, soit - 40 %) et dans les interrégions (- 112 stagiaires, soit - 72 %) ;
- déploiement de l'application Agrégée dans les services patrimoniaux (DRAC ; DAPA : - 572 stagiaires, soit - 63%) ;
- dans les EP : fin les formations liées notamment à l'installation de nouveaux outils de billetterie (établissement public du musée et du domaine national de Versailles : - 327 stagiaires, soit - 66 %), à une réorganisation logistique (BNF : - 617 stagiaires, soit - 38 %) ou le renouvellement du parc informatique (musée d'Orsay : - 236 stagiaires, soit - 82 %).

Dans le domaine des préparations aux concours et examens professionnels la diminution de l'activité (- 647 stagiaires, soit - 14 %), correspond à la fin des dispositifs de repyramidage de la filière accueil, surveillance et magasinage (commencé en 2006) et de la filière administrative (en 2007). Ce mouvement a affecté toutes les structures du ministère :

- moins 418 stagiaires, soit - 49 % dans les DRAC ;
- moins 135 stagiaires, soit - 51 % dans les directions techniques, principalement la DAF ;
- moins 212 stagiaires, soit - 12 % dans les établissements publics, principalement le CNC (- 89 %), l'EPA de Versailles (- 22 %) ou le musée d'Orsay (- 54 %).

Inversement, le nombre de stagiaires est globalement croissant en 2008 dans les domaines suivants :

- les formations au management (+ 318 stagiaires, soit + 66 %), dans le cadre de l'accompagnement au changement (entretien professionnel) ou du projet d'établissement (centre des monuments nationaux, EPA de Versailles, musée d'Orsay...) ;
- l'Europe (+ 126 stagiaires, soit + 147 %), en raison de la présidence française de l'Union européenne en 2008 ;

- les métiers de la culture (+ 2 140 stagiaires, soit + 36 %), notamment à la DAPA, à la DAF et à la BNF où des modules courts (techniques numériques, catalogage...) ont concerné un public nombreux ;
- les formations linguistiques (+ 610 stagiaires, soit + 26 %) ;
- les formations hygiène et sécurité : + 1 232 stagiaires, soit + 28 %.

III. L'EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE FORMATION.

Les jours-stagiaires sont le produit de la durée (en jours) d'une formation donnée par le nombre de stagiaires qui la suivent.

Année	2005	2006	2007	2008
Jours	102 975	99 052	93 876	100 039
Variation 2008/2007				7%

Nombre de jours de formation	A	B	C	Total
Répartition par catégorie	42 455	21 770	35 814	100 039
Pourcentage par catégorie	42%	22%	36%	100%
<i>Rappel 2007</i>	39%	22%	31%	92% + 8% vacataires

(Source : DAG - bureau de la formation)

Par rapport à 2007, le nombre de jours en 2008 est en progression globale de + 6,6 %, revenant ainsi aux niveaux constatés en 2005 et 2006.

Le nombre de jours de formation augmente globalement :

- en administration centrale : + 3 865 jours (+ 35 %) dans presque tous les domaines (sauf informatique et les formations générales). Il faut noter que le bureau de la formation du secrétariat général a accueilli les agents de la DRAC Ile-en raison de l'absence d'un responsable de formation dans cette structure.
- dans les établissements publics : + 6 310 jours (+ 15 %). Cette augmentation provient principalement de celle des formations linguistiques au musée du Quai Branly (+ 5 308 jours) ;
- dans les directions techniques, de + 1 001 jours (+ 6,4 %), plus spécifiquement à la DAF (+ 1 708 jours, soit + 24 %) alors que les autres directions sont en recul. Cela est dû principalement au stage technique international d'archives (+ 1 766 jours) et aux stages en hygiène et sécurité (+ 1 689 jours).

En revanche, le nombre de jours de formation est en diminution globale dans les autres structures :

- dans les DRAC : - 3 497 jours (- 39 %) dans les domaines informatique et concours ;
- dans les interrégions : - 719 jours (- 29 %) dans tous les domaines à l'exception des formations post-recrutement, des formations à l'Europe, et des formations générales et en management ;
- dans les écoles nationales supérieures d'architecture : - 351 jours (- 11 %) dans les domaines hygiène et sécurité, formations générales, concours.

La **durée moyenne de formation par stagiaire**, pour l'ensemble des structures s'établit à 3,1 jours en 2008 (+ 12 % par rapport à 2007).

Hors institut national du patrimoine (INP), la moyenne s'établit à 2,8 jours, soit + 14 % par rapport à 2007 (2,5 jours).

Année	2005	2006	2007	2008
Nombre de jours par stagiaire	3,3	2,9	2,8	3,1
hors INP	3	2,7	2,5	2,8

Nombre moyen de jours de formation par stagiaire	A	B	C	Moyenne générale
Répartition par catégorie	4	2,6	2,7	3,1
Rappel 2007	3,4	2,6	2,3	2,8

(Source : bureau de la formation de la DAG)

IV. L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FORMATION

Entre 2007 et 2008, les dépenses directes de formation augmentent globalement de 539 979 € (+ 6 %), remontant ainsi aux niveaux constatés en 2005 et 2006.

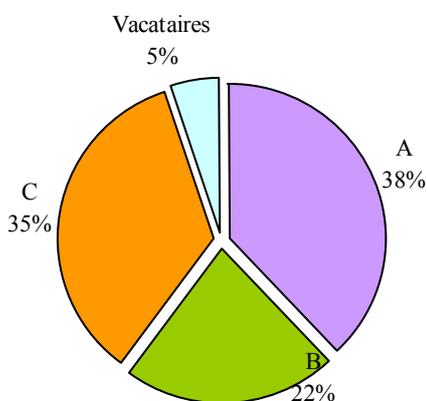
Année	2005	2006	2007	2008
Dépenses	9 582 911	9 624 947	9 013 027	9 553 005
Variation 2008/2007				6%

Dépenses de formation	A	B	C	Total
Répartition par catégorie	3 775 992	2 262 889	3 514 124	9 553 005
Pourcentage par catégorie	39%	24%	37%	99%
Rappel 2007	38%	21%	35%	95% + 5% vacataires

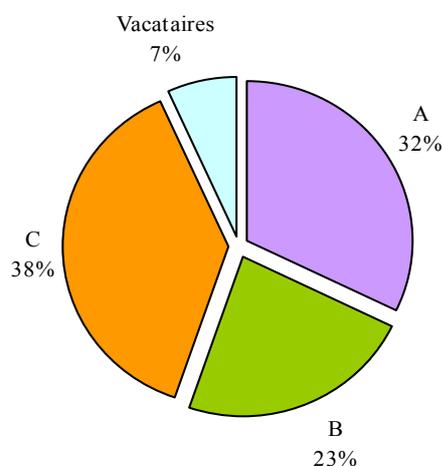
(Source : bureau de la formation de la DAG)

La répartition, en pourcentage, du nombre de stagiaires et du montant de la dépense par catégorie est similaire.

Répartition des dépenses de formation par catégorie en 2008



Répartition des stagiaires par catégorie en 2008



La structuration globale des dépenses de formation au ministère s'établit en 2007-2008 de manière comparable aux années précédentes, entre les dépenses pédagogiques et les frais de mission des stagiaires (remboursement des frais d'hébergement et de déplacement).

- dépenses pédagogiques : 85 % (88 % en 2007)
- frais de mission : 15 % (12 % en 2007).

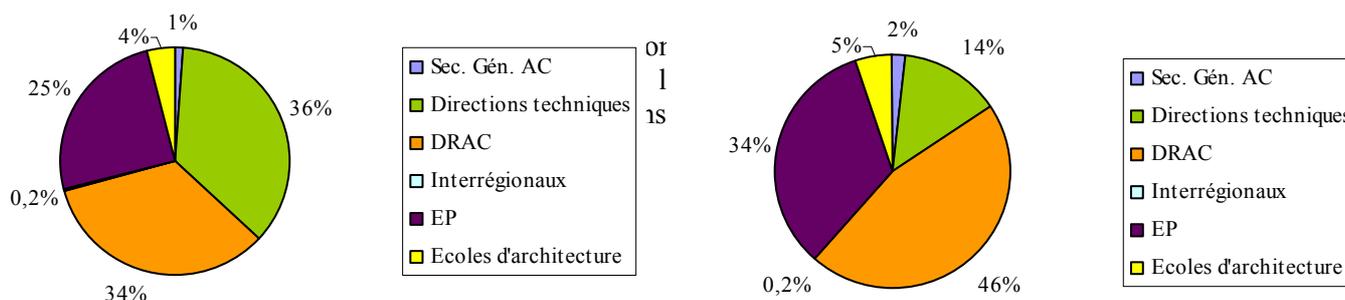
Selon les structures, la répartition entre ces deux types de dépenses est sensiblement différente : l'administration centrale ne supporte que très peu de frais de missions et l'essentiel de la dépense concerne les directions techniques, les DRAC et les EP.

Cependant, hors la part relative aux frais de mission de l'institut national du patrimoine pour la formation d'application des conservateurs du patrimoine (370 936 €), la part des directions techniques dans les frais de mission ne représente plus que 14 %, celle des DRAC et des EP atteint un total de 80% (respectivement à 46% et 34%).

Répartition des frais de mission :

avec l'INP :

sans l'INP :



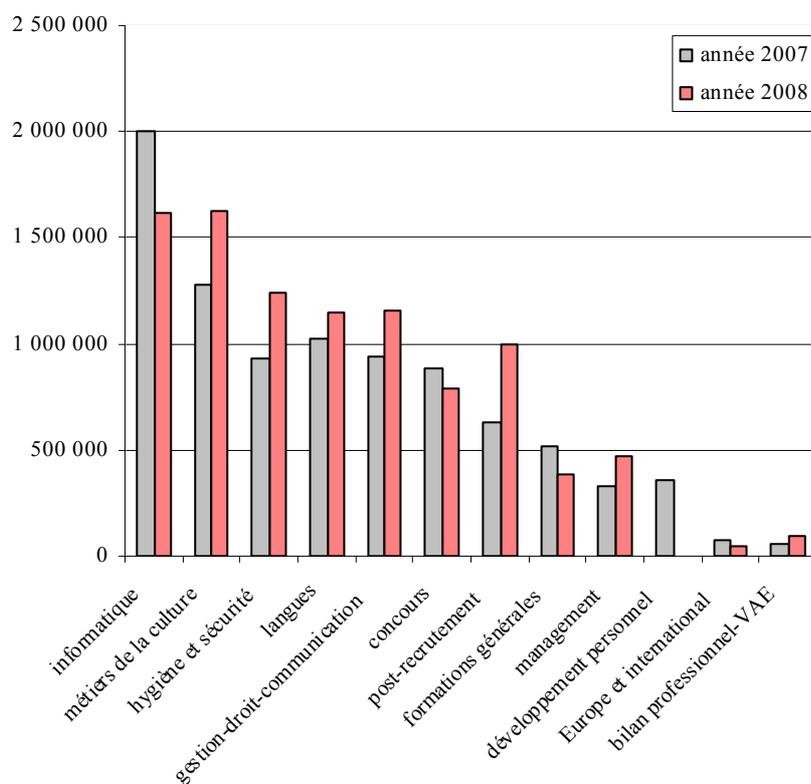
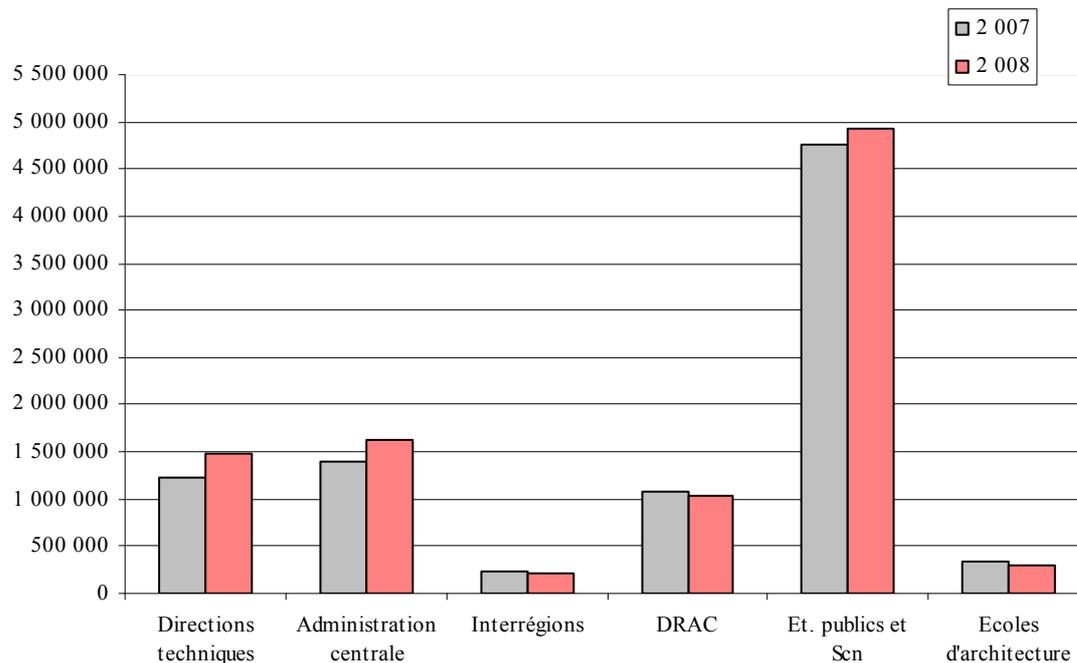
(Source : DAG – bureau de la formation)

En cumul des dépenses pour l'ensemble des structures du ministère, en 2008, le montant des dépenses est en hausse globale :

- dans les directions techniques (+ 20 %) dans presque tous les domaines (sauf informatique, concours, langues et management) ;
- au bureau de la formation du secrétariat général (+ 17 %) dans presque tous les domaines (sauf l'informatique et les préparations aux concours) ;
- dans les établissements publics (+ 4 %) principalement sur les domaines Europe (+ 46 %), management (+ 45 %), hygiène et sécurité (+ 33 %), gestion-droit-communication (+ 31 %), métiers de la culture (+ 27 %).

Dans les autres structures, le montant global des dépenses est en diminution (moins de 15 %) dans les écoles d'architecture (- 14 %), les interrégions (- 10 %), les DRAC (- 5 %), principalement en raison de la réduction des dépenses liées à l'informatique (- 37 %). En revanche, comme dans les autres structures, les dépenses augmentent dans les domaines Europe (+ 96 %), management (+ 112 %), hygiène et sécurité (+ 50 %), langues (+ 17 %), métiers de la culture (+ 12 %).

Répartition des dépenses de formation par structure en 2007 et 2008



(Source : DAG – bureau de la formation)

V. LES DISPOSITIFS DE FORMATION PRENANT EN COMPTE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DES AGENTS

A. Le bilan de compétences : une demande accrue en 2008

L'ancien bilan professionnel est modifié en bilan de compétences par le décret du 15 octobre 2007. Son objectif est de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Il permet aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles, ainsi que leurs aptitudes et motivations. Le congé ne peut excéder 24 heures de temps de service, soit 4 jours).

Avec 56 agents (contre 37 en 2007, soit une augmentation de 51%) et 191 jours de formation (+73%) en 2008 au niveau ministériel, l'augmentation du nombre d'agents recourant au bilan de compétences est notable. La durée moyenne constatée sur l'ensemble des structures s'établit à 3,4 jours par bilan.

B. La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le décret du 15 octobre 2007 prévoit des actions de formation en vue de la validation des acquis de l'expérience. Les agents peuvent suivre ces formations, à leur demande, dans la limite d'un congé qui ne peut excéder, annuellement, 24 heures de temps de service.

Sur l'ensemble du ministère en 2008, ce nouveau dispositif a été mobilisé par une dizaine d'agents dans moins d'une dizaine de structures, pour une dépense globale de 5 500 € : établissements publics (école d'architecture de Bordeaux, école d'art de Limoges, CNC, centre Georges-Pompidou, musée du Louvre) et des DRAC (Haute-Normandie, Lorraine, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes).

C. Le congé de formation professionnelle (CFP)

Avec 68 dossiers de demande dont 57 acceptés en 2008, il est constaté au niveau ministériel un doublement du nombre d'agents demandant à bénéficier d'un congé de formation, contrairement à ce qui était constaté les années précédentes.

Comme chaque année, moins de 10 % des demandes se voient opposer un refus de l'administration.

Les demandes retenues proviennent majoritairement des établissements publics (hors Louvre et contractuels d'établissements) et des services à compétence nationale (respectivement 37 % et 4 %), puis de l'administration centrale à égalité avec les DRAC (30 %), les SDAP étant dorénavant intégrés aux DRAC.

Les femmes demandent plus de congés de formation que les hommes. La catégorie C est la plus représentée.

Demandes de congés de formation en 2008

Demandes présentées								Demandes retenues							
2005		2006		2007		2008		2005		2006		2007		2008	
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
10	40	17	32	12	30	29	39	8	36	16	28	10	28	22	35
50		49		42		68		44		44		38		57	

Répartition des congés de formation accordés en 2008

Catégorie	Hommes	Femmes	Total	%
A	6	6	12	21 %
B	6	9	15	26 %
C	10	20	30	53 %
Totaux	22	35	57	100 %

Répartition des congés de formation accordés par filière et catégorie

Filière	Catégorie	Hommes	Femmes
Administratifs et non titulaires	A	2	5
"	B	2	4
"	C	3	12
Scientifique et enseignement	A	4	0
"	B	4	2
Bibliothèques	A	0	1
"	B	0	1
"	C	0	5
ASMT	B	0	1
"	C	7	3
Personnels de santé	B	0	1
Total	22	22	35

(Source : DAG - bureau de la formation)

- METHODOLOGIE -

Modalités

Pour la préparation du bilan ministériel, les modalités d'organisation des données sont étroitement dépendantes des procédures définies par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dans le cadre de son enquête statistique annuelle relative à la formation professionnelle des agents de l'État.

Notion d'agents formés

Le *stagiaire* est l'agent qui participe à une formation donnée et ne doit pas être confondu avec la personne formée, *l'agent formé* ; ainsi un même agent qui suit deux formations au cours de l'année est compté comme deux stagiaires mais comme un seul agent formé.

Depuis 2001, la DGAFP a complété le dénombrement des stagiaires par celui des agents formés. Au ministère de la culture, en dépit d'outils de gestion des formations peu homogènes, les services sont généralement en mesure de répondre à cette demande. Toutefois, le cumul des données ne s'appuyant pas sur une base nominative, ne renvoie qu'une valeur approchée.

En 2008, les stagiaires vacataires sont rattachés à la catégorie administrative la plus comparable (par exemple, les enseignants en catégorie A).

Les inter- régions

Elles regroupent cinq responsables de formation qui travaillent au niveau de cinq DRAC-sièges différents, mais qui sont rattachés à la DAG. Ils mettent en place les priorités nationales et leurs propres programmes de formation. Leurs stages sont également ouverts à tous les établissements, écoles, ...qui dépendent de leur territoire.

L'action sociale

L'action sociale recouvre les prestations individuelles et les actions collectives bénéficiant aux agents, notamment la restauration, les actions en faveur du logement, le soutien à des activités culturelles ou de loisirs, l'organisation de séjours pour les enfants du personnel (colonies de vacances, séjours linguistiques ou voyages).

L'administration centrale délègue dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les écoles d'architecture les crédits leur permettant de gérer en proximité l'attribution de prestations individuelles ainsi que les conventionnements nécessaires à certaines actions, notamment les conventions de restauration.

I. IMPORTANCE DES SERVICES COLLECTIFS DANS LE BUDGET DE L'ACTION SOCIALE.

A. En 2007 et 2008, le logement représente le premier poste de dépenses.

Avec 31 % du budget de l'administration centrale en 2008 contre 34% en 2007, le logement est le premier poste de dépenses. Un important accroissement des crédits y avait déjà été consacré en 2006. La progression en 2007, quoique beaucoup plus faible (+1,8%), confirme la volonté du ministère de maintenir sa priorité en faveur du logement. En 2008, la diminution de 241 465 € des dépenses par rapport à 2007 s'explique par le fait que des logements réservés ont été livrés avec retard : la dépense correspondante sera imputée sur l'exercice 2009.

L'évolution des dépenses apparaît dans le tableau suivant :

Année	Montant
2005	235 000 €
2006	1 578 000 €
2007	1 606 634 €
2008	1 365 169 €

Logements attribués sur les différents parcs en 2007

	Nombre d'agents logés en 2007	Progression / 2006
Parc préfectoral	90	-9
C.A.L.S.*	2	+ 0
Réservations MCC	20	-10
Total	112	-19

* Commission d'attribution des logements sociaux du MCC

En 2007, 112 agents ont pu être logés, soit sur le parc préfectoral, soit sur celui du ministère. En 2006, 131 demandes avaient pu être satisfaites, ce qui représentait une progression de 70 % par rapport à 2005, où 77 agents avaient pu être logés.

Le bureau des affaires sociales s'efforce d'être le relais de la Préfecture et de compenser la diminution du nombre de logements attribués sur ce parc en développant une politique de réservations. La baisse du nombre des agents logés sur le parc « Culture » s'explique par le fait

que les réservations de logements se font sur des programmes pluriannuels et que la dépense effectuée sur une année donnée n'implique pas une livraison des logements la même année.

Compte tenu des difficultés que rencontrent les agents pour se loger à Paris et en Île-de-France, le ministère et les établissements publics du musée du Louvre, de la B.N.F. et de Versailles ont mis en place en 2007 une politique commune et travaillent de concert, notamment dans les cas urgents, pour lesquels une solution rapide doit être trouvée. Cela explique pourquoi le bureau des affaires sociales continue à prendre en considération les demandes de logement de certains agents en poste dans des établissements publics administratifs.

Logements attribués sur les différents parcs en 2008

	Nombre d'agents logés en 2008	Progression / 2007
Parc préfectoral	53	- 37
C.A.L.S.*	2	0
Réservations MCC	31	+ 11
Total	86	- 26

* *Commission d'attribution des logements sociaux du MCC*

En 2008, conformément aux options retenues en 2007, le ministère a partiellement compensé la diminution de l'offre de logements préfectoraux.

B. La restauration est le deuxième poste de dépenses de l'administration centrale

Avec 1 122 451 € de dépenses en 2007, la restauration représente 24 % du budget de l'administration centrale.

La diminution de 291 598 € des dépenses d'administration centrale par rapport à 2006 s'explique largement par la part que tenait encore la Bibliothèque nationale de France dans le budget 2006 (210 000 €) et par le fait que la plupart des factures payées en 2007 ne portaient que sur trois trimestres (l'avancement de la date de clôture de gestion n'a pas permis de régler dans l'année des factures arrivées tardivement).

En région, les dépenses sont stables (+0,5 %). Le bureau des affaires sociales avait préconisé que les services déconcentrés (DRAC / SDAP) et les écoles d'architecture maintiennent la « part agent » du prix du repas à environ 3,20€ pour les personnel dont l'indice de rémunération était inférieur à 466. Cette préconisation n'a pas eu d'impact financier en 2007 sur les crédits délégués en régions pour la restauration.

Les dépenses de restauration sont stables en 2008 : 1 162 961 € de dépenses (1 122 451 € en 2007) et représentent 26,3 % du budget de l'administration centrale.

En région, les dépenses augmentent de 9,2 % (+ 24 126 €). Il faut voir là un début d'impact de la recommandation émise en 2007 de limiter la participation des agents dont l'indice de rémunération est le plus faible au coût de leurs repas.

C. La médecine statutaire.

L'attribution au fonctionnaire de divers congés pour raison de santé est subordonnée à des avis et des contrôles médicaux recueillis selon des procédures définies par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986, au cours desquelles interviennent des comités médicaux et commissions de réforme.

■ *Les comités médicaux :*

Le comité médical ministériel est placé auprès de l'administration centrale et examine les situations des agents en service en administration centrale ou dans les établissements publics situés à Paris ou en région parisienne (sauf Seine-et-Marne), et des chefs de services régionaux (DRAC).

En région, les dossiers sont gérés par les comités départementaux de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

En 2007, 465 agents ont été suivis par le bureau des affaires sociales. La catégorie C est la plus représentée avec 61% du total, les catégories A et B restant respectivement autour de 8% et 14%, les contractuels se situant à 17%.

En 2008, 464 agents ont été suivis par le bureau des affaires sociales. La catégorie C est la plus représentée avec 61% du total, les catégories A et B restant respectivement autour de 7% et 12%, les contractuels se situant à 20%.

■ *Les commissions de réforme :*

Instituée auprès de l'administration centrale, la commission de réforme ministérielle examine les situations des agents titulaires en service en administration centrale ou dans les établissements publics situés à Paris ou en région parisienne (sauf Seine-et-Marne), et des chefs de services régionaux (DRAC).

En région, les dossiers sont gérés par les comités départementaux de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

La commission de réforme est une instance consultative qui donne notamment un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, la reconnaissance et la détermination du taux d'invalidité temporaire ouvrant droit au bénéfice de l'allocation temporaire d'invalidité (ATA) et la mise à la retraite pour invalidité.

La commission de réforme a instruit 188 dossiers en 2007 et 171 dossiers en 2008.

D. Le rôle de conseil de la médecine de prévention.

L'objectif du service de médecine de prévention est de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Dans les services centraux du ministère et les établissements publics, les missions du service de médecine de prévention sont assurées par plusieurs médecins assistés d'infirmières ou infirmiers et rattachés au bureau des affaires sociales.

Des conventions passées avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et des organismes de médecine inter-entreprises permettent aux agents affectés en région de bénéficier de ce même suivi.

■ *Le rôle de conseil de la médecine de prévention :*

Le service de médecine de prévention est le conseiller de l'administration, des agents et de leurs représentants en ce qui concerne :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- l'hygiène générale des locaux de service ;
- l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à l'aptitude physique humaine ;
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accident de service ou de maladie professionnelle ;
- l'hygiène dans les restaurants administratifs ;
- l'information sanitaire.

■ *La surveillance médicale des agents :*

Le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 impose une visite obligatoire tous les ans pour les personnes nécessitant une surveillance particulière (personnels handicapés, femmes enceintes, agents dont les conditions de travail présentent des risques particuliers – produits toxiques, informatique, bruit, ...). Pour tous les autres personnels, l'obligation réglementaire de visite médicale est quinquennale.

En dehors de ces visites réglementaires un agent peut solliciter de lui-même un rendez-vous auprès du service médical.

E. L'importance des associations.

Les associations de personnels ont été subventionnées par le ministère à hauteur de 959 874 € en 2007 et 984 306 € en 2008 (+2,5%). Elles occupent le troisième poste de dépenses en administration centrale (22 %).

Les trois plus importantes sont l'AAS (action sociale culturelle et sportive), l'APBNF (association des personnels de la bibliothèque nationale de France), et Etude et Action, auxquelles il convient d'ajouter les associations dans les DRAC (une par DRAC) qui reçoivent également des subventions du ministère.

Les associations contribuent à mettre en œuvre les actions résultant des orientations définies par le comité national d'action sociale. Elles proposent divers types d'activités culturelles ou sportives, de vacances ou de voyages.

Pour ses adhérents, l'AAS, au même titre que les autres associations, propose des activités culturelles, sportives, de vacances ou des voyages. Pour l'ensemble des agents d'Ile-de-France,

elle organise les festivités de Noël du ministère. Pour tous les agents du ministère, elle joue un rôle dans l'octroi d'aides financières individuelles sous forme de prêts à taux zéro.

II. DES AIDES CIBLEES ET INDIVIDUELLES.

Les aides individuelles comprennent des prestations interministérielles et des prestations spécifiques au ministère de la culture et de la communication. Elles sont soumises à un plafond de ressources, sauf en ce qui concerne l'aide en faveur des parents d'enfants handicapés ou infirmes.

A . Les prestations interministérielles.

La Fonction publique, en liaison avec la direction du budget, fixe chaque année les taux des prestations d'action sociale à réglementation commune. Ces prestations sont gérées et financées par les différents ministères, mais leur cadre juridique est défini par le ministère de la Fonction publique.

Elles sont versées aux agents titulaires, stagiaires et contractuels en position d'activité ainsi qu'aux agents sur contrat à durée déterminée à partir du 10^e mois du contrat, dans le respect des dispositions réglementaires.

Quatre aides sont versées à ce titre :

- l'allocation mensuelle pour la garde des enfants de moins de trois ans, remplacée en 2006 par la participation de l'État au financement de chèques emploi service universels (Cesu) qui permettent aux agents ayant des enfants de moins de trois ans de rémunérer une assistante maternelle ou une garde à domicile ou encore de payer les frais de garde en crèche ;
- l'allocation mensuelle aux parents d'enfants handicapés ou infirmes ;
- l'aide aux frais de séjours des enfants et aux vacances en famille ;
- l'aide aux parents en repos (maison de repos ou convalescence).

B. Les prestations spécifiques au ministère de la culture et de la communication.

Ces aides ont été mises en place par le bureau des affaires sociales sur sa dotation budgétaire propre et accordées selon plafond de ressources fixé par le ministère.

Les aides versées à ce titre sont :

- l'aide aux chefs de familles mono parentales.
- l'aide aux frais de scolarité (depuis 1999). Les modalités ont été élargies en 2001 aux établissements d'enseignement supérieur et le montant en a été revalorisé. Les prestations individuelles sont désormais attribuées en fonction du quotient familial et non plus par rapport à l'indice de rémunération.
- l'aide au déménagement modulée en trois tranches et revalorisées de 50% pour les agents aux ressources les plus faibles.

Enfin, une aide individuelle directe permet d'aider des agents en grande difficulté : le secours.

Cette aide est attribuée par une commission paritaire qui se réunit une fois par mois. Le montant maximum de cette aide exceptionnelle est de 2 000 €. Tout versement de secours est précédé d'une instruction diligentée par les assistantes sociale et peut être complétée par un accompagnement social.

Le nombre de secours, qui avait en 2007 diminué par rapport à 2006 (126 contre 186), enregistre en 2008 une nouvelle diminution (86). Cela traduit une nouvelle fois l'important et efficace travail de suivi fourni par le service social, qui privilégie la prévention et l'accompagnement social à l'octroi d'un secours qui ne constitue plus l'unique réponse aux demandes et besoins des agents.

III. LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS AU SERVICE DES AGENTS.

A. Le service social

Le service social du ministère de la culture et de la communication se compose de quatre assistantes sociales, d'une secrétaire et d'une conseillère technique de service social. Il est basé à Paris et fait partie du bureau des affaires sociales.

Il exerce une compétence nationale sur l'ensemble des directions et délégations d'administration centrale, les DRAC, les musées et les monuments à l'exception :

- du Louvre, de la BNF et de Versailles qui disposent chacun d'un service social sur site,
- des écoles d'architecture et des SDAP qui sont pris en charge par le service social du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

La faible capacité de projection des assistantes sociales en région complexifie leur suivi des agents implantés en services déconcentrés. L'instruction des demandes des agents implantés en régions s'effectue alors en liaison avec les assistantes sociales de secteur le plus souvent par téléphone.

Le service social est à la disposition de tout agent en difficulté. Il instruit les demandes de secours financiers, ensuite présentées anonymement à la commission des secours qui se réunit une fois par mois. Il travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des agents du bureau des affaires sociales et en particulier avec le service de médecine de prévention du ministère, mais également avec les bureaux de gestion, les services du personnel et les services extérieurs.

B. La politique d'hygiène et de sécurité.

Le bureau des affaires sociales est chargé de la coordination de la politique menée en matière d'hygiène et de sécurité au sein du ministère. 90 comités d'hygiène et de sécurité étaient constitués dans les services centraux, les services déconcentrés et les établissements publics en 2006.

Les comités d'hygiène et de sécurité sont des instances consultatives placées auprès des comités techniques paritaires. Ils ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité

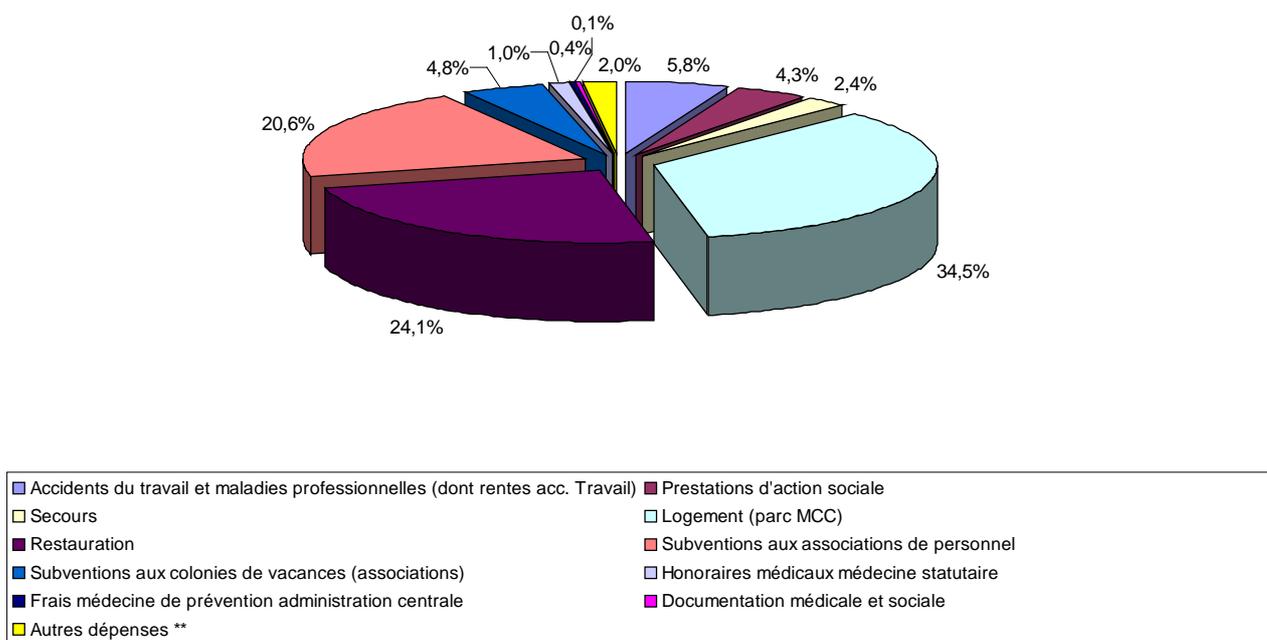
des agents dans leur travail. Les comités analysent les risques professionnels auxquels sont exposés les agents des services entrant dans le champ de leur compétence.

Le bureau des affaires sociales travaille dans ce domaine en concertation avec les inspecteurs hygiène et sécurité qui contrôlent les conditions d'application des règles définies au titre III du livre II du code du travail et par les décrets pris pour son application

C. la répartition des crédits d'action sociale par poste de dépenses.

Près de 79 % du budget sont consacrés aux trois principaux postes de dépenses : logement, restauration et associations. Le reste est réparti entre les huit prestations individuelles, interministérielles ou ministérielles, les accidents du travail, rentes et frais afférents aux accidents du travail, et les frais et honoraires médicaux relatifs à la médecine statutaire et de prévention.

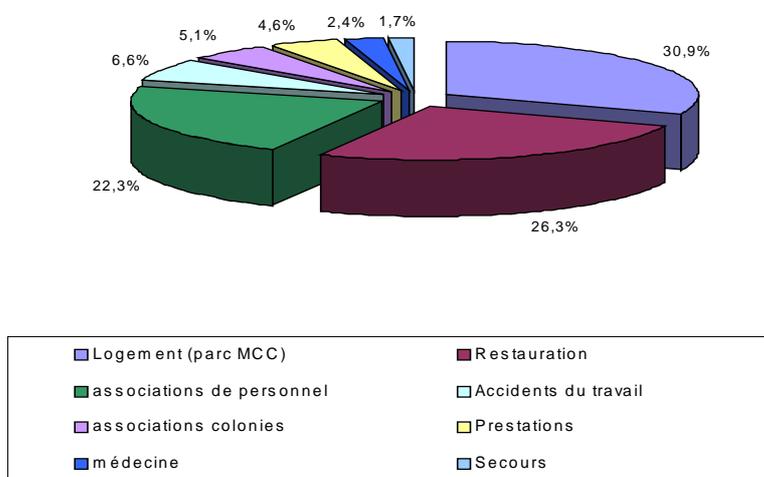
Répartition des dépenses par secteur en 2007



(Source : bureau de l'action sociale)

La plupart des secteurs de l'action sociale sont en augmentation ou stables, à l'exception des secours et de certaines prestations individuelles : aide aux familles mono parentales (-19,7 %); aide vacances en famille (- 42,3 %); aide au déménagement (-63,5 %); aide aux frais de scolarité (-24,4 %). On peut voir dans cette diminution les effets du vieillissement de la population du ministère, que seul un recul de quelques années pourra confirmer.

Bilan 2008



Les dépenses sur crédits centraux recouvrent les dépenses des services d'administration centrale et des services rattachés payés en centrale. Elles concernent également les prestations, secours versés aux agents de la France entière rémunérés par la D.A.G. et les subventions versées aux associations.

Une partie des crédits sociaux est déconcentrée dans les DRAC et les écoles d'architecture. Une consultation de chaque DRAC et de chaque école permet d'évaluer chaque année les besoins. Les délégations de crédits s'effectuent en deux temps : 80% en début d'année et le solde à l'automne.

IV. CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA LEGISLATION EN FAVEUR DU RECRUTEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES.

L'article L 323-1 du code du travail oblige tout employeur d'au moins 20 salariés à compter au moins 6% de travailleurs handicapés dans ses effectifs. Ce taux n'étant pas atteint dans la fonction publique de l'Etat, un protocole sur l'emploi des travailleurs handicapés dans cette fonction publique a été signé le 8 octobre 2001, avec pour objectifs, d'améliorer le recrutement et le reclassement, la formation continue, les conditions de travail et les procédures spécifiques (reconnaissance du handicap, fonds interministériel pour l'insertion des handicapés, ...).

Le premier plan quadriennal de développement de l'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés a été mis en place à la fonction publique de l'Etat en 2002.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 tout en renforçant les mesures précédentes, met en place de nouveaux dispositifs. Le plus significatif consiste à instaurer une contrainte financière pour les

administrations qui ne respecteraient pas leurs obligations envers les travailleurs handicapés. A ce titre, le ministère de la culture et de la communication a versé, 762 511 euros en 2007, et 1 095 150 euros en 2008, au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (*FIPHFP*) créé par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les concours

Les *concours externes* sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant, certains concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplômes ou de formation.

Les *concours internes* sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers.

Les *examens professionnels* permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent.

Par ailleurs, des *concours internes réservés* sont organisés, dans le cadre de dispositions réglementaires temporaires, pour certaines catégories de personnels. C'est le cas, en 2007 et 2008, pour les corps d'accueil, de surveillance et de magasinage (décret du 30 août 2006) dans le cadre des mesures de repyramidage de la filière.

En 2007 et 2008, l'activité du bureau des concours a surtout été tournée vers l'organisation d'examens professionnels :

- 11 concours et 14 examens professionnels en 2007
- 11 concours et 13 examens professionnels en 2008.

En 2007, 211 postes ont été offerts aux concours organisés par le ministère, 205 candidats ont été admis.

En 2008, 201 postes ont été offerts, 179 candidats ont été admis.

Comme les années précédentes, on constate que tous les postes ouverts aux concours ne sont pas pourvus. Ces décalages entre le nombre de postes ouverts et le nombre de candidats admis concerne principalement les concours ouverts dans les spécialités des métiers d'art ou de l'enseignement de l'architecture (concours de maître-assistant ou de professeur).

En 2008, un concours d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage a été organisé dans le cadre des PACTE.

Le dialogue social

La concertation formelle s'exerce au sein de quatre catégories d'instances dont la composition est paritaire, à l'exception des comités d'hygiène et de sécurité, c'est-à-dire qu'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel y siègent.

En 2007, une consultation des personnels a eu lieu en vue de renouveler les instances paritaires (comités techniques paritaires et comités d'hygiène et sécurité). Le taux de participation des personnels à cette consultation a oscillé entre 57% et 63% selon les structures.

1. Les commissions administratives paritaires (CAP)

Créées pour chaque corps de fonctionnaires dans la fonction publique de l'Etat, les commissions administratives paritaires connaissent des questions d'ordre individuel relatives à la gestion des carrières des fonctionnaires (notations, avancements, ...) et à l'exercice du pouvoir disciplinaire.

2. Les commissions consultatives paritaires (CCP)

Elles sont consultées sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période de stage et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elles peuvent être consultées, en outre, sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

3. Les comités techniques paritaires (CTP)

Ils connaissent des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Ils sont par ailleurs obligatoirement consultés sur les projets relatifs aux statuts particuliers.

L'activité du comité technique paritaire ministériel a été particulièrement chargée en 2007 et 2008, avec un nombre total de 14 réunions sur les deux années. Les ordres du jour ont suivi la préparation des nombreux textes réglementaires qui ont modifié les conditions d'organisation ou de fonctionnement de structures du ministère ou la situation de certaines catégories de personnels : conventions de transferts aux collectivités locales de monuments historiques appartenant à l'Etat, modifications du code du Patrimoine sur la procédure relative aux permis de construire, évolution des missions de la réunion des musées nationaux, délocalisation de l'INRAP, révision générale des politiques publiques, création de l'établissement public de Fontainebleau, ...

4. Les comités d'hygiène et de sécurité (CHS)

Ils assistent les comités techniques paritaires sur les questions d'hygiène et de sécurité dans les services.

Par ailleurs, en marge de ces structures institutionnelles, des réunions informelles sont organisées avec les organisations syndicales, soit en préalable aux réunions des comités et commissions cités ci-dessus, soit sur des sujets liés aux évolutions de l'environnement professionnel ou aux réformes en cours.

<i>Réunions des comités techniques paritaires</i>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Comité technique paritaire ministériel	4	6
Comité technique paritaire de l'administration centrale	2	2

CHAPITRE II

A N N E X E S

Les emplois budgétaires

EVOLUTION DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT, DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	LFI 2007 ETPT	LFI 2008 ETPT	2008 / 2007	
								Différence	%
Emplois inscrits sur budget de l'Etat	15 314	14 010	13 819	13 613	13 966	12186	11 741	-445	-4%
Emplois inscrits sur budget des Etablissements Publics Administratifs	4 723	6 238	6 525	7 052	10 335	12 270	12 591	321	3%
<i>SOUS-TOTAL EMPLOIS ETAT - EPA</i>	<i>20 037</i>	<i>20 248</i>	<i>20 344</i>	<i>20 665</i>	<i>24 301</i>	<i>24 456</i>	<i>24 332</i>	<i>-124</i>	<i>-1%</i>
Emplois inscrits sur budget des Etablissements Publics Industriels et Commerciaux	5 046	5 103	4 901	5 160	5 752	5 700	5 752	52	1%
Emplois inscrits sur budget des Associations	-	-	-	-	656	757	741	-16	-2%
TOTAL GENERAL	25 083	25 351	25 245	25 826	30 709	30 913	30 825	-88	-0,3%

Jusqu'à l'année 2005 incluse, ces chiffres comprennent les contractuels mais pas les vacataires, rémunérés sur crédits.

A partir de 2006, avec la mise en place de la LOLF, le plafond d'emplois est décompté en ETPT et inclut les agents recrutés sur l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984 ("rattachés").

EVOLUTION DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT PAR FILIERE

Evolution des emplois budgétaires de l'Etat par filière

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	LFI 2007 ETPT	LFI 2008 ETPT	2008 / 2007	
								Différence	%
FILIERE ADMINISTRATIVE	4 420	4 412	4 376	4 143	3 368	3 344	3 125	-219	-6,5%
FILIERE SCIENTIFIQUE	3 516	3 442	3 425	3 405	3 329	2 559	2 328	-231	-9,0%
ENSEIGNEMENT	1 294	1 229	1 200	1 091	1 074	1 076	1 070	-6	-0,6%
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	2 116	1 842	1 849	1 896	1 798	1 685	1 743	58	3,4%
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	3 968	3 085	2 969	2 870	2 884	2 192	2 049	-143	-6,5%
TOTAL	15 314	14 010	13 819	13 405	12 453	10 856	10 315	-541	-5,0%

Evolution du poids relatif de chaque filière

	LFI 2002 ETP	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	LFI 2007 ETPT	LFI 2008 ETPT	2008 / 2007	
FILIERE ADMINISTRATIVE	29%	31%	32%	31%	27%	31%	30%	-3,9%	
FILIERE SCIENTIFIQUE	23%	25%	25%	25%	27%	24%	23%	1,3%	
ENSEIGNEMENT	8%	9%	9%	8%	9%	10%	10%	0,5%	
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	14%	13%	13%	14%	14%	16%	17%	0,3%	
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	26%	22%	21%	21%	23%	20%	20%	1,7%	

EVOLUTION DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT PAR CATEGORIE

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des emplois budgétaires de l'Etat par catégorie, ainsi que le poids relatif de chaque catégorie. Ils comprennent les contractuels, mais pas les vacataires.

Evolution des emplois budgétaires de l'Etat par catégorie

	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	LFI 2007 ETPT	LFI 2008 ETPT	2008 / 2007	
							Différence	%
EMPLOIS DE CATEGORIE A	5 315	5 300	4 572	4 519	4 137	3 908	-229	-6%
EMPLOIS DE CATEGORIE B	2 570	2 585	2 495	2 513	2 186	2 064	-122	-6%
EMPLOIS DE CATEGORIE C	6 125	5 934	5 510	5 421	4 533	4 343	-190	-4%
TOTAL	14 010	13 819	12 577	12 453	10 856	10 315	-541	-5%

Evolution du poids relatif de chaque catégorie

	LFI 2003 ETP	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	LFI 2007 ETPT	LFI 2008 ETPT	2008 / 2007
EMPLOIS DE CATEGORIE B	18,3%	18,7%	19,8%	20,2%	20,1%	20,0%	-0,1%
EMPLOIS DE CATEGORIE C	43,7%	42,9%	43,8%	43,5%	41,8%	42,1%	0,3%

EVOLUTION DES EMPLOIS BUDGETAIRES DE L'ETAT PAR FILIERE ET CATEGORIE

	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	LFI 2007 ETPT	LFI 2008 ETPT	2008 / 2007	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois de catégorie A	625	633	719	694	-25	-3%
Emplois de catégorie B	758	771	764	673	-91	-12%
Emplois de catégorie C	1 932	1 964	1 861	1 758	-103	-6%
FILIERE SCIENTIFIQUE						
Emplois de catégorie A	2 630	2 588	2 116	1 933	-183	-9%
Emplois de catégorie B	775	741	443	395	-48	-11%
ENSEIGNEMENT						
Emplois de catégorie A	1 091	1 074	1 076	1 070	-6	-1%
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE						
Emplois de catégorie A	226	224	226	211	-15	-7%
Emplois de catégorie B	962	1 001	979	996	17	2%
Emplois de catégorie C	708	573	480	536	56	12%
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE						
Emplois de catégorie C	2 870	2 884	2 192	2 049	-143	-7%
TOTAL	12 577	12 453	10 856	10 315	-541	-5%

Source : budgets 2007 et 2008 - structure des emplois.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS

I- FILIERE ADMINISTRATIVE

	LFI 2005	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2008	2008 / 2007	
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	625 19%	633 19%	719 22%	694 22%	-25	-3%
<i>INSPECTIONS</i>	<i>168</i>	<i>169</i>	<i>196</i>	<i>180</i>	<i>-16</i>	<i>-8%</i>
Chef du service de l'inspection	1	1	1	1	0	0%
Inspecteurs généraux	20	20	22	22	0	0%
<i>Sous-total inspecteurs généraux</i>	<i>21</i>	<i>21</i>	<i>23</i>	<i>23</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Inspecteurs de la création d'administration centrale</i>	<i>147</i>	<i>148</i>	<i>173</i>	<i>157</i>	<i>-16</i>	<i>-9%</i>
<i>PERSONNELS DE DIRECTION</i>	<i>55</i>	<i>53</i>	<i>59</i>	<i>54</i>	<i>-5</i>	<i>-8%</i>
Secrétaire général			1	1	0	0%
Directeurs	7	7	7	6	-1	-14%
Chefs de service	4	3	4	5	1	25%
Délégué général à la langue française	1	1	1	1	0	0%
Délégués	2	2	2	1	-1	-50%
Directeurs adjoints et sous-directeurs	15	14	14	12	-2	-14%
Directeurs régionaux des affaires culturelles	26	26	26	26	0	0%
Directeur et directeur délégué de la BNF			2	2	0	0%
Président de l'EP de Versailles			1		-1	-100%
Administrateur général de Versailles			1		-1	-100%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE A</i>	<i>402</i>	<i>411</i>	<i>464</i>	<i>460</i>	<i>-4</i>	<i>-1%</i>
Directeurs de projet	3	2	3	5	2	67%
Administrateurs civils	34	42	41	41	0	0%
Attachés administratifs	341	352	392	386	-6	-2%
Chefs de mission	19	12	26	26	0	0%
Conseillers techniques de service social	2	2	1	1	0	0%
Conseiller d'administration scolaire et universitaire	1	1	1	1	0	0%
Professeur agrégé	1	0				
Professeur des universités	1	0				
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE B	758 23%	771 23%	764 23%	673	-91	-12%
<i>SERVICES SOCIAUX</i>	<i>14</i>	<i>18</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>-1</i>	<i>-8%</i>
Assistants de service social	2	4	3	2	-1	-33%
Infirmiers	12	14	10	10	0	0%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE B</i>	<i>744</i>	<i>753</i>	<i>751</i>	<i>661</i>	<i>-90</i>	<i>-12%</i>
Secrétaires administratifs	726	737	735	647	-88	-12%
Chefs de service intérieur	18	16	16	14	-2	-13%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE C	1 932 58%	1 964 58%	1 861 56%	1 758 56%	-103	-6%
Adjoints administratifs	1 738	1 661	1 861	1 738	-123	-7%
Agents administratifs	177	182			0	0%
Inspecteurs du service intérieur	17	0			0	0%
Agents des services techniques	171	121			0	0%
Dessinateurs				20	20	
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE	3 315	3 368	3 344	3 125	-219	-7%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS

II- FILIERE SCIENTIFIQUE

	LFI 2005	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2008	2008 / 2007	
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	2 630 77%	2 588 78%	2 116 83%	1 933 83%	-183	-9%
CONSERVATION	760	752	739	666	-73	-10%
Conservateurs généraux du patrimoine	108	108	108	115	7	6%
Conservateurs du patrimoine	652	642	631	551	-80	-13%
Conservateurs régionaux des monuments historiques	0	2			0	
ARCHITECTES	236	246	249	232	-17	-7%
Architectes urbanistes de l'Etat	236	236	249	232	-17	-7%
Architectes des bâtiments de France	0	10			0	-
DOCUMENTATION	356	354	348	340	-8	-2%
Chargés d'études documentaires	356	354	348	340	-8	-2%
BIBLIOTHEQUES	794	749	320	303	-17	-5%
Conservateurs généraux des bibliothèques	96	95	57	50	-7	-12%
Conservateurs des bibliothèques	565	524	235	224	-11	-5%
Bibliothécaires	133	130	28	29	1	4%
RECHERCHE	476	480	457	389	-68	-15%
Ingénieurs de recherche	103	101	98	90	-8	-8%
Ingénieurs d'études	283	277	262	221	-41	-16%
Assistants ingénieurs	87	87	84	66	-18	-21%
Ingénieurs 1A 2A 3A	0	7	6	6	0	0%
Techniciens 1B 2B 3B	0	5	4	3	-1	-25%
Attachés de l'INSEE	3	3	3	3	0	0%
EMPLOIS FONCTIONNELS	8	7	3	3	0	0%
Directeur délégué de la bibliothèque nationale de France	1	1				
Directeurs de la bibliothèque nationale de France	2	1				
Directeurs de la bibliothèque publique d'information	0	0				
Directeur de l'Ecole du Louvre	1	1	1	1	0	0%
Directeur du musée d'Orsay	1	1	1	1	0	0%
Directeur général de l'établissement public de Versailles	1	1	1	1	0	0%
Président de l'établissement public de Versailles	1	1			0	
Administrateur général de l'EP de Versailles	1	1			0	
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE B	775 23%	741 22%	443 17%	395 17%	-48	-11%
DOCUMENTATION	238	228	227	219	-8	-4%
Secrétaires de documentation	238	228	227	219	-8	-4%
RECHERCHE	157	154	142	106	-36	-25%
Techniciens de recherche	157	154	142	106	-36	-25%
BIBLIOTHEQUES	380	359	74	70	-4	-5%
Bibliothécaires adjoints spécialisés	289	275	68	64	-4	-6%
Assistants de bibliothèque	91	84	6	6	0	0%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE SCIENTIFIQUE	3 405	3 329	2 559	2 328	-231	-9%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS

III- PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT

	LFI 2005	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2008	2008 / 2007	
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	1 091 100%	1 074 100%	1 076 100%	1 070 100%	-6	-1%
<i>ENSEIGNANTS DE L'ENSBA</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Directeur de l'ENSBA	1	1			0	0%
<i>ENSEIGNANTS DE L'ENSAD</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Directeur de l'ENSAD	1	1			0	0%
<i>ENSEIGNANTS DES ECOLES NATIONALES D'ART</i>	<i>164</i>	<i>147</i>	<i>150</i>	<i>149</i>	<i>-1</i>	<i>-1%</i>
Professeurs des écoles nationales supérieures d'art	164	147	150	149	-1	-1%
<i>ENSEIGNANTS DU CNSAD</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Directeur du CNSAD	1	1			0	0%
<i>ENSEIGNANTS DU CNSM PARIS</i>	<i>16</i>	<i>11</i>	<i>8</i>	<i>6</i>	<i>-2</i>	<i>-25%</i>
Directeur du CNSM	1	1			0	0%
Professeurs	15	10	8	6	-2	-25%
<i>ENSEIGNANTS MUSEES</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Professeur des universités	0	0			0	0%
<i>ECOLES D'ARCHITECTURE</i>	<i>908</i>	<i>913</i>	<i>918</i>	<i>915</i>	<i>-3</i>	<i>0%</i>
Maîtres assistants	753	820	821	819	-2	0%
Professeurs	155	93	97	96	-1	-1%
SOUS-TOTAL PERSONNELS ENSEIGNANTS TITULAIRES	1 091	1 074	1 076	1 070	-6	-1%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS

IV- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

	LFI 2005	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2008	2008 / 2007	
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE A	226 12%	224 12%	226 13%	211 12%	-2	-1%
<i>SERVICES CULTURELS</i>	<i>122</i>	<i>126</i>	<i>144</i>	<i>125</i>	<i>4</i>	<i>3%</i>
Ingénieurs des services culturels	122	126	144	125	4	3%
<i>METIERS D'ART</i>	<i>87</i>	<i>85</i>	<i>71</i>	<i>76</i>	<i>-2</i>	<i>-2%</i>
Chefs de travaux d'art	87	85	71	76	-2	-2%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	<i>16</i>	<i>13</i>	<i>11</i>	<i>10</i>	<i>-3</i>	<i>-19%</i>
Ingénieurs des ponts et chaussées	3	1	1	0	-2	-67%
<i>Sous-total ingénieurs des ponts et chaussées</i>	<i>3</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>-2</i>	<i>-67%</i>
Ingénieurs en chef du génie rural	1	0			-1	-100%
Ingénieurs divisionnaires des TPE	2	2	2	3	0	0%
Ingénieurs des TPE	10	10	8	7	0	0%
<i>Sous-total ingénieurs des TPE</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>10</i>	<i>10</i>	<i>-1</i>	<i>-8%</i>
<i>EMPLOIS FONCTIONNELS</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-1</i>	<i>-100%</i>
Directeur de Sèvres	1	0	0	0	-1	-100%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE B	962 51%	1 001 56%	979 58%	996 57%	39	4%
<i>SERVICES CULTURELS</i>	<i>415</i>	<i>453</i>	<i>483</i>	<i>511</i>	<i>38</i>	<i>9%</i>
Techniciens des services culturels et des bâtiments de France	415	453	483	511	38	9%
<i>METIERS D'ART</i>	<i>518</i>	<i>515</i>	<i>464</i>	<i>455</i>	<i>-3</i>	<i>-1%</i>
Techniciens d'art	518	515	464	455	-3	-1%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	<i>29</i>	<i>33</i>	<i>32</i>	<i>30</i>	<i>4</i>	<i>14%</i>
Personnels techniques des TPE	29	33	32	30	4	14%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE C	708 37%	573 32%	480 28%	536 31%	-135	-19%
<i>PERSONNELS OUVRIERS</i>	<i>604</i>	<i>538</i>	<i>480</i>	<i>536</i>	<i>-66</i>	<i>-11%</i>
Maîtres ouvriers	493	446			-47	-10%
Ouvriers professionnels	109	90			-19	-17%
Ouvriers des parcs et ateliers	2	2	2	2	0	0%
Adjoints techniques			478	534		
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	<i>65</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-64</i>	<i>-98%</i>
Agents d'exploitation des TPE	1	1			0	0%
Dessinateurs	64	0			-64	-
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE C</i>	<i>39</i>	<i>34</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-5</i>	<i>-13%</i>
Chefs de garage	4	3			-1	-25%
Conducteurs automobiles	35	31			-4	-11%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	1 896	1 798	1 685	1 743	-98	-5%

EVOLUTION DES EMPLOIS DE TITULAIRES PAR CORPS ET DE CONTRACTUELS

V- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

	LFI 2005	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2008	2008 / 2007	
					Evolution	%
PERSONNELS TITULAIRES DE CATEGORIE C	2 870	2 884	2 192	2 049	14	0%
	100%	100%	100%	100%		
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	<i>2 240</i>	<i>2 283</i>	<i>2 155</i>	<i>2 022</i>	<i>43</i>	<i>2%</i>
Adjointes techniques	1 392	1 577	2 155	2 022	185	13%
Agents techniques	848	706			-142	-17%
<i>MAGASINAGE</i>	<i>630</i>	<i>601</i>	<i>37</i>	<i>27</i>	<i>-29</i>	<i>-5%</i>
Magasiniers en chef	254	209	30	19	-45	-18%
Magasiniers spécialisés	376	392	7	8	16	4%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	2 870	2 884	2 192	2 049	14	0%

VI - PERSONNELS CONTRACTUELS

	LFI 2005	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2008	2006 / 2005	
					Evolution	%
Enseignants des écoles nationales d'art et conservatoires	27	19	17	19	-8	-30%
Directeurs des écoles d'architecture	22	21	20	12	-1	-5%
Professeurs de catégorie des écoles d'architecture	51	51	51	51	0	0%
Chefs de travaux pratiques des écoles d'architecture	15	23	19	18	8	53%
<i>Sous-total enseignants des écoles d'architecture</i>	<i>88</i>	<i>95</i>	<i>90</i>	<i>81</i>	<i>7</i>	<i>8%</i>
Architectes urbanistes	0	1			1	-
Contrats administratifs	657	762	740	929	105	16%
Contrats du règlement intérieur national	65	61	61	57	-4	-6%
Contrats de niveau A1, A2, A3	8	9	15	15	1	13%
Personnels à statut spécifique	20	19	19	18	-1	-5%
SOUS-TOTAL PERSONNELS CONTRACTUELS	865	966	942	1 119	101	12%
TOTAL GENERAL	13 442	13 419	11 798	11 434	-23	0%
TITULAIRES	12 577	12 453	10 856	10 315	-124	-1%
	<i>94%</i>	<i>93%</i>	<i>92%</i>	<i>90%</i>		
CONTRACTUELS	865	966	942	1 119	101	12%
	<i>6%</i>	<i>7%</i>	<i>8%</i>	<i>10%</i>		

	LFI 2004	LFI 2005	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2008	2008/2007	
	ETP	ETP	ETPT	ETPT	ETPT	Différence	%
Bibliothèque publique d'information	235	258	281	287	280	-7	-2%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	19	18	62	67	64	-3	-17%
<i>Emplois Etat affectés</i>	216	240	219	220	216	-4	-2%
Bibliothèque nationale de France	2 239	2 152	2 405	2 482	2 517	35	1%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	523	526	794	2 475	2 510	35	7%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 716	1 627	1 611	7	7	0	0%
Centre national du livre	48	60	61	61	61	0	0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	30	41	48	48	48	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	18	19	13	13	13	0	0%
Centre des monuments nationaux	1 141	1 172	1 431	1 391	1 382	-9	-1%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	612	633	965	898	908	10	2%
<i>Emplois Etat affectés</i>	529	539	466	493	474	-19	-4%
Musée et domaine de Versailles	660	639	647	932	915	-17	-2%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	84	89	89	332	326	-6	-7%
<i>Emplois Etat affectés</i>	576	550	558	600	589	-11	-2%
Musée du Louvre	1 612	1 681	1 978	2 069	2 103	34	2%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	1 604	1 681	1 978	2 053	2 091	38	2%
<i>Emplois Etat affectés</i>	8	0	0	16	12	-4	-
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou	931	960	1 043	1 076	1 090	14	1%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	931	960	1 043	1 076	1 090	14	1%
Musées Rodin, Henner et Moreau	91	104	119	122	122	0	0%
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	46	86	102	105	105	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	45	18	17	17	17	0	0%
Musée d'Orsay	502	570	589	607	600	-7	-1%
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	77	87	160	172	173	1	1%
<i>Emplois Etat affectés</i>	425	483	429	435	427	-8	-2%
Musée Guimet	141	142	181	183	181	-2	-1%
<i>Emplois inscrits au budget des établissements</i>	24	20	61	62	62	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	117	122	120	121	119	-2	-2%
Académie de France à Rome	27	28	47	46	49	3	7%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	27	28	47	46	49	3	11%
Centre national des arts plastiques	40	41	37	68	66	-2	-3%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	0	0	5	22	21	-1	-
<i>Emplois Etat affectés</i>	40	41	32	46	45	-1	-2%
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	196	192	228	272	272	0	0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	64	66	121	166	166	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	132	126	107	106	106	0	0%
Ecole nationale sup. des arts décoratifs	192	210	238	197	198	1	1%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	124	128	175	130	131	1	1%
<i>Emplois Etat affectés</i>	68	82	63	67	67	0	0%
Conservatoire natl sup. d'art dramatique	53	55	54	51	51	0	0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	32	30	32	29	29	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	21	25	22	22	22	0	0%
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	307	316	461	462	461	-1	0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	178	194	348	351	352	1	1%
<i>Emplois Etat affectés</i>	129	122	113	111	109	-2	-2%
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	147	152	212	212	212	0	0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	125	152	212	212	212	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	22	0	0	0	0	0	-

EVOLUTION DES EFFECTIFS AUTORISES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

	LFI 2004 ETP	LFI 2005 ETP	LFI 2006 ETPT	LFI 2007 ETPT	LFI 2008 ETPT	2008/2007	
						Différence	%
Cité nationale d'histoire de l'immigration				74	78	4	5%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>				74	78	4	5%
<i>Emplois Etat affectés</i>							
Ecoles d'architecture	1 717	1 770	2 695	2 400	2 540	140	6%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	77	79	1 095	795	965	170	21%
<i>Emplois Etat affectés</i>	1 640	1 691	1 600	1 605	1 575	-30	-2%
Ecoles d'art	287	302	337	350	350	0	0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	40	27	86	83	83	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	247	275	251	267	267	0	0%
Ecole du Louvre	77	85	89	89	88	-1	-1%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	22	23	37	37	37	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	55	62	52	52	51	-1	-2%
Institut national du patrimoine	64	67	65	66	67	1	2%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	50	52	53	53	56	3	6%
<i>Emplois Etat affectés</i>	14	15	12	13	11	-2	-15%
Centre national de la cinématographie	444	458	466	467	467	0	0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	319	458	466	467	467	0	0%
<i>Emplois Etat affectés</i>	125	0	0			0	0%
Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels	88	91	86	86	86	0	0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	88	91	86	86	86	0	0%
Etablissement public du musée du Quai Branly	58	166	234	263	263	0	0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	58	166	234	263	263	0	0%
Institut national d'histoire de l'art	81	33	33	64	65	1	2%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	7	7	10	41	42	1	2%
<i>Emplois Etat affectés</i>	74	26	23	23	23	0	0%
Institut national de recherches archéologiques préventives	1 363	1 410	1 803	1 903	1 953	50	3%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>	1 363	1 410	1 803	1 903	1 953	50	3%
Palais de la découverte			224	224	224	0	0%
<i>Emplois inscrits au budget de l'établissement</i>			224	224	224	0	0%
TOTAL	12 743	13 115	16 043	16 504	16 741	237	1,8%
<i>Emplois inscrits aux budgets des EPA</i>	6 525	7 052	10 335	12 270	12 591	321	3%
	51%	54%	64%	74%	75%	-	-
<i>Emplois Etat affectés</i>	6 218	6 062	5 708	4 234	4 150	-84	-2%
	49%	46%	36%	26%	25%	-	-

EVOLUTION DES EMPLOIS INSCRITS AU BUDGET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX ET DES ASSOCIATIONS

	LFI 2004	LFI 2005	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2008	2007 / 2008	
	ETP	ETP	ETPT	ETPT	ETPT	Différence	%
Réunion des musées nationaux	1 018	1 018	1 057	1 031	1 007	-24	-2%
Cité de l'Architecture et du Patrimoine	-	94	119	133	136	3	2%
Domaine national de Chambord	-	-	138	141	89	-52	-37%
Comédie française	387	398	402	402	402	0	0%
Théâtre national de Chaillot	137	137	139	163	163	0	0%
Théâtre national de l'Odéon	124	124	125	131	131	0	0%
Théâtre national de la Colline	98	98	98	99	99	0	0%
Théâtre national de Strasbourg	99	99	99	97	97	0	0%
Opéra national de Paris & École de danse de Nanterre	1 536	1 584	1 813	1 800	1 800	0	0%
Opéra comique	-	89	90	89	89	0	0%
Cité de la musique	193	199	199	199	277	78	39%
Centre national de la danse	65	69	95	96	97	1	1%
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	19	19	24	24	26	2	8%
École nationale supérieure de création industrielle	53	55	59	59	59	0	0%
École nationale sup. des métiers de l'image et du son	54	55	59	59	60	1	2%
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	200	206	218	226	230	4	2%
Cité des sciences et de l'industrie	917	917	942	920	963	43	5%
EP du Grand Palais des Champs Elysées				27	27	0	0%
TOTAL EPIC	4 901	5 160	5 675	5 696	5 752	56	1%

	LFI 2006	LFI 2007	LFI 2008
	ETPT	ETPT	ETPT
Union centrale des arts décoratifs	304	304	285
Cinémathèque française	116	216	219
Ensemble intercontemporain	50	50	50
Orchestre de Paris	150	150	150
Centre national des arts du cirque	37	37	37
TOTAL ASSOCIATIONS	657	757	741

PLF 2007
VENTILATION DES EMPLOIS SUR LE BUDGET DE L'ETAT (programmes Lof)

	Catégories d'emplois				
	Nombre d'ETPT	Catégorie 1 : administrative	Catégorie 2 : technique et d'enseignement	Catégorie 3 : surveillance	Catégorie 4 : scientifique
<i>Mission Culture</i>	11 570	4 921	2 399	2 246	2 003
Programme n°1 : Patrimoines	3 225	839	497	1 405	485
Action 01 : Patrimoine monumental et archéologique	550	230	107	120	93
Action 02 : Architecture	47	22	6	10	8
Action 03 : Patrimoine des musées de France	2 051	406	313	1 113	219
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	537	143	68	161	165
Action 05 : Patrimoine écrit et documentaire	0	0			
Action 06 : Patrimoine cinématographique					
Action 07 : Patrimoine linguistique	29	29			
Action 08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	11	8	2	1	
Programme n°2 : Création	1 084	429	380	57	217
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	141	139			2
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	620	201	378	25	15
Action 03 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du livre et de la lecture	306	78	2	32	194
Action 04 : Economie des professions et des industries culturelles	17	10		1	6
Programme n°3 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	7 261	3 654	1 522	784	1 301
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	2 077	773	1 036	152	116
Action 02 : Soutien à l'éducation artistique	13	13			
Action 03 : Soutien aux établissements d'enseignement spécialisé					
Action 04 : Actions spécifiques en faveur des publics	19	18			1
Action 05 : Actions spécifiques en faveur de l'aménagement du territoire					
Action 06 : Action culturelle internationale	46	41			4
Action 07 : Fonctions soutien communes aux trois programmes	5 106	2 808	486	632	1 180
<i>Mission Recherche</i>	616	19			597
Programme n° 12 : Recherche culturelle et culture scientifique	616	19			597
Action 04 : Recherches transversales et pilotage du programme	616	19			597
Totaux	12 186	4 940	2 399	2 246	2 600

PLF 2008
VENTILATION DES EMPLOIS SUR LE BUDGET DE L'ETAT (programmes Lof)

	Catégories d'emplois				
	Nombre d'ETPT	Catégorie 1 : administrative	Catégorie 2 : technique et d'enseignement	Catégorie 3 : surveillance	Catégorie 4 : scientifique
<i>Mission Culture</i>	11 132	4 689	2 479	2 215	1 750
Programme n°1 : Patrimoines	3 204	841	459	1 411	493
Action 01 : Patrimoine monumental et archéologique	437	223	80	52	82
Action 02 : Architecture	36	14	5	9	8
Action 03 : Patrimoine des musées de France	2 126	417	301	1 182	226
Action 04 : Patrimoine archivistique et célébrations nationales	565	150	71	167	176
Action 07 : Patrimoine linguistique	30	29			1
Action 08 : Acquisition et enrichissement des collections publiques	11	8	2	1	
Programme n°2 : Création	1 024	413	373	43	195
Action 01 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	131	128	1	1	1
Action 02 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques	623	216	370	22	16
Action 03 : Soutien à la création, à la production et à la diffusion du livre et de la lecture	250	56	2	20	172
Action 04 : Economie des professions et des industries culturelles	20	13		1	6
Programme n°3 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6 904	3 435	1 647	761	1 061
Action 01 : Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	2 043	724	1 043	143	133
Action 02 : Soutien à l'éducation artistique	10	10			
Action 04 : Actions spécifiques en faveur des publics	19	18			1
Action 06: Action culturelle internationale	39	35			4
Action 07 : Fonctions soutien communes aux trois programmes	4 793	2 648	605	618	923
<i>Mission Recherche</i>	609	30			578
Programme n° 12 : Recherche culturelle et culture scientifique	609	30			578
Action 04 : Recherches transversales et pilotage du programme	609	30			578
Totaux	11 741	4 719	2 479	2 215	2 328

ETABLISSEMENTS PUBLICS DEROGATOIRES

Etablissements publics du MCC autorisés à recruter des CDI	Portée de la dérogation	Fondement de la dérogation	Statut des personnels	Existence d'un régime indemnitaire spécifique aux CDI
1. Sur le fondement d'une dérogation législative				
INRAP	tout emploi de catégorie A, B, C	article L.523-1 du code du patrimoine	décret 2002-450 du 2 avril 2002 pris en Conseil d'Etat	oui, décret et arrêté du 16 mars 2004
CNC	tout emploi de catégorie A, B, C	article 46 de la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007	décret no 2007-1325 du 7 septembre 2007 fixant les règles applicables aux agents contractuels du Centre national de la cinématographie	oui, décret no 2007-1355 du 13 septembre 2007 relatif au régime indemnitaire des agents contractuels de droit public du Centre national de la cinématographie
2. Sur le fondement du décret- liste 84 -38 du 18 janvier 1984				
CNAC-GP	tout emploi de catégorie A, B, C	décret- liste 84 -38 du 18 janvier 1984	délibération du CA approuvée par décision conjointe des ministres du budget, de la fonction publique, de la culture le 11 février 1991	non. Transposition de certaines primes existantes pour les titulaires prévue par le statut des personnels et dont les modalités sont fixées par décision du président de l'établissement
CMN	tout emploi mais emplois de surveillance pourvus par des fonctionnaires	décret- liste 84 -38 du 18 janvier 1984	délibération du CA du 10 janvier 1997	non. Transposition de certaines primes existantes pour les titulaires prévue par le statut des personnels et dont les modalités sont fixées par délibération du CA de l'établissement
EMOC	tout emploi	décret n°98-528 du 22 juin 1998	non	non
Musée Rodin	emploi du service commercial de catégorie A, B, C	décret- liste 84 -38 du 18 janvier 1984	délibération du CA du 22 février 1994	non. Transposition de certaines primes existantes pour les titulaires prévue par le statut des personnels et dont les modalités sont fixées par délibération du CA de l'établissement
Bibliothèque nationale de France	emplois des catégories A, B et C des services commerciaux et d'édition, des services de la communication et des services d'organisation des expositions, à l'exception des chefs de service.	décret n°94-919 du 24 octobre 1994	délibération du CA	non

ETABLISSEMENTS PUBLICS DEROGATOIRES

Etablissements publics du MCC autorisés à recruter des CDI	Portée de la dérogation	Fondement de la dérogation	Statut des personnels	Existence d'un régime indemnitaire spécifique aux CDI
Établissement public du musée du quai Branly	<ul style="list-style-type: none"> * emplois de catégorie A, B et C dans le domaine du patrimoine et des collections, du développement culturel et des publics ; * emplois de catégorie A dans le domaine de l'enseignement et de la recherche ; * emplois de catégorie A, B et C dans le domaine du mécénat et de la communication ; * emplois de catégorie A, B et C liés à la gestion du bâtiment, des systèmes d'information, de la sécurité et de la sûreté ; * emplois de catégorie A de juristes experts dans le domaine des achats publics et du droit de la propriété littéraire et artistique. 	décret no 2006-1083 du 29 août 2006	non	non
Cité nationale de l'histoire de l'immigration	<ul style="list-style-type: none"> * Les emplois de catégorie A et B requérant des connaissances spécialisées dans le domaine des populations et de l'histoire de l'immigration en matière de : <ul style="list-style-type: none"> - programmation culturelle et production; - animation du réseau et des partenariats; - développement des publics. * Les emplois de catégorie A et B liés à la médiation. 		non	non
Etablissement public du musée du Louvre	emplois des services de l'auditorium, de l'informatique, des expositions temporaires et de la communication, à l'exception des chefs de service (1).	décret n°95-991 du 25 août 1995	non	non
Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	emplois du service des réservations et des visites-conférences, du service de la communication, du service de l'informatique, du service de l'organisation des expositions et des manifestations(1).	décret n°93-848 du 9 juin 1993	non	non

Les effectifs réels

1- L'ADMINISTRATION CENTRALE

	Effectifs au 31.12.2007 ETP	Effectifs au 31.12.2008 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	912,3	865,8
	<i>49%</i>	<i>47%</i>
Personnels de catégorie A	324,8	320,6
Personnels de catégorie B	172,1	157,6
Personnels de catégorie C	415,4	387,6
FILIERE SCIENTIFIQUE	313,2	315,8
	<i>17%</i>	<i>17%</i>
Personnels de catégorie A	277,3	280,9
Personnels de catégorie B	35,9	34,9
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	78,5	76,7
	<i>4%</i>	<i>4%</i>
Personnels de catégorie A	6,9	7,9
Personnels de catégorie B	21,6	20,8
Personnels de catégorie C	50,0	48,0
PERSONNELS ENSEIGNANTS	9,0	8,0
	<i>0%</i>	<i>0%</i>
Personnels de catégorie A	9,0	8,0
FILIERE ACCUEIL ET SURVEILLANCE	47,8	66,6
	<i>3%</i>	<i>4%</i>
Personnels de catégorie C	47,8	66,6
CONTRACTUELS	502,4	497,6
	<i>27%</i>	<i>27%</i>
Toutes catégories	502,4	497,6
TOTAL	1 863,2	1 830,5

EVOLUTION PAR DIRECTION DE CENTRALE 2007-2008

	Effectifs au 31.12.2007 ETP	Effectifs au 31.12.2008 ETP	2008 / 2007	
Cabinet*	214,7 12%	214,7 12%	0	0%
Secrétariat général	8 0%	10 1%	2	25%
Direction de l'administration générale**	611,0 33%	601,5 33%	-10	-2%
Direction des archives de France	81,9 4%	90,8 5%	9	11%
Direction de l'architecture et du patrimoine***	339,3 18%	332,8 18%	-7	-2%
Direction du livre et de la lecture	61,2 3%	57,4 3%	-4	-6%
Direction des musées de France	166,4 9%	158,3 9%	-8	-5%
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles	147,6 8%	141,7 8%	-6	-4%
Délégation aux arts plastiques	96,0 5%	88,9 5%	-7	-7%
Délégation au Développement et aux affaires internationales	109,0 6%	107,3 6%	-2	-2%
Délégation générale à la langue française	28,1 2%	27,1 1%	-1	-4%
TOTAL	1 863,2	1 830,5	-33	-2%

* Y compris les services rattachés (IGAAC, DIC, comité d'histoire, commission de récolement)

** Est inclus le service de contrôle budgétaire et comptable

*** Y compris la MICQP

2- DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES

	Effectifs au 31.12.2007 ETP	Effectifs au 31.12.2008 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 005,5	983,4
	<i>55%</i>	<i>55%</i>
Personnels de catégorie A	236,8	239,1
Personnels de catégorie B	227,5	231,3
Personnels de catégorie C	541,2	513,0
FILIERE SCIENTIFIQUE	533,6	522,5
	<i>29%</i>	<i>29%</i>
Personnels de catégorie A	441,7	436,4
Personnels de catégorie B	91,9	86,1
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	135,9	130,1
	<i>7%</i>	<i>7%</i>
Personnels de catégorie A	56,4	52,9
Personnels de catégorie B	58,7	59,4
Personnels de catégorie C	20,8	17,8
PERSONNELS ENSEIGNANTS	1,0	1,0
	<i>0%</i>	<i>0%</i>
Personnels de catégorie A	1,0	1,0
ACCUEIL SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	17,0	17,8
	<i>1%</i>	<i>1%</i>
Personnels de catégorie C	17,0	17,8
CONTRACTUELS	123,6	124,1
	<i>7%</i>	<i>7%</i>
Toutes catégories	123,6	124,1
TOTAL	1 816,6	1 778,9

REPARTITION PAR DIRECTION REGIONALE 2008

Effectifs au 31.12.2008 ETP

Alsace	61,9
Aquitaine	85
Auvergne	64,2
Bourgogne	62,2
Bretagne	80,3
Centre	83
Champagne Ardenne	58,3
Corse	9,8
Franche Comté	52,9
Guadeloupe	24,8
Guyane	17,3
Ile de France	152,9
Languedoc Roussillon	96,4
Limousin	55
Lorraine	70,2
Martinique	21
Midi Pyrénées	95,6
Nord Pas de Calais	83,5
Basse normandie	59,8
Haute normandie	55,9
Pays de Loire	91,6
Picardie	62,4
Poitou Charentes	72,7
Provence Alpes Côte d'Azur	121
Réunion	21,8
Rhône Alpes	118,4
Haut-com. de Nouvelle Calédonie	1
Total	1 778,9

**3- LES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE**

	Effectifs au 31.12.2007 ETP	Effectifs au 31.12.2008 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	397,4	399,1
	<i>49%</i>	<i>50%</i>
Personnels de catégorie A	2,0	2,0
Personnels de catégorie B	66,3	65,8
Personnels de catégorie C	329,1	331,3
FILIERE SCIENTIFIQUE	164,0	165,0
	<i>20%</i>	<i>21%</i>
Personnels de catégorie A	161,0	162,0
Personnels de catégorie B	3,0	3,0
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	188,2	181,4
	<i>23%</i>	<i>23%</i>
Personnels de catégorie A	40,4	36,9
Personnels de catégorie B	143,8	140,5
Personnels de catégorie C	4,0	4,0
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	2,8	1,9
	<i>0%</i>	<i>0%</i>
Personnels de catégorie C	2,8	1,9
CONTRACTUELS	50,9	48,7
	<i>6%</i>	<i>6%</i>
Toutes catégories	50,9	48,7
TOTAL	803,3	796,1

REPARTITION PAR SERVICE DEPARTEMENTAL 2008

N° Dpt	Départements	ETP	N° Dpt	Départements	ETP
1	AIN	4,8	50	MANCHE	4,0
2	AISNE	9,5	51	MARNE	8,5
3	ALLIER	7,0	52	HAUTE MARNE	6,8
4	ALPES HTE PROVENCE	8,2	53	MAYENNE	5,8
5	HTES ALPES	6,8	54	MEURTHE ET MOSELLE	9,5
6	ALPES MARITIMES	12,7	55	MEUSE	6,0
7	ARDÈCHE	4,0	56	MORBIHAN	8,3
8	ARDENNES	6,8	57	MOSELLE	6,6
9	ARIÈGE	7,0	58	NIÈVRE	5,8
10	AUBE	10,5	59	NORD	8,9
11	AUDE	7,0	60	OISE	7,6
12	AVEYRON	6,8	61	ORNE	3,0
13	BOUCHES DU RHÔNE	16,9	62	PAS DE CALAIS	7,3
14	CALVADOS	8,6	63	PUY DE DÔME	8,8
15	CANTAL	5,8	64	PYRENEES ATLANTIQUES	7,8
16	CHARENTE	2,8	65	HAUTES PYRÉNÉES	8,0
17	CHARENTE MARITIME	14,2	66	PYRÉNÉES ORIENTALES	5,9
18	CHER	5,5	67	BAS RHIN	9,0
19	CORRÈZE	7,0	68	HAUT RHIN	8,8
20	HAUTE CORSE	4,0	69	RHÔNE	11,8
20	CORSE DU SUD	4,0	70	HAUTE SAONE	6,8
21	CÔTE D'OR	4,8	71	SAÔNE ET LOIRE	7,6
22	CÔTE D'ARMOR	11,0	72	SARTHE	6,9
23	CREUSE	5,0	73	SAVOIE	4,8
24	DORDOGNE	11,0	74	HAUTE SAVOIE	6,0
25	DOUBS	6,6	75	PARIS	33,3
26	DRÔME	4,5	76	SEINE MARITIME	7,8
27	EURE	5,4	77	SEINE ET MARNE	14,2
28	EURE ET LOIR	5,9	78	YVELINES	15,8
29	FINISTÈRE	11,0	79	DEUX SÈVRES	6,8
30	GARD	7,8	80	SOMME	7,8
31	HAUTE GARONNE	16,0	81	TARN	7,8
32	GERS	6,0	82	TARN ET GARONNE	8,0
33	GIRONDE	12,4	83	VAR	11,0
34	HÉRAULT	8,9	84	VAUCLUSE	7,0
35	ILLE ET VILAINE	11,0	85	VENDÉE	5,8
36	INDRE	6,0	86	VIENNE	7,9
37	INDRE ET LOIRE	10,0	87	HAUTE VIENNE	8,8
38	ISÈRE	7,3	88	VOSGES	6,0
39	JURA	4,8	89	YONNE	6,8
40	LANDES	6,0	90	TERRITOIRE DE BELFORT	3,8
41	LOIR ET CHER	8,6	91	ESSONNE	8,6
42	LOIRE	6,0	92	HAUTS DE SEINE	8,0
43	HAUTE LOIRE	9,1	93	SEINE ST DENIS	5,8
44	LOIRE ATLANTIQUE	8,0	94	VAL DE MARNE	6,0
45	LOIRET	8,6	95	VAL D'OISE	6,8
46	LOT	9,8	97	GUADELOUPE	5,0
47	LOT ET GARONNE	6,8	97	MARTINIQUE	6,0
48	LOZÈRE	8,0	97	GUYANE	2,0
49	MAINE ET LOIRE	10,8	97	RÉUNION	12,0

TOTAL**397,0****TOTAL****399,1****TOTAL GENERAL****796,1**

4- LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

	Effectifs au 31.12.2007 ETP	Effectifs au 31.12.2008 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	755,7	652,1
	<i>18%</i>	<i>16%</i>
Personnels de catégorie A	85,0	87,8
Personnels de catégorie B	195,4	176,1
Personnels de catégorie C	475,3	388,2
FILIERE SCIENTIFIQUE	408,2	397,3
	<i>9%</i>	<i>10%</i>
Personnels de catégorie A	302,4	295,9
Personnels de catégorie B	105,8	101,4
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	473,2	495,8
	<i>11%</i>	<i>12%</i>
Personnels de catégorie A	22,6	33,0
Personnels de catégorie B	238,5	258,2
Personnels de catégorie C	212,1	204,6
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	1 251,2	1 202,5
	<i>29%</i>	<i>29%</i>
Personnels de catégorie C	1 251,2	1 202,5
ENSEIGNANTS	910,5	917,2
Personnels de catégorie A	910,5	917,2
CONTRACTUELS	499,8	473,7
	<i>12%</i>	<i>11%</i>
Toutes catégories	499,8	473,7
TOTAL	4 298,6	4 138,6

EVOLUTION PAR ETABLISSEMENT

	Effectifs au 31.12.2007 ETP	Effectifs au 31.12.2008 ETP
Bibliothèque publique d'information	222,3	219,0
Bibliothèque nationale de France	14,1	5,3
Centre national du livre	26,8	21,0
Centre des monuments nationaux	458,0	448,1
Musée et domaine de Versailles	554,0	551,9
Musée d'Orsay	408,4	389,7
Musée Guimet	109,5	107,9
Musée du Louvre	15,6	7,5
Musées Rodin, Henner, Moreau	19,7	15,9
Ecole nationale supérieure des beaux arts	110,6	103,5
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	74,0	72,8
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	19,6	17,6
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	104,7	109,1
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	24,6	7,1
Ecoles d'architecture	1 634,3	1 635,0
Ecole du Louvre	49,6	47,7
Institut national du patrimoine	30,0	31,8
Centre national de la cinématographie	79,6	14,0
Institut national d'histoire de l'art	21,6	21,6
Cité nationale de l'immigration	10,0	9,5
Centre national des arts plastiques	39,2	39,0
Ecoles nationales d'art	261,4	261,6
Galerias nationales du Grand palais	11,0	2,0
TOTAL	4 298,6	4 138,6

5- SERVICES A COMPETENCE NATIONALE

	Effectifs au 31.12.2007 ETP	Effectifs au 31.12.2008 ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE	238,9	232,9
	<i>10%</i>	<i>10%</i>
Personnels de catégorie A	36,7	36,1
Personnels de catégorie B	29,0	25,2
Personnels de catégorie C	173,2	171,60
FILIERE SCIENTIFIQUE	443,1	424,8
	<i>19%</i>	<i>18%</i>
Personnels de catégorie A	359,7	345,8
Personnels de catégorie B	83,4	79,0
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	754,0	771,0
	<i>32%</i>	<i>34%</i>
Personnels de catégorie A	71,4	86,6
Personnels de catégorie B	434,3	460,3
Personnels de catégorie C	248,3	224,1
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	785,8	739,8
	<i>34%</i>	<i>32%</i>
Personnels de catégorie C	785,8	739,8
CONTRACTUELS	121,0	132,5
	<i>5%</i>	<i>6%</i>
Toutes catégories	121,0	132,5
TOTAL	2 342,8	2 301,0

EVOLUTION DES SCN ET SERVICES DECENTRALISES PAR SECTEUR 2007-2008

	Effectifs au 31.12.2007 ETP	Effectifs au 31.12.2008 ETP	2008 / 2007	
Patrimoine, monuments et domaines	1 104,0 37%	960,3 35%	-143,7 -2%	-13%
<i>Service national des travaux</i>	50,9	52,1	1,2	2%
<i>Mobilier national et Manufacture de Sèvres</i>	505,3	509,9	4,6	1%
<i>Autres services à compétence nationale</i>	341,7	328,2	-13,5	-4%
* <i>Services transférés aux collectivités locales</i>	206,1	70,1	-136,0	
Archives	725,2 25%	724,9 26%	-0,3 2%	0%
<i>Services à compétence nationale - archives nationales</i>	457,0	461,3	4,3	1%
* <i>Services décentralisés - archives départementales</i>	268,2	263,6	-4,6	-2%
Musées	973,1 33%	949,5 34%	-23,6 2%	-2%
<i>Services à compétence nationale</i>	973,1	949,5	-23,6	-2%
Livres et lecture	156,9 5%	120,5 4%	-36,4 -1%	-23%
* <i>Services décentralisés - bibliothèques territoriales et joie par les livres</i>	156,9	120,5	-36,4	-23%
TOTAL	2 959,2	2 755,2	-204,0	-7%

EFFECTIFS REELS DE TITULAIRES PAR FILIERE, CATEGORIE ET CORPS (en équivalents temps plein)

I- FILIERE ADMINISTRATIVE

	Au 31 décembre 2007					Au 31 décembre 2008					2008 / 2007	
	Femmes		Hommes		TOTAL	Femmes		Hommes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
PERSONNELS DE CATEGORIE A	348	51%	338	49%	685	349	51%	336	49%	686	0	0%
<i>INSPECTIONS</i>	78	44%	102	56%	180	76	43%	101	57%	177	-3	-2%
Chef du service de l'inspection			1	100%	1		0%	1	100%	1	0	0%
Inspecteurs généraux de l'administration	5	29%	12	71%	17	5	23%	17	77%	22	5	29%
Inspecteurs de la création et des ens. artistiques	73	45%	89	55%	162	71	46%	83	54%	154	-8	-5%
<i>PERSONNELS DE DIRECTION</i>	14	29%	34	71%	48	15	29%	37	71%	52	4	8%
Emplois de direction	12	57%	9	43%	21	12	55%	10	45%	22	1	5%
Délégués			2	100%	2			1	100%	1	-1	-50%
Délégué général à la langue française			1	100%	1			1	100%	1	0	0%
Administrateur Louvre et directeurs BN			1	100%	1			1	100%	1	0	0%
Directeurs de projet			2	100%	2			3	100%	3	1	50%
Directeurs régionaux des affaires culturelles	2	10%	19	90%	21	3	13%	21	88%	24	3	14%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE A</i>	255	56%	202	44%	458	258	57%	198	43%	457	-1	0%
Administrateurs civils	14	29%	33	71%	47	11	26%	30	74%	41	-6	-13%
Attachés administratifs	236	60%	159	40%	395	242	60%	159	40%	401	6	2%
Chefs de mission	4	33%	8	67%	12	4	36%	7	64%	11	-1	-8%
Conservateur régional des monuments historiques	1	50%	1	50%	2	1	50%	1	50%	2	0	0%
Conseillers techniques de service social	1	100%			1	1	100%			1	0	0%
Conseiller d'administration scolaire et universitaire		0%	1	100%	1		0%	1	100%	1	0	0%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	524	76%	167	24%	690	502	76%	154	24%	656	-34	-5%
<i>SERVICES SOCIAUX</i>	12	100%	0	0%	12	12	100%	0	0%	12	-1	-6%
Assistants de service social	3	100%			3	4	100%			4	1	36%
Infirmiers	10	100%			10	8	100%			8	-2	-19%
<i>AUTRES PERSONNELS DE CATEGORIE B</i>	511	75%	167	25%	678	490	76%	154	24%	644	-34	-5%
Chef de service de catégorie B			13	100%	13			13	100%	13	0	0%
Secrétaires administratifs	511	77%	154	23%	665	490	78%	141	22%	631	-34	-5%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	1 587	82%	354	18%	1 942	1 474	82%	321	18%	1 794	-147	-8%
Adjoint administratifs du MCC	1 575	84%	310	16%	1 885	1 461	84%	276	16%	1 738	-147	-8%
Agents des services techniques	5	31%	11	69%	16	5	31%	11	69%	16	0	0%
Dessinateur	7	17%	34	83%	41	7	17%	34	83%	41	0	0%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ADMINISTRATIVE	2 459	74%	859	26%	3 317	2 325	74%	811	26%	3 136	-181	-5%

EFFECTIFS REELS DE TITULAIRES PAR FILIERE, CATEGORIE ET CORPS (en équivalents temps plein)

II - FILIERE SCIENTIFIQUE

	Au 31 décembre 2007					Au 31 décembre 2008					2008 / 2007	
	Femmes		Hommes		TOTAL	Femmes		Hommes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
PERSONNELS DE CATEGORIE A	1 135	56%	878	44%	2 013	1 053	56%	831	44%	1 884	-129	-6%
<i>CONSERVATION</i>	<i>350</i>	<i>51%</i>	<i>343</i>	<i>49%</i>	<i>693</i>	<i>333</i>	<i>51%</i>	<i>324</i>	<i>49%</i>	<i>657</i>	<i>-37</i>	<i>-5%</i>
Directeur Louvre, Orsay, versailles, BNF			1	100%	1			67	61%	110	-5	-4%
Conservateurs généraux du patrimoine	44	38%	71	62%	115	43	39%	257	47%	547	-31	-5%
Conservateurs du patrimoine	306	53%	271	47%	577	290	53%	141	69%	205	7	4%
<i>ARCHITECTES</i>	<i>61</i>	<i>31%</i>	<i>137</i>	<i>69%</i>	<i>198</i>	<i>64</i>	<i>31%</i>	<i>141</i>	<i>69%</i>	<i>205</i>	<i>7</i>	<i>4%</i>
Architectes et urbanistes de l'Etat	61	31%	137	69%	198	64	31%	84	24%	346	-17	-5%
<i>DOCUMENTATION</i>	<i>278</i>	<i>77%</i>	<i>85</i>	<i>23%</i>	<i>363</i>	<i>262</i>	<i>76%</i>	<i>84</i>	<i>24%</i>	<i>346</i>	<i>-17</i>	<i>-5%</i>
Chargés d'études documentaires	278	77%	85	23%	363	262	76%	100	34%	294	-30	-9%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	<i>220</i>	<i>68%</i>	<i>104</i>	<i>32%</i>	<i>324</i>	<i>194</i>	<i>66%</i>	<i>24</i>	<i>49%</i>	<i>49</i>	<i>-1</i>	<i>-2%</i>
Conservateurs généraux des bibliothèques	26	52%	24	48%	50	25	51%	71	33%	214	-27	-11%
Conservateurs des bibliothèques	166	69%	75	31%	241	143	67%	5	16%	31	-2	-6%
Bibliothécaires	28	85%	5	15%	33	26	84%	181	47%	383	-52	-12%
<i>RECHERCHE</i>	<i>226</i>	<i>52%</i>	<i>209</i>	<i>48%</i>	<i>435</i>	<i>201</i>	<i>53%</i>	<i>47</i>	<i>52%</i>	<i>91</i>	<i>-2</i>	<i>-2%</i>
Ingénieurs de recherche	43	46%	50	54%	93	44	48%	107	47%	227	-36	-14%
Ingénieurs d'études	145	55%	118	45%	263	120	53%	27	42%	64	-15	-18%
Assistants ingénieurs	38	48%	41	52%	79	37	58%					
PERSONNELS DE CATEGORIE B	268	63%	159	37%	427	238	63%	138	37%	376	-51	-12%
<i>DOCUMENTATION</i>	<i>150</i>	<i>71%</i>	<i>62</i>	<i>29%</i>	<i>212</i>	<i>143</i>	<i>72%</i>	<i>57</i>	<i>28%</i>	<i>200</i>	<i>-12</i>	<i>-5%</i>
Secrétaires de documentation	150	71%	62	29%	212	143	72%	64	60%	106	-32	-23%
<i>RECHERCHE</i>	<i>57</i>	<i>41%</i>	<i>82</i>	<i>59%</i>	<i>138</i>	<i>42</i>	<i>40%</i>	<i>17</i>	<i>24%</i>	<i>69</i>	<i>-8</i>	<i>-10%</i>
Techniciens de recherche	57	41%	82	59%	138	42	40%	14	23%	62	-6	-9%
<i>BIBLIOTHEQUES</i>	<i>61</i>	<i>79%</i>	<i>16</i>	<i>21%</i>	<i>77</i>	<i>52</i>	<i>76%</i>	<i>3</i>	<i>41%</i>	<i>7</i>	<i>-1</i>	<i>-15%</i>
Bibliothécaires adjoints spécialisés	56	81%	13	19%	69	48	77%					
Assistants des bibliothèques	6	65%	3	35%	9	4	59%					
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE SCIENTIFIQUE	1 402	57%	1 037	43%	2 440	1 291	57%	968	43%	2 260	-180	-7%

III- PERSONNELS ENSEIGNANTS

PERSONNELS DE CATEGORIE A	189	20%	732	80%	921	207	22%	719	78%	926	6	1%
Professeurs des écoles nationales supérieures d'art	41	27%	107	73%	147	40	28%	101	72%	141	-7	-5%
Enseignants du conservatoire national sup. de musique et de danse de Paris	3	43%	4	57%	7	3	43%	4	57%	7	0	0%
Maîtres assistants des écoles d'architecture	132	20%	538	80%	670	147	22%	534	78%	681	11	2%
Professeurs des écoles d'architecture	13	14%	83	86%	96	18	18%	80	82%	98	2	2%
SOUS-TOTAL PERSONNELS ENSEIGNANTS TITULAIRES	189	20%	732	80%	921	207	22%	719	78%	926	6	1%

EFFECTIFS REELS DE TITULAIRES PAR FILIERE, CATEGORIE ET CORPS (en équivalents temps plein)

IV- FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE

	Au 31 décembre 2007					Au 31 décembre 2008					2008 / 2007	
	Femmes		Hommes		TOTAL	Femmes		Hommes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
PERSONNELS DE CATEGORIE A	53	27%	145	73%	198	65	30%	152	70%	217	19	10%
<i>PATRIMOINE</i>	<i>27</i>	<i>24%</i>	<i>84</i>	<i>76%</i>	<i>111</i>	<i>38</i>	<i>29%</i>	<i>92</i>	<i>71%</i>	<i>130</i>	<i>19</i>	<i>17%</i>
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine (toutes spécialités)	27	24%	84	76%	111	38	29%	92	71%	130	19	17%
<i>METIERS D'ART</i>	<i>24</i>	<i>32%</i>	<i>50</i>	<i>68%</i>	<i>74</i>	<i>25</i>	<i>34%</i>	<i>49</i>	<i>66%</i>	<i>75</i>	<i>0</i>	<i>1%</i>
Chefs de travaux d'art	24	32%	50	68%	74	25	34%	49	66%	75	0	1%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	<i>2</i>	<i>12%</i>	<i>11</i>	<i>88%</i>	<i>13</i>	<i>2</i>	<i>12%</i>	<i>11</i>	<i>88%</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Ingénieurs généraux des ponts et chaussées			1	100%	1			1	100%	1	0	0%
Ingénieurs des TPE	2	13%	10	87%	12	2	13%	10	87%	12	0	0%
PERSONNELS DE CATEGORIE B	359	40%	540	60%	899	385	41%	555	59%	941	41	5%
<i>PATRIMOINE</i>	<i>154</i>	<i>35%</i>	<i>283</i>	<i>65%</i>	<i>437</i>	<i>171</i>	<i>37%</i>	<i>293</i>	<i>63%</i>	<i>464</i>	<i>27</i>	<i>6%</i>
Techniciens des services culturels et des bâtiments de France (toutes spécialités)	154	35%	283	65%	437	171	37%	293	63%	464	27	6%
<i>METIERS D'ART</i>	<i>204</i>	<i>48%</i>	<i>224</i>	<i>52%</i>	<i>427</i>	<i>213</i>	<i>48%</i>	<i>229</i>	<i>52%</i>	<i>442</i>	<i>15</i>	<i>3%</i>
Techniciens d'art	204	48%	224	52%	427	213	48%	229	52%	442	15	3%
<i>PERSONNELS TECHNIQUES DES TPE</i>	<i>2</i>	<i>5%</i>	<i>33</i>	<i>95%</i>	<i>35</i>	<i>2</i>	<i>5%</i>	<i>33</i>	<i>95%</i>	<i>35</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
Techniciens supérieurs de l'Équipement	2	5%	33	95%	35	2	5%	33	95%	35	0	0%
PERSONNELS DE CATEGORIE C	93	17%	442	83%	535	86	17%	413	83%	500	1 035	193%
<i>PERSONNELS OUVRIERS</i>	<i>93</i>	<i>17%</i>	<i>442</i>	<i>83%</i>	<i>535</i>	<i>86</i>	<i>17%</i>	<i>413</i>	<i>83%</i>	<i>500</i>	<i>-36</i>	<i>-7%</i>
Adjointes techniques	92	18%	433	82%	525	85	17%	404	83%	490	-36	-7%
Maîtres ouvriers	1	33%	2	67%	3	1	33%	2	67%	3	0	0%
Ouvriers professionnels			5	100%	5			5	100%	5	0	0%
Ouvriers des parcs et ateliers			2	100%	2			2	100%	2	0	0%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	505	31%	1 127	69%	1 632	536	32%	1 121	68%	1 657	25	2%

EFFECTIFS REELS DE TITULAIRES PAR FILIERE, CATEGORIE ET CORPS (en équivalents temps plein)

V- FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE

	Au 31 décembre 2007					Au 31 décembre 2008					2008 / 2007	
	Femmes		Hommes		TOTAL	Femmes		Hommes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
<i>ACCUEIL ET SURVEILLANCE</i>	852	41%	1 246	59%	2 098	809	40%	1 201	60%	2 010	-88	-4%
Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	852	41%	1 246	59%	2 098	809	40%	1 201	60%	2 010	-88	-4%
<i>MAGASINAGE</i>	15	44%	19	56%	34	14	44%	18	56%	33	67	195%
Magasiniers des bibliothèques	15	44%	19	56%	34	14	44%	18	56%	33	-2	-5%
SOUS-TOTAL PERSONNELS TITULAIRES FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	868	41%	1 265	59%	2 133	824	40%	1 219	60%	2 043	-90	-4%
TOTAL GENERAL PERSONNELS TITULAIRES	5 422	52%	5 020	48%	10 442	5 183	52%	4 839	48%	10 021	-421	-4%

PERSONNELS CONTRACTUELS PAR FONCTIONNALITE (en équivalents temps plein)

VI- CONTRACTUELS

	Au 31 décembre 2007					Au 31 décembre 2008					2008 / 2007	
	Femmes		Hommes		TOTAL	Femmes		Hommes		TOTAL	Evolution	%
	Nombre	%	Nombre	%		Nombre	%	Nombre	%			
PERSONNEL ADMINISTRATIF	581	57%	447	43%	1 028	577	56%	448	44%	1 025	-2	0%
Contrats administratifs	581	57%	447	43%	1 028	577	56%	448	44%	1 025	-2	0%
PERSONNEL SCIENTIFIQUE	9	40%	14	60%	23	8	41%	12	59%	20	-3	-13%
Architectes et urbanistes de l'Etat	8	62%	5	38%	13	7	70%	3	30%	10	-3	-23%
Architectes des bâtiments de France	1	11%	9	89%	10	1	11%	9	89%	10	0	0%
PERSONNEL ENSEIGNANT	56	22%	194	78%	250	59	25%	175	75%	234	-16	-6%
Directeurs contractuels	2	18%	9	82%	11			2	100%	2	-9	-82%
Enseignants CNSAD	1	100%		0%	1	1	100%			1	0	0%
Enseignants des écoles nationales d'art	5	24%	16	76%	21	1	17%	5	83%	6	-15	-71%
Maîtres assistants des écoles d'architecture sur poste de titulaire	45	25%	136	75%	181	47	27%	124	73%	171	-10	-6%
Professeurs contractuels de catégorie	1	5%	19	95%	20						-20	-100%
Enseignants avec carrière						5	45%	6	55%	11	11	
Enseignants sans carrière						5	12%	38	88%	43	43	
Chefs de travaux pratiques	2	13%	14	88%	16						-16	-100%
TOTAL GENERAL PERSONNELS CONTRACTUELS	646	57%	654	50%	1 300	644	50%	635	50%	1 279	-21	-2%
TOTAL GENERAL PERSONNELS TITULAIRES ET CONTRACTUELS	6 068	52%	5 674	48%	11 742	5 827	52%	5 473	48%	11 300	-442	-4%

Les emplois sur crédits

LES AGENTS NON TITULAIRES EN 2007 ET 2008
(article 6 de la loi du 11/01/1984)

La typologie ci-dessous correspond aux définitions suivantes :

- * OCCASIONNELS : OCC
- * SAISONNIERS : SAI
- * PERMANENTS A TEMPS INCOMPLET : PTI
- * PERMANENTS : PER

Evolution du nombre d'agents recrutés sur l'article 6 de la loi du 11 janvier 1984, par type de structure et nature de contrat (PP)

Type de structure	2007				Totaux 2007	2008				Totaux 2008
	OCC	SAI	PTI	PER		OCC	SAI	PTI	PER	
AC	147	1	21	16	185	103	3	28	26	160
DRAC	276	44	30	3	353	202	43	18	6	269
SDAP	103	0	11	1	115	69	1	6	1	77
SCN	197	362	112	19	690	76	197	129	15	417
EPA	2403	1441	1221	238	5303	2373	1096	1351	153	4973
Totaux	3126	1848	1395	277	6646	2823	1340	1532	201	5896

Répartition des agents recrutés sur l'article 6 par établissement et nature de contrat

	2007				Totaux 2007	2008				Totaux 2008
	OCC	SAI	PTI	PER		OCC	SAI	PTI	PER	
BNF	191		259	100	550	105		295	50	450
BPI (*)	1		285	1	287			293	3	296
CMN	861	264	48	49	1222	829	230	52	45	1156
CNACGP	372		5		377	326		3		329
CNC	29		2	3	34	22				22
CNL	18	4	2		24	27			2	29
CNSAD	2		3		5	1		2		3
CNSMDP	20	12	2		34	17	15	1		33
CNSML				1	1	3				3
ECOLE DU LOUVRE	23	20	7	3	53	5	5	2		12
ECOLE D'ARCHITECTURE	65	42	57	12	176	70	44	79	12	205
ECOLE D'ART	132	0	27	13	172	191	2	33	11	237
EPMQB	31	9	64		104	32		51	5	88
GUIMET	44	66	30	1	141	34	53	40		127
HENNER	3	2			5					0
INHA	17			1	18	16				16
INP	10	1	7	1	19	12	1	7		20
LOUVRE	76	522	284	38	920	123	439	333	21	916
MOREAU	2	6	8		16			3		3
ORSAY	159	111	45	4	319	108	76	98	7	289
RODIN	108	17	3	1	129	86	11	2		99
VERSAILLES	209	362	79	1	651	296	218	99		613

Les flux

LES FLUX

1- LES ENTREES NETTES

	RECRUTEMENTS													Total des entrées nettes		
	Par voie de concours			Par voie de détachement			Sur contrat			Sur emploi réservé				2006	2007	2008
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2006 SAPIN	2007	2008			
FILIERE	33 20%	46 35%	2 3%	40 42%	115 78%	64 80%	59 36%	98 84%	65 81%	1 1%	25 34%	8 100%	8 100%	158 27%	267 66%	139 60%
<i>Personnels de catégorie A</i>	21	16	1	17	47	18	59	98	65		5			102	161	84
<i>Personnels de catégorie B</i>	4			13	25	17					10	2	1	27	27	18
<i>Personnels de catégorie C</i>	8	30	1	10	43	29				1	10	6	7	29	79	37
FILIERE SCIENTIFIQUE	62 39%	72 54%	41 64%	27 28%	17 11%	10 13%	11 7%	8 7%	2 3%	- 0%	26 36%	- 0%	- 0%	126 22%	97 24%	53 23%
<i>Personnels de catégorie A</i>	61	72	41	22	16	7	11	8	2		15			109	96	50
<i>Personnels de catégorie B</i>	1			5	1	3					11			17	1	3
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	54 34%	15 11%	21 33%	22 23%	16 11%	6 8%	94 57%	11 9%	13 16%	1 1%	11 15%	- 0%	- 0%	182 31%	42 10%	40 17%
<i>Personnels de catégorie A</i>	46		9	10	3		79							135	3	9
<i>Personnels de catégorie B</i>	7			9	8	2	15	1	1	1	11			43	9	3
<i>Personnels de catégorie C</i>	1	15	12	3	5	4		10	12					4	30	28
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	12 7%	0 0%	0 0%	6 6%	- 0%	- 0%	1 1%	- 0%	- 0%	86 98%	11 15%	 0%	 0%	116 20%	- 0%	- 0%
<i>Personnels de catégorie C</i>	12			6			1			86	11			116	-	-
TOTAL	161 100%	133 100%	64 100%	95 100%	148 100%	80 100%	165 100%	117 100%	80 100%	88 100%	73 100%	8 100%	8 100%	582 100%	406 100%	232 100%

LES FLUX

2- LES REINTEGRATIONS

	REINTEGRATIONS APRES												Total des réintégrations		
	Congé de longue durée ou grave maladie			Disponibilité, détachement ou service national			Congé formation			Congé parental					
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
FILIERE ADMINISTRATIVE	4	14	19	25	33	32	3	5	5	6	13	14	38	65	70
	14%	82%	83%	30%	60%	59%	17%	63%	50%	21%	72%	70%	24%	66%	65%
<i>Personnels de catégorie A</i>		1		6	8	14		2	1		2		6	13	15
<i>Personnels de catégorie B</i>	1	2	3	6	7	5			3	2	2	3	9	11	14
<i>Personnels de catégorie C</i>	3	11	16	13	18	13	3	3	1	4	9	11	23	41	41
FILIERE SCIENTIFIQUE	7	2	2	23	18	19	7	3	4	2	4	5	39	27	30
	24%	12%	9%	28%	33%	35%	39%	38%	40%	7%	22%	25%	25%	28%	28%
<i>Personnels de catégorie A</i>	3	2	1	20	18	17	7	2	2	2	2	4	32	24	24
<i>Personnels de catégorie B</i>	4		1	3		2		1	2		2	1	7	3	6
<i>Personnels de catégorie C</i>													-	-	-
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	2	1	2	11	4	3	3	-	1	8	1	1	24	6	7
	7%	6%	9%	13%	7%	6%	17%	0%	10%	29%	6%	5%	15%	6%	7%
<i>Personnels de catégorie A</i>	-			9			2			1			12	-	-
<i>Personnels de catégorie B</i>	2			2	4	3	1		1	7		1	12	4	5
<i>Personnels de catégorie C</i>		1	2								1		-	2	2
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	16	-	-	24	-	-	5	-	-	12	-	-	57	-	-
	55%	0%	0%	29%	0%	0%	28%	0%	0%	43%	0%	0%	36%	0%	0%
<i>Personnels de catégorie C</i>	16			24			5			12			57	-	-
TOTAL	29	17	23	83	55	54	18	8	10	28	18	20	158	98	107
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

LES FLUX

3- LES SORTIES DEFINITIVES DES EFFECTIFS

	Retraite ou congé de fin d'activité			Décès			Licenciement			Démission			Radiation des cadres ou fin de contrat			Total des sorties définitives		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
FILIERE ADMINISTRATIVE	24	81	91	4	4	4	0	0	0	-	2	2	25	2	-	53	89	97
	11%	39%	37%	19%	22%	29%	0%	0%	0%	0%	40%	67%	20%	40%	0%	14%	38%	36%
Personnels de catégorie A	6	10	18	2		1					1		9			17	11	19
Personnels de catégorie B	3	29	27			1						1	4			7	29	29
Personnels de catégorie C	15	42	46	2	4	2					1	1	12	2		29	49	49
FILIERE SCIENTIFIQUE	65	50	63	4	5	2	0	0	0	0	1	0	28	2	4	97	58	69
	30%	24%	26%	19%	28%	14%	0%	0%	0%	0%	20%	0%	23%	40%	57%	26%	25%	25%
Personnels de catégorie A	63	43	55	3	4	2							28	2	4	94	49	61
Personnels de catégorie B	2	7	8	1	1						1					3	9	8
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	75	33	38	4	4	0	3	1	0	3	0	0	67	1	1	152	39	39
	35%	16%	16%	19%	22%	0%	60%	100%	0%	60%	0%	0%	54%	20%	14%	41%	17%	14%
Personnels de catégorie A	52		4	1						1			67			121	-	4
Personnels de catégorie B	13	15	12	1	1		3			2						19	16	12
Personnels de catégorie C	10	18	22	2	3			1						1	1	12	23	23
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	53	43	51	9	5	8	2	0	6	2	2	1	3	-	2	69	50	68
	24%	21%	21%	43%	28%	57%	40%	0%	100%	40%	40%	33%	2%	0%	29%	19%	21%	25%
Personnels de catégorie C	53	43	51	9	5	8	2	4	6	2	2	1	3		2	69	54	68
TOTAL	217	207	243	21	18	14	5	1	6	5	5	3	123	5	7	371	236	273
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

4- LES CONGES OU SORTIES PROVISOIRES DES EFFECTIFS

	Congé de longue durée ou grave maladie			Disponibilité ou congé sans traitement			Détachement hors du ministère			Congé formation			Congé parental			Total des sorties provisoires		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
FILIERE ADMINISTRATIVE	16	24	16	23	21	29	47	65	60	8	4	4	5	14	18	99	128	127
	25%	44%	38%	26%	26%	41%	63%	52%	55%	38%	22%	27%	18%	41%	46%	36%	41%	46%
Personnels de catégorie A	3		1	4	8	4	20	23	22	1	1			2		28	34	27
Personnels de catégorie B		3	6	2	3	5	13	9	12	2	1		2	1	4	19	17	27
Personnels de catégorie C	13	21	9	17	10	20	14	33	26	5	2	4	3	11	14	52	77	73
FILIERE SCIENTIFIQUE	20	3	4	7	13	7	16	29	23	5	4	5	2	2	8	50	51	47
	32%	5%	10%	8%	16%	10%	21%	23%	21%	24%	22%	33%	7%	6%	21%	18%	16%	17%
Personnels de catégorie A	14	3	3	6	11	5	14	25	18	3	3	3	1	2	5	38	44	34
Personnels de catégorie B	6		1	1	2	2	2	4	5	2	1	2	1		3	12	7	13
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	5	3	2	15	14	7	8	13	7	8	2	1	10	1	2	46	33	19
	8%	5%	5%	17%	18%	10%	11%	10%	6%	38%	11%	7%	36%	3%	5%	17%	11%	7%
Personnels de catégorie A	1	1		3	1	1	3	2		1			2			10	4	1
Personnels de catégorie B		1	1	6	6	4	3	7	3	6	1		7	1	2	22	16	10
Personnels de catégorie C	4	1	1	6	7	2	2	4	4	1	1	1	1			14	13	8
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	22	25	20	43	32	27	4	17	19	0	8	5	11	17	11	80	99	82
	35%	45%	48%	49%	40%	39%	5%	14%	17%	0%	44%	33%	39%	50%	28%	29%	32%	30%
Personnels de catégorie C	22	25	20	43	32	27	4	17	19		8	5	11	17	11	80	99	82
TOTAL	63	55	42	88	80	70	75	124	109	21	18	15	28	34	39	275	311	###
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

LES FLUX

5- TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX PAR FILIERE

	ENTREES / SORTIES NETTES						ENTREES / SORTIES PROVISOIRES											
	Recrutements			Sorties définitives			Solde			Réintégrations			Sorties provisoires			Solde		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Filière administrative	158	267	139	53	89	97	105	178	42	38	65	70	99	128	127	-61	-63	-57
Filière scientifique	126	97	53	97	58	69	29	39	-16	39	27	30	50	51	47	-11	-24	-17
Filière ouvrière et technique	182	42	40	152	39	39	30	3	1	24	6	7	46	33	19	-22	-27	-12
Filière accueil, surveillance et magasinage	116	0	0	69	50	68	47	-50	-68	57	0	0	80	99	82	-23	-99	-82
TOTAL	582	406	232	371	236	273	211	170	-41	158	98	107	275	311	275	-117	-213	-168

6- TABLEAU RECAPITULATIF DES FLUX PAR CATEGORIE

	ENTREES / SORTIES NETTES						ENTREES / SORTIES PROVISOIRES											
	Recrutements			Sorties définitives			Solde			Réintégrations provisoires			Sorties provisoires			Solde		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Personnels de catégorie A	346	260	143	232	60	84	114	200	59	50	37	39	76	82	62	-26	-45	-23
	59%	64%	62%	63%	25%	31%	26%	120%	-144%	32%	38%	36%	28%	67%	23%	22%	188%	14%
Personnels de catégorie B	87	37	24	29	54	49	58	-17	-25	28	18	25	53	40	50	-25	-22	-25
	15%	9%	10%	8%	23%	18%	13%	-10%	61%	18%	18%	23%	19%	33%	18%	21%	92%	15%
Personnels de catégorie C	149	109	65	110	126	140	259	-17	-75	80	43	43	146		163	-66	43	-120
	26%	27%	28%	30%	53%	51%	60%	-10%	183%	51%	44%	40%	53%	0%	59%	56%	-179%	71%
TOTAL	582	406	232	371	240	273	431	166	-41	158	98	107	275	122	275	-117	-24	-168
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

7- TOTAL DES MOUVEMENTS ENREGISTRES EN 2008 PAR FILIERE ET CATEGORIE

	Total des flux		
	entrées	sorties	Total
Filière administrative	209	224	433
	62%	41%	49%
Filière scientifique	83	116	199
	24%	21%	22%
Filière ouvrière et technique	47	58	105
	14%	11%	12%
Filière accueil, surveillance et magasinage	0	150	150
	0%	27%	17%
TOTAL	339	548	887

	Total des flux		
	entrées	sorties	Total
Personnels de catégorie A	182	146	328
	54%	27%	37%
Personnels de catégorie B	49	99	148
	14%	18%	17%
Personnels de catégorie C	108	303	411
	32%	55%	46%
TOTAL	339	548	887

LES FLUX FONCTIONNELS ET GEOGRAPHIQUES

NOMBRE TOTAL DE FLUX FONCTIONNELS

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
personnels de catégorie A	110 24%	126 32%	155 39%	100 39%	105 30%	86 23%	82 31%
personnels de catégorie B	74 16%	85 22%	88 22%	54 21%	79 23%	78 21%	51 19%
personnels de catégorie C	273 60%	178 46%	156 39%	105 41%	163 47%	204 55%	132 50%
TOTAL	457 100%	389 100%	399 100%	259 100%	347 100%	368 100%	265 100%

SOLDE NET DES MUTATIONS PAR STRUCTURE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total sur la période 2002-2008
Administration centrale	0	-16	-5	-18	-2	-9	-11	-61
Directions régionales des affaires culturelles & BMC	-7	-9	-9	-5	-7	-6	-8	-51
Services départementaux d'architecture et du patrimoine	-3	4	2	4	2	1	0	10
Services à compétence nationale et assimilés	10	13	10	22	29	25	0	109
Etablissements publics	0	18	3	-7	-26	-18	16	-14

SOLDE NET DES MUTATIONS PAR SITUATION GEOGRAPHIQUE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Total sur la période 2002-2008
Paris	-40	-37	-18	-44	-24	-27	-23	-213
Ile de France	-11	9	-2	29	25	5	2	57
Hors Ile de France	51	28	20	13	-1	22	21	154

Les concours et examens professionnels

**LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS
2007**

Concours 2007

	Nombre de postes offerts	Candidats inscrits			Candidats présents			Candidats admissibles			Candidats admis			dont concours interne		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Catégorie A	92	552	649	1201	411	354	765	160	132	292	55	33	88	26	15	41
Catégorie B	63	502	437	939	379	314	693	88	95	183	28	33	61	19	24	43
Catégorie C	56	1013	4092	5105	1001	4007	5008	91	363	454	11	45	56	7	23	30
Totaux	211	2067	5178	7245	1791	4675	6466	339	590	929	94	111	205	52	62	114

Examens professionnels 2007

	Nombre de postes offerts	Candidats inscrits			Candidats présents			Candidats admis		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Catégorie A	25	119	245	364	86	201	287	7	18	25
Catégorie B	63	589	1030	1619	492	891	1383	28	35	63
Catégorie C	141	130	202	332	87	155	242	52	89	141
Totaux	229	838	1477	2315	665	1247	1912	87	142	229

LES CONCOURS 2007

Catégorie A

Concours	Nombre de postes offerts	Candidats inscrits			Candidats présents			Candidats admissibles			Candidats admis			dont concours interne		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Chef de travaux d'art	7	35	48	83	26	32	58	11	7	18	5	2	7	4	1	5
Inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle	13	91	106	197	42	39	81	24	21	45	8	5	13	3	2	5
Ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité services culturels	31	198	394	592	115	182	297	38	59	97	12	19	31	9	9	18
Maître-assistant des écoles d'architecture	27	191	92	283	191	92	283	68	38	106	20	5	25	6	2	8
Professeur des écoles d'architecture	14	37	9	46	37	9	46	19	7	26	10	2	12	4	1	5
Totaux catégorie A	92	552	649	1201	411	354	765	160	132	292	55	33	88	26	15	41

Catégorie B

Concours	Nombre de postes offerts	Candidats inscrits			Candidats présents			Candidats admissibles			Candidats admis			dont concours interne		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Technicien d'art (1er semestre)	8	6	21	27	4	12	16	4	8	12	2	6	8	1	4	5
Technicien d'art (2ème semestre)	7	49	23	72	35	13	48	19	4	23	5	0	5	3	0	3
Technicien des services culturels spécialité accueil et surveillance (interne réservé)	22	320	263	583	284	227	511	34	50	84	8	14	22	8	14	22
Technicien des services culturels spécialité bâtiments de France	26	127	130	257	56	62	118	31	33	64	13	13	26	7	6	13
Totaux catégorie B	63	502	437	939	379	314	693	88	95	183	28	33	61	19	24	43

Catégorie C

Concours	Nombre de postes offerts	Candidats inscrits			Candidats présents			Candidats admissibles			Candidats admis			dont concours interne		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Adjoint administratif de 1ère classe interne pour 2006	30	84	374	458	72	289	361	18	72	819	7	23	30	7	23	30
Recrutement sans concours adjoint administratif	26	929	3718	4647	929	3718	4647	73	291	364	4	22	26	0	0	0
Totaux catégorie C	56	1013	4092	5105	1001	4007	5008	91	363	454	11	45	56	7	23	30

LES EXAMENS PROFESSIONNELS 2007

Examens	Nombre de postes offerts	Candidats inscrits			Candidats présents			Candidats admis		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux

Catégorie A

Attaché principal	10	31	41	72	27	38	65	4	6	10
repyramidage attaché	4	51	118	169	25	94	119	0	4	4
Chargé d'études documentaires principal	8	23	77	100	21	61	82	1	7	8
Ingénieur de recherche hors classe	3	14	9	23	13	8	21	2	1	3
Totaux catégorie A	25	119	245	364	86	201	287	7	18	25

Catégorie B

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	11	35	95	130	25	83	108	2	9	11
Repyramidage secrétaire administratif	12	122	627	749	106	566	672	3	9	12
Secrétaire de documentation de classe exceptionnelle	2	6	27	33	5	18	23	1	1	2
Technicien d'art de classe exceptionnelle	6	47	14	61	41	13	54	4	2	6
Technicien de recherche de classe exceptionnelle	2	17	13	30	14	13	27	1	1	2
Technicien de recherche de classe exceptionnelle pour 2006	2	28	15	43	26	13	39	1	1	2
Technicien des services culturels de classe exceptionnelle	6	53	29	82	45	24	69	5	1	6
Repyramidage Technicien des services culturels, spécialité surveillance et accueil	22	281	210	491	230	161	391	11	11	22
Totaux catégorie B	63	589	1030	1619	492	891	1383	28	35	63

Catégorie C

Adjoint d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1ère classe	126	124	150	274	85	128	213	51	75	126
Adjoint administratif 1ère classe	15	6	52	58	2	27	29	1	14	15
Totaux catégorie C	141	130	202	332	87	155	242	52	89	141

Totaux examens professionnels 2007	229	838	1477	2315	665	1247	1912	87	142	229
---	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	-----------	------------	------------

LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS 2008

Concours 2008

	Nombre de postes offerts	Candidats inscrits			Candidats présents			Candidats admissibles			Candidats admis			dont concours interne		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Catégorie A	98	703	608	1311	541	366	907	148	113	261	46	38	84	28	15	43
Catégorie B	55	499	906	1405	357	531	888	86	110	196	28	25	53	22	9	31
Catégorie C	48	522	682	1204	309	366	675	129	167	296	20	22	42	6	3	9
Totaux	201	1724	2196	3920	1207	1263	2470	363	390	753	94	85	179	56	27	83

Examens professionnels 2008

	Nombre de postes offerts	Candidats inscrits			Candidats présents			Candidats admis		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Catégorie A	35	112	266	378	100	239	339	13	22	35
Catégorie B	76	482	843	1325	410	742	1152	28	48	76
Catégorie C	144	64	132	196	58	117	175	29	60	89
Totaux	255	658	1241	1899	568	1098	1666	70	130	200

LES CONCOURS 2008

Catégorie A

Concours	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats inscrits			Nombre de candidats présents			Candidats admissibles			Candidats admis			dont concours interne			
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	
Inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle	5	83	85	168	Concours annulé												0
Ingénieur des services culturels et du patrimoine	15	174	381	555	95	224	319	30	35	65	5	10	15	6	3	9	
Maître-assistant des écoles d'architecture	59	382	114	496	382	114	496	97	68	165	34	22	56	17	10	27	
Professeur des écoles d'architecture	19	64	28	92	64	28	92	21	10	31	7	6	13	5	2	7	
Totaux catégorie A	98	703	608	1311	541	366	907	148	113	261	46	38	84	28	15	43	

Catégorie B

Concours	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats inscrits			Nombre de candidats présents			Candidats admissibles			Candidats admis			dont concours interne		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Secrétaire de documentation	12	184	610	794	97	312	409	20	42	62	5	7	12	4	1	5
Technicien d'art	14	31	47	78	27	34	61	12	19	31	5	9	14	2	2	4
Technicien d'art 2	7	4	6	10	2	4	6	2	3	5	2	3	5	0	0	0
Technicien des services culturels spécialité surveillance et accueil (interne réservé)	22	280	243	523	231	181	412	52	46	98	16	6	22	16	6	22
Totaux catégorie B	55	499	906	1405	357	531	888	86	110	196	28	25	53	22	9	31

Catégorie C

Concours	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats inscrits			Nombre de candidats présents			Candidats admissibles			Candidats admis			dont concours interne		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Adjoint technique principal de 2ème classe	19	57	60	117	33	36	69	23	17	40	10	3	13	4	0	4
Adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1ère classe	14	399	529	928	236	281	517	66	101	167	3	11	14	2	3	5
Adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage (PACTE)	15	66	93	159	40	49	89	40	49	89	7	8	15	0	0	0
Totaux catégorie C	48	522	682	1204	309	366	675	129	167	296	20	22	42	6	3	9

LES EXAMENS PROFESSIONNELS 2008

Examens	Nombre de postes offerts	Nombre de candidats inscrits			Nombre de candidats présents			Candidats admis		
		H	F	Totaux	H	F	Totaux	H	F	Totaux
Catégorie A										
Attaché principal	11	40	44	84	34	39	73	4	7	11
Repyramidage Attaché	12	36	134	170	31	122	153	4	8	12
Chargé d'études documentaires principal	9	21	82	103	20	73	93	3	6	9
Ingénieur de recherche hors classe	3	15	6	21	15	5	20	2	1	3
Totaux catégorie A	35	112	266	378	100	239	339	13	22	35

Catégorie B										
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	12	32	97	129	27	84	111	2	10	12
Repyramidage secrétaire administratif	12	108	485	593	95	439	534	1	11	12
Secrétaire de documentation de classe exceptionnelle	3	3	24	27	2	21	23	0	3	3
Technicien d'art de classe exceptionnelle	17	39	16	55	37	14	51	10	7	17
Technicien de recherche de classe exceptionnelle	2	16	10	26	15	9	24	2	0	2
Technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle	8	83	34	117	71	27	98	4	4	8
Repyramidage technicien des services culturels spécialité surveillance et accueil (8 ans)	22	201	177	378	163	148	311	9	13	22
Totaux catégorie B	76	482	843	1325	410	742	1152	28	48	76

Catégorie C										
Adjoint administratif de 1ère classe	18	13	52	65	11	45	56	2	16	18
Adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage de 1ère classe	126	51	80	131	47	72	119	27	44	71
Totaux catégorie C	144	64	132	196	58	117	175	29	60	89

Totaux examens professionnels 2008	255	658	1241	1899	568	1098	1666	70	130	200
---	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	-----------	------------	------------

Les promotions

LES PROMOTIONS DE GRADES 2007

CORPS	Taux promus/pro mouvables	Nombre d'agents promouvables			Nombre d'agents promus au grade supérieur									Délai moyen d'attente pour une promotion	
		H	F	Total	Par examen professionnel			Après avis de la CAP			TOTAL			H	F
					H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
Catégorie A		1237	825	2088	8	13	21	67	64	131	75	77	152		
Administrateur civil	16,7%	4	2	6	0	0	0	1	0	1	1	0	1		
Promotions en hors classe	16,7%	4	2	6			0	1	0	1	1	0	1	3A	
Inspecteur de la création et des enseignements artistiques	25,5%	31	20	51	0	0	0	4	9	13	4	9	13		
Promotion au grade de général	20,0%	4	1	5			0	1	1	1	1	0	1	3A 3M	
Promotion en 1ère classe	26,1%	27	19	46			0	3	9	12	3	9	12	1A	1A
Attaché d'administration	4,5%	124	207	331	5	5	10	2	3	5	7	8	15		
Promotion au grade de principal	4,5%	124	207	331	5	5	10	2	3	5	7	8	15	6A	5A3M
Conservateur du patrimoine	15%	104	122	226	0	0	0	19	16	35	19	16	35		
Promotions au grade de "en chef"	14%	79	92	171			0	10	14	24	10	14	24		
Promotions en 1ère classe	20%	25	30	55			0	9	2	11	9	2	11		
Architecte urbaniste de l'Etat	21%	27	16	43	0	0	0	7	2	9	7	2	9		
Promotions au grade de "en chef"	21%	27	16	43			0	7	2	9	7	2	9	6A	4A
Promotions en 1ère classe				0			0	0	0	0	0	0	0		
Chargé d'études documentaires	7%	116	164	280	1	7	8	2	10	12	3	17	20		
Promo. au grade de principal de 1ère cl.	33%	8	16	24			0	1	7	8	1	7	8	5A	3,7
Promo. au grade de principal de 2è cl.	5%	108	148	256	1	7	8	1	3	4	2	10	12	7A	6,0
Ingénieur de recherche	8%	46	38	84	2	1	3	1	3	4	3	4	7		
Promotion en hors classe	6%	26	21	47	2	1	3	0	0	0	2	1	3	15A	10A
Promotion en 1ère classe	11%	20	17	37			0	1	3	4	1	3	4	9A	10A
Ingénieurs d'études	9%	55	70	125	0	0	0	3	8	11	3	8	11		
Promotion en hors classe	13%	9	15	24			0	1	2	3	1	2	3	3,0	3,0
Promotion en 1ère classe	8%	46	55	101			0	2	6	8	2	6	8	7,0	12,6
Ingénieur des services culturels et du patrimoine	7,7%	0	0	26	0	0	0	1	1	2	1	1	2		
Promotion en classe supérieure	7,7%			26			0	1	1	2	1	1	2		
Professeur des écoles d'architecture	7,3%	83	13	96				5	2	7	5	2	7		
Promotion en classe exceptionnelle								1	1	2	1	1	2	4A	3A
Promotion en 1ère classe								4	1	5	4	1	5	8,2	5A
Maîtres assistants des écoles d'architecture	3,7%	540	132	672				18	7	25	18	7	25		
Promotion en classe exceptionnelle								4	2	6	4	2	6	6A	7A
Promotion en 1ère classe								14	5	19	14	5	19	1A6M	2A
Professeur des écoles nationales d'art	4,7%	107	41	148	0	0	0	4	3	7	4	3	7		
Promotion en 1ère classe				0			0	4	3	7	4	3	7	10,8	14A
Catégorie B		332	872	1204	19	19	38	32	30	62	51	49	100		
Secrétaire administratif	3,9%	172	628	800	2	9	11	5	15	20	7	24	31		
Promotion en classe exceptionnelle	3,0%	116	446	562	2	9	11	3	3	6	5	12	17	9A	6A
Promotion en classe supérieure	5,9%	56	182	238	0	0	0	2	12	14	2	12	14	9A	8A
Technicien de recherche	4,0%	75	50	125	1	1	2	2	1	3	3	2	5		
Promotion en classe exceptionnelle	3,6%	52	32	84	1	1	2	1	0	1	2	1	3	9A	11A
Promotion en classe supérieure	4,9%	23	18	41			0	1	1	2	1	1	2	11A	11A
Secrétaire de documentation	3,6%	85	194	279	1	1	2	5	3	8	6	4	10		
Promotion en classe exceptionnelle	1,7%	63	117	180	1	1	2	1	0	1	2	1	3	9A6M	4A
Promotion en classe supérieure	7,1%	22	77	99			0	4	3	7	4	3	7	6,8	8,3
Technicien des services culturels	7,9%	0	0	242	5	1	6	8	5	13	13	6	19		
Promotion en classe exceptionnelle	9,1%			99	5	1	6	2	1	3	7	2	9		
Promotion en classe supérieure	7,0%			143			0	6	4	10	6	4	10		
Technicien d'art		0	0	0	10	7	17	12	6	18	22	13	35		
Promotion en classe exceptionnelle				0	10	7	17	3	2	5	13	9	22	5A6M	4A6M
Promotion en classe supérieure				0			0	9	4	13	9	4	13	11,3	13A
Catégorie C		1440	1844	3737	107	92	199	167	157	324	274	252	526		
Adjoint administratif	10,3%	129	666	795	0	0	0	14	68	82	14	68	82		
Promotion au grade de principal de 1ère classe	8,9%	56	336	392			0	2	33	35	2	33	35	3A6M	7A9M
Promotion au grade de principal de 2è classe	11,7%	73	330	403			0	12	35	47	12	35	47	6A6M	7A
Adj. techn. d'accueil, de surveill. et de magasinage	16,2%	1311	1178	2489	68	92	160	153	89	242	221	181	402		
Promotion au grade de principal de 1ère classe	10,1%	168	140	308	0	0	0	19	12	31	19	12	31	4,4	4A6M
Promotion au grade de principal de 2è classe	7,6%	345	329	674	0	0	0	27	24	51	27	24	51	4,1	3,7
Promotion en 1ère classe	21,2%	798	709	1507	68	92	160	107	53	160	175	145	320	11,7	10,4
Adjoint technique	9,3%	0	0	453	39	0	39	0	0	0	39	3	42		
Promotion au grade de principal de 1ère classe	9,6%			104	10	0	10	0	0	0	10	0	10		
Promotions au grade de principal de 2è classe	14,3%			112	16	0	16	0	0	0	16	0	16		
Promotion au grade d'adjoint techn. de 1ère classe	6,8%			237	13	3	16	0	0	0	13	3	16		
Toutes catégories	11,1%	3009	3541	7029	134	124	258	266	251	517	400	378	778		

LES PROMOTIONS DE GRADES 2008

CORPS	Taux promus/pro mouvables	Nombre d'agents promouvables			Nombre d'agents promus au grade supérieur									Délai moyen d'attente pour une promotion	
		H	F	Total	Par examen professionnel			Après avis de la CAP			TOTAL			H	F
					H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
Catégorie A		1141	900	2067	9	14	23	78	61	141	87	75	164		
Administrateur civil		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Promotions en hors classe		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Inspecteur de la création et des enseignements artistiques	25,5%	27	20	47	0	0	0	10	2	12	10	2	12		
Promotion au grade de général	25,0%	3	1	4	0	0	0	1	0	1	1	0	1	10A	
Promotion en 1ère classe	25,6%	24	19	43	0	0	0	9	2	11	9	2	11	1A	1A
Attaché d'administration	4,7%	121	216	337	4	7	11	1	4	5	5	11	16		
Promotion au grade de principal	4,7%	121	216	337	4	7	11	1	4	5	5	11	16	3A3M	6A9M
Conservateur du patrimoine	16,8%	97	123	220	0	0	0	15	22	37	15	22	37		
Promotions au grade de "en chef"	16,8%	97	123	220	0	0	0	15	22	37	15	22	37	9,0	7,0
Promotions en 1ère classe				0			0			0	0	0	0		
Architecte urbaniste de l'Etat	20,9%	26	17	43	0	0	0	7	2	9	7	2	9		
Promotions au grade de "en chef"	20,9%	26	17	43	0	0	0	7	2	9	7	2	9	5,0	4,0
Promotions en 1ère classe				0			0			0	0	0	0		
Chargé d'études documentaires	7,9%	62	217	279	3	6	9	5	8	13	8	14	22		
Promo. au grade de principal de 1ère cl.	34,6%	8	18	26	0	0	0	4	5	9	4	5	9	2,0	1,2
Promo. au grade de principal de 2è cl.	5,1%	54	199	253	3	6	9	1	3	4	4	9	13	7,0	9,6
Ingénieur de recherche	10,7%	39	36	75	2	1	3	5	0	5	7	1	8		
Promotion en hors classe	7,1%	21	21	42	2	1	3	0	0	2	1	3	5	13,0	8,0
Promotion en 1ère classe	15,2%	18	15	33	0	0	0	5	0	5	5	0	5	11,6	
Ingénieurs d'études	9,4%	51	66	117	0	0	0	5	6	11	5	6	11		
Promotion en hors classe	11,5%	9	17	26	0	0	0	2	1	3	2	1	3	4,5	
Promotion en 1ère classe	8,8%	42	49	91	0	0	0	3	5	8	3	5	8	11,3	15,6
Ingénieur des services culturels et du patrimoine	7,7%	0	0	26	0	0	0	0	0	2	0	0	2		
Promotion en classe supérieure	7,7%			26	0	0	0	0	0	2	0	0	2		
Professeur des écoles d'architecture	8,2%	80	18	98				5	3	8	5	3	8		
Promotion en classe exceptionnelle								1	1	2	1	1	2	10,0	10,0
Promotion en 1ère classe								4	2	6	4	2	6	9,2	8,5
Maîtres assistants des écoles d'architecture	4,8%	537	147	684				19	14	33	19	14	33		
Promotion en classe exceptionnelle								4	3	7	4	3	7	5,2	6,0
Promotion en 1ère classe								15	11	26	15	11	26	2,0	1,5
Professeur des écoles nationales d'art	4,3%	101	40	141	0	0	0	6	0	6	6	0	6		
Promotion en 1ère classe				0			0	6	0	6	6	0	6	4,8	
Catégorie B		326	872	1519	7	15	22	47	43	90	54	58	112		
Secrétaire administratif	3,9%	173	629	802	2	9	11	6	14	20	8	23	31		
Promotion en classe exceptionnelle	2,9%	121	472	593	2	9	11	4	2	6	6	11	17		
Promotion en classe supérieure	6,7%	52	157	209	0	0	0	2	12	14	2	12	14	11A	6A
Technicien de recherche	3,3%	69	52	121	1	1	2	1	1	2	2	2	4		
Promotion en classe exceptionnelle	2,5%	46	33	79	1	1	2	0	0	0	1	1	2	7,0	
Promotion en classe supérieure	4,8%	23	19	42	0	0	0	1	1	2	1	1	2	9,0	12,0
Secrétaire de documentation	3,6%	84	191	275	0	3	3	2	5	7	2	8	10		
Promotion en classe exceptionnelle	2,2%	63	115	178	0	3	3	1	1	2	0	4	4		8,3
Promotion en classe supérieure	6,2%	21	76	97	0	0	0	2	4	6	2	4	6	12,5	7,7
Technicien des services culturels	6,2%	0	0	321	0	0	0	11	9	20	11	9	20		
Promotion en classe exceptionnelle	4,0%			99	0	0	0	2	2	4	2	2	4		
Promotion en classe supérieure	7,2%			222	0	0	0	9	7	16	9	7	16		
Technicien d'art				0	4	2	6	27	14	41	31	16	47		
Promotion en classe exceptionnelle				0	4	2	6	11	5	16	15	7	22	8,5	1,5
Promotion en classe supérieure				0	0	0	0	16	9	25	16	9	25	11,1	10,8
Catégorie C		1391	1775	3527	53	73	126	214	171	385	267	244	511		
Adjoint administratif	8,7%	151	770	921	0	0	0	5	75	80	5	75	80		
Promotion au grade de principal de 1ère classe	8,3%	51	357	408	0	0	0	0	34	34	0	34	34		7A9M
Promotion au grade de principal de 2è classe	9,0%	100	413	513	0	0	0	5	41	46	5	41	46	9A	10A6M
Adj. techn. d'accueil, de surveill. et de magasinage	17,7%	1240	1005	2245	53	73	126	178	94	272	231	167	398		
Promotion au grade de principal de 1ère classe	16,9%	192	109	301	0	0	0	31	20	51	31	20	51	2,9	3,6
Promotion au grade de principal de 2è classe	18,9%	267	236	503	0	0	0	63	32	95	63	32	95	2,5	2,6
Promotion en 1ère classe	17,5%	781	660	1441	53	73	126	84	42	126	137	115	252	9,2	7,4
Adjoint technique	9,1%	0	0	361	0	0	0	31	2	33	31	2	33		
Promotion au grade d'adjoint techn. principal 1è cl.	10,3%			78	0	0	0	8	0	8	8	0	8		
Promotion au grade d'adjoint techn. principal 2è cl.	14,8%			61	0	0	0	8	1	9	8	1	9		
Promotion au grade d'adjoint technique de 1ère classe	7,2%			222	0	0	0	15	1	16	15	1	16		
Toutes catégories	11,1%	2858	3547	7113	69	102	171	339	275	616	408	377	787		

LES PROMOTIONS DE CORPS

	2005				Totaux	2006				Totaux	2007				Totaux	2008				Totaux	
	Examens professionnels et tour extérieur		Concours			Examens professionnels et tour extérieur		Concours			Examens professionnels et tour extérieur		Concours			Examens professionnels et tour extérieur		Concours			
	H	F	H	F		H	F	H	F		H	F	H	F		H	F	H	F		
Au sein de la catégorie A					36					58					43					37	
Filière administrative					0										2						
Filière scientifique	6	8	4		18	12	11	8	8	39	2	13	19	7	2	41	13	14	6	3	36
Filière ouvrière et technique					18					19										1	
Filière accueil, surveillance et magasinage					0																
Donnant accès à la catégorie A (promotions d'agents de catégorie B)					10					20					32					50	
Filière administrative					0										10					18	
Filière scientifique	1	1			2	1	1			2	3	7			10	5	13			18	
Filière ouvrière et technique					8	2	2	5	7	16	4	4	5	3	12	15	1	4	10	29	
Filière accueil, surveillance et magasinage					0					2					0					0	
Donnant accès à la catégorie A (promotions d'agents de catégorie C)					0					2					0					0	
Filière administrative					0																
Filière scientifique					0	1	1			2											
Filière ouvrière et technique					0																
Filière accueil, surveillance et magasinage					0																
Donnant accès à la catégorie B (promotions d'agents de catégorie C)					6					16					117					84	
Filière administrative					2					5					20					20	
Filière scientifique		2			0		5			5	11	9			2	1	19			20	
Filière ouvrière et technique					4					11					95					61	
Filière accueil, surveillance et magasinage					0										0					0	
Au sein de la catégorie C					10					45					0					0	
Filière administrative	1	5			6		11			11											
Filière scientifique					0																
Filière ouvrière et technique	2	2			4	6		2		8											
Filière accueil, surveillance et magasinage					0					26											
TOTAL					62					141					192					171	

LES PROMOTIONS DE GRADES 2007 - 2008

Ratio arrêté dans le cadre de la réforme (2008)	2005			2006			2007			2008			
	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/promouvables	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/promouvables	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/promouvables	Nombre d'agents promouvables	Nombre d'agents promus	Ratio promus/promouvables	
Catégorie A	1 091	150	14%	1 040	95	9%	1 750	152	9%	1 788	164	9%	
Inspecteur général de l'ad. des affaires culturelles promotion à l'échelon spécial	29%												
Inspecteur de la création et des ens. artistiques promotion au grade d'inspecteur principal	25%			14	3	20%	5	1	20%	4	1	25%	
promotion en 1ère classe	25%			5	1	20%	46	12	26%	43	11	26%	
Administrateurs civils promotions en hors classe		1	0%		2	0%	6	1	17%			0%	
Attachés d'administration promotions au grade de principal au choix promotions au grade de principal par EP	7%						124 207	5 10	4% 5%	133 204	5 11	4% 5%	
Conservateurs du patrimoine promotions au grade de en chef promotions en 1ère classe	17%	175 102	38 60	22% 59%	137 59	19 8	14% 14%	171 55	24 11	14% 20%	220 37	17% 17%	
Architectes urbanistes de l'Etat promotions au grade de en chef promotions en 1ère classe		58	12	21% 0%	53	10	19% 0%	43	9	21% 0%	43	9 9	21% 0%
Chargé d'études documentaires promotions au grade de ppal de 1ère cl. promotions au grade de ppal de 2è cl.	35% 4,80%	9 285	3 12	33% 4%	8 262	2 12	25% 5%	24 256	8 12	33% 5%	26 253	9 13	35% 5%
Ingénieurs de recherche promotions en hors classe promotions en 1ère classe	6% 13%				51 41	2 5	4% 12%	47 37	3 4	6% 11%	42 33	3 5	7% 15%
Ingénieurs d'études promotions en hors classe promotions en 1ère classe	15% 8%	21 104	1 2	5% 2%	26 110	3 8	12% 7%	24 101	3 8	13% 8%	26 91	3 8	12% 9%
Professeur des écoles d'architecture Promotion en classe exceptionnelle Promotion en 1ère classe	9% 10%							27 50	2 5	7% 10%	21 60	2 6	10% 10%
Maîtres assistants des écoles d'architecture Promotion en classe exceptionnelle Promotion en 1ère classe	2,50% 10%							269 198	6 19	2% 10%	269 256	7 26	3% 10%
Professeurs des écoles nationales d'art promotions en hors classe		1	1	100%	1	1	100%	42	7	17%	38	6	16%
Ingénieur des services culturels promotions en classe supérieure		27	4	15%	20	1	5%	18	2	11%	26	2	8%
												164	
Catégorie B	1 532	72	5%	2 017	84	4%	2 018	100	5%	2 091	112	5%	
Secrétaire administratif promotions au choix en classe exc. au choix) promotions au choix en classe exc. par EP) promotions en classe supérieure	4% 6%	132 225	4 12	3% 5%	274 212	16 12	6% 6%	135 427 238	6 11 14	4% 3% 6%	139 454 209	6 11 14	4% 2% 7%
Secrétaire de documentation promotions au choix en cl. exceptionnelle promotions au choix en cl. supérieure	2% 7%	183	10	5%	179	9	5%	180 98	3 7	2% 7%	178 97	4 6	2% 6%
Techniciens de recherche promotions en classe exceptionnelle promotions en classe supérieure	2% 5%		0	0%	94	4	4%	84 41	3 2	4% 5%	79 42	2 2	3% 5%
Technicien des services culturels promotions au choix en cl. exc. par EP promotions au choix en cl. exc. au choix promotions au choix en cl. sup.		89 89 129	5 3 11	6% 3% 9%	315 97 143	6 3 10	2% 3% 7%		6 3 10			4 4 16	
Technicien d'art promotions au choix en cl. exc. par EP promotions au choix en cl. exc. au choix promotions en classe supérieure		385 131 169	10 4 13	3% 3% 8%	380 131 192	8 3 13	2% 2% 7%	241 142 190	17 5 13	7% 4% 7%	239 139 194	6 16 25	3% 12% 13%
Catégorie C	2 799	182	7%	2 432	202	8%	2 796	366	13%	2 768	385	14%	
Adjoint administratif d'administration promotions au grade de ppal de 1ère cl. promotions au grade de ppal de 2è cl. promotions au grade de 1ère classe	8% 9% 15%	348 595	12 46	3% 8%	400 568	33 53	8% 9%	392 403	35 47	9% 12%	408 513	34 46	8% 9%
Adjoint technique d'accueil, de surv. et de magasinage promotions au grade de principal de 1ère cl. promotions au grade de principal de 2è classe promotions en 1ère classe	17% 19% 25%		22	4%	209 649	26 48	12% 7%	248 674 626	31 51 160	13% 8% 26%	301 503 682	51 95 126	17% 19% 18%
Adjoint technique promotions au grade de principal de 1ère cl. promotions au grade de principal de 2è classe promotions en 1ère classe		50 164 12	7 9 1	14% 5% 8%	42 199 11	5 11 1	12% 6% 9%	104 112 237	10 16 16	10% 14% 7%	78 61 222	8 9 16	10% 15% 7%
TOUTES CATEGORIES	5 422	404	7%	5 489	381	7%	6 564	618	9%	6 647	661	10%	

Les rémunérations

LES REMUNERATIONS 2007 2008

Rémunérations annuelles moyennes d'activité par filière des agents titulaires et contractuels art 4. et 6.1

	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
PRINCIPAL		26 942 €	27 579 €
PRIMES		4 626 €	4 781 €
Filière administrative		31 567 €	32 360 €
PRINCIPAL		18 220 €	18 541 €
PRIMES		4 621 €	4 638 €
Filière accueil, surveillance, magasinage		22 840 €	23 179 €
PRINCIPAL		36 401 €	36 920 €
PRIMES		6 504 €	6 857 €
Filière scientifique		42 905 €	43 777 €
PRINCIPAL		30 304 €	30 910 €
PRIMES		2 653 €	2 697 €
Filière technique et enseignement		32 956 €	33 607 €
PRINCIPAL		27 774 €	28 124 €
PRIMES		4 615 €	4 762 €
Moyenne MCC	32 305 €	32 389 €	32 886 €

Rémunérations annuelles moyennes d'activité des agents contractuels art. 6.2

	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008
ETPT rémunérés	556	393	301
Rémunération moyenne par agent	17 623 €	17 237 €	16 857 €

LA MASSE SALARIALE 2007 2008

	Effectifs budgétaires	Crédits votés (LFI)	Plafond ETPT	Crédits ouverts	ETPT rémunérés	Crédits consommés
total général		610 151 036	12 137	592 841 667	11 991	585 971 184
<i>Décret de transfert Equipement</i>					- 343	- 17 146 896
<i>Autre décret de transfert</i>						- 320 682
<i>Fonds de concours</i>						120 886
<i>LFR</i>						19 915
<i>mouvements de fongibilité technique vers le titre 3*</i>						- 2 209 157
Catégorie 21 rémunérations d'activité		396 179 257				378 126 295
Catégorie 22 cotisations et contributions sociales		207 428 941				201 739 568
<i>dont Catégorie 22 hors CAS</i>		<i>67 021 713</i>				<i>66 162 169</i>
<i>dont CAS pension</i>		<i>140 407 228</i>				<i>135 577 399</i>
Catégorie 23 prestations sociales et allocations diverses		6 542 838				6 105 321

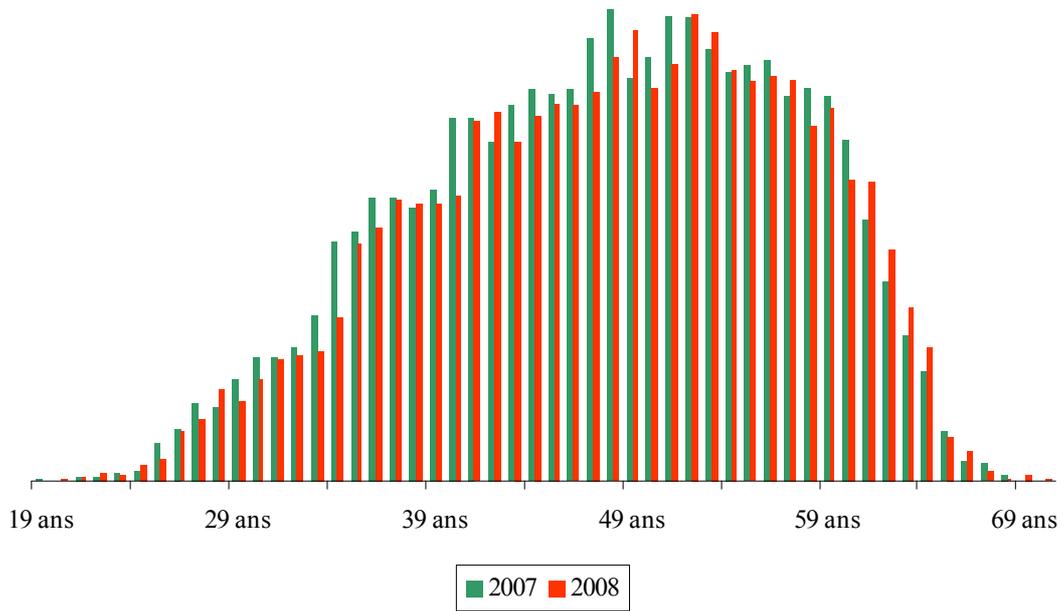
LA MASSE SALARIALE EN 2008 EN EUROS

	Effectifs budgétaires	Crédits votés (LFI)	Plafond ETPT	Crédits ouverts	ETPT rémunérés	Crédits consommés
total général		608 913 711	11 741	593 230 516	11 625	588 692 642
<i>Décret de transfert Equipement</i>					- 310	- 15 860 000
<i>Fonds de concours, arrêtés de report, arrêtés de répartition</i>						159 213
<i>LFR</i>						-
<i>mouvements de fongibilité technique vers le titre 3*</i>						- 1 567 676
Catégorie 21		385 405 877				370 690 010
Catégorie 22		216 962 821				212 044 795
<i>dont Catégorie 22 hors CAS</i>		<i>67 318 518</i>				<i>62 899 608</i>
<i>dont CAS pension</i>		<i>149 644 303</i>				<i>149 145 187</i>
Catégorie 23		6 545 013				5 957 837

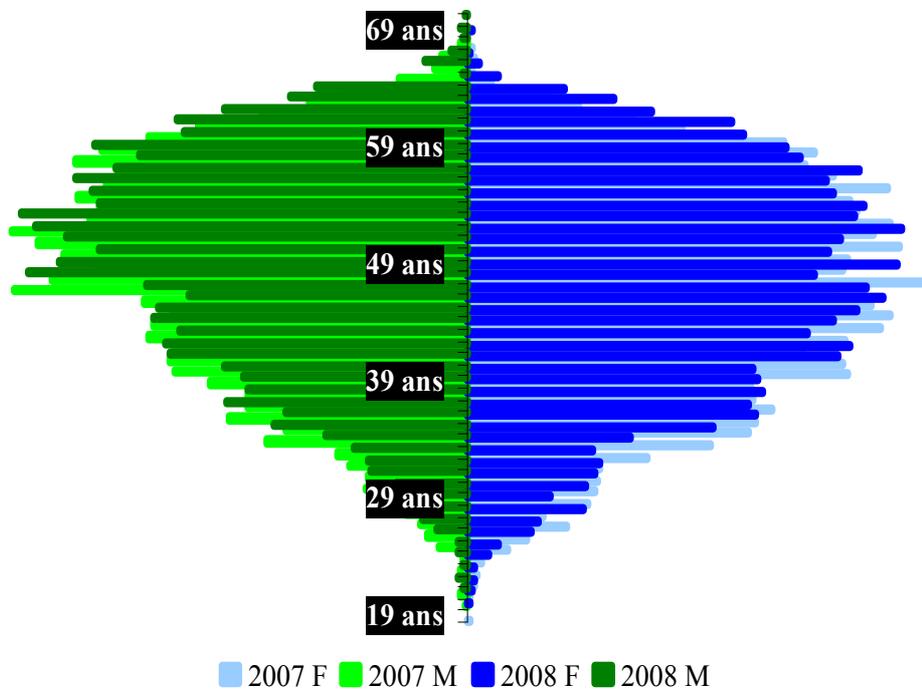
* les mouvements de fongibilité dits "techniques" sont constitués de certaines dépenses budgétées en titre 2 mais imputées comptablement en titre 3 au moment de la dépense : il s'agit du remboursement par le ministère des mises à disposition d'agents par des personnes morales autres que l'Etat, ainsi que des transferts d'emplois vers les opérateurs effectués en cours de gestion.

La démographie

Pyramide des âges 2007-2008



Pyramides des âges par sexe 2007-2008



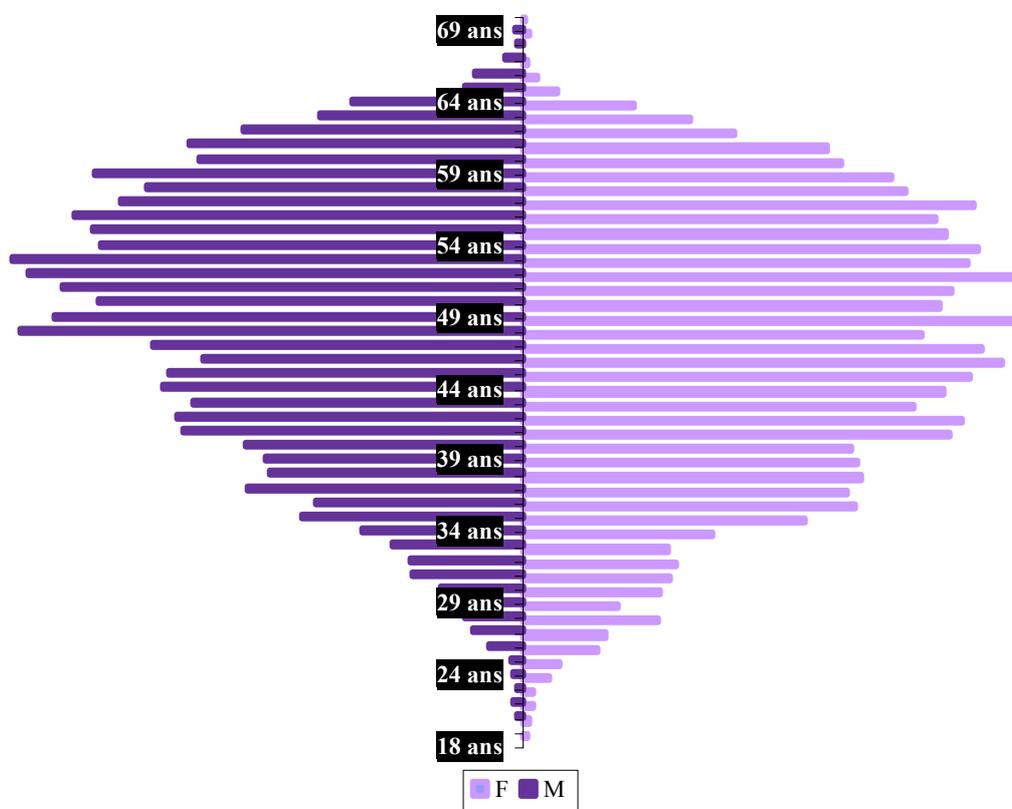
Démographie 2007

	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% total par tranche d'âges	% sur le total hommes	% sur le total femmes
Jusqu'à 29 ans	1%	2%	3%	2%	4%
de 30 à 39 ans	8%	10%	18%	17%	20%
de 40 à 49 ans	15%	18%	33%	32%	34%
de 50 à 59 ans	18%	18%	35%	37%	34%
60 ans et plus	5%	4%	10%	11%	8%
	48%	52%	100%	100%	100%

Démographie 2008

	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% total par tranche d'âges	% sur le total hommes	% sur le total femmes
Jusqu'à 29 ans	1%	2%	3%	2%	4%
de 30 à 39 ans	7%	10%	17%	16%	19%
de 40 à 49 ans	15%	18%	33%	32%	34%
de 50 à 59 ans	18%	18%	36%	38%	34%
60 ans et plus	6%	5%	11%	12%	9%
	48%	52%	100%	100%	100%

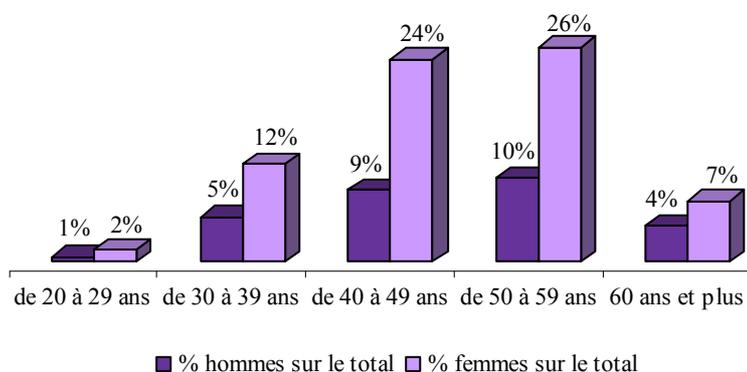
PYRAMIDE DES AGES 2008



Filière administrative : pyramide des âges 2007 – 2008

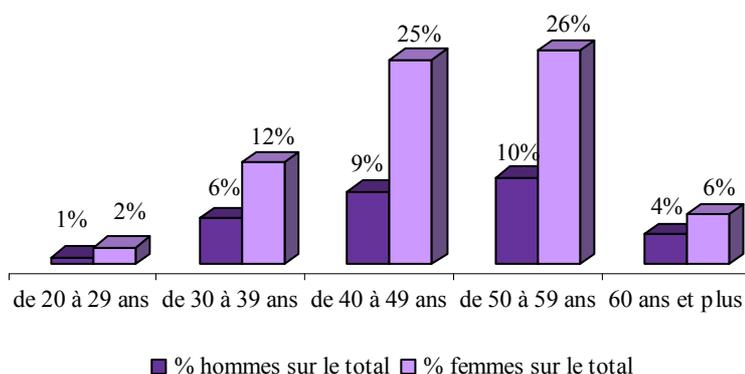
2007	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% total par tranche d'âges	% sur le total hommes	% sur le total femmes
Jusqu'à 29 ans	1%	2%	2%	2%	2%
de 30 à 39 ans	5%	12%	17%	19%	17%
de 40 à 49 ans	9%	24%	33%	30%	34%
de 50 à 59 ans	10%	26%	36%	34%	36%
60 ans et plus	4%	7%	12%	15%	10%
	29%	71%	100%	100%	100%

Filière administrative
Répartition hommes / femmes par tranche d'âges en 2007



2008	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% total par tranche d'âges	% sur le total hommes	% sur le total femmes
Jusqu'à 29 ans	1%	2%	3%	3%	3%
de 30 à 39 ans	6%	12%	18%	19%	17%
de 40 à 49 ans	9%	25%	33%	30%	35%
de 50 à 59 ans	10%	26%	36%	36%	36%
60 ans et plus	4%	6%	10%	13%	9%
	47%	53%	100%	100%	100%

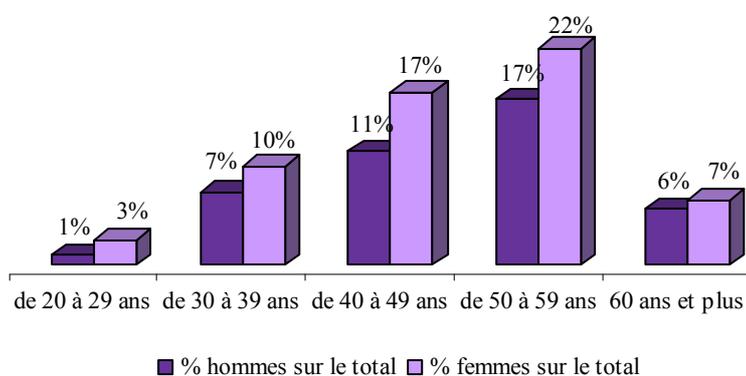
Filière administrative
Répartition hommes / femmes par tranche d'âges en 2008



Filière scientifique : Pyramide des âges 2007 - 2008

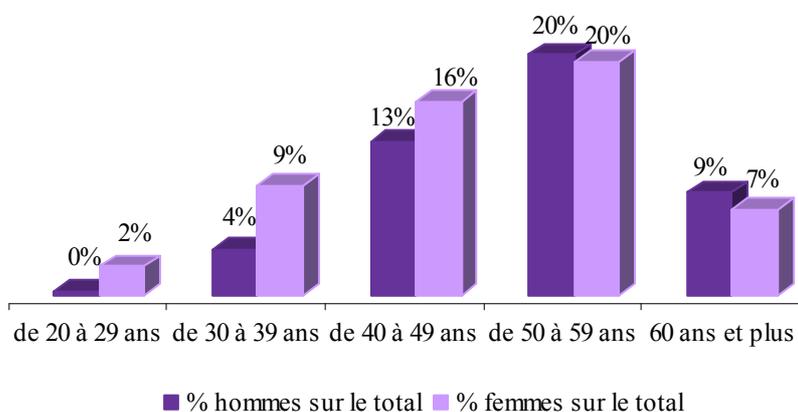
2007	% hommes sur le	% femmes sur le	% total par tranche	% sur le total	% sur le total
	total	total	d'âges	hommes	femmes
Jusqu'à 29 ans	1%	3%	4%	3%	4%
de 30 à 39 ans	7%	10%	17%	17%	17%
de 40 à 49 ans	11%	17%	29%	27%	30%
de 50 à 59 ans	17%	22%	38%	39%	37%
60 ans et plus	6%	7%	12%	13%	11%
	42%	58%	100%	100%	100%

Filière scientifique
Répartition hommes / femmes par tranche d'âges en 2007



2008	% hommes sur le	% femmes sur le	% total par tranche	% sur le total	% sur le total
	total	total	tranche d'âges	hommes	femmes
Jusqu'à 29 ans	0%	2%	3%	1%	4%
de 30 à 39 ans	4%	9%	13%	8%	17%
de 40 à 49 ans	13%	16%	29%	28%	30%
de 50 à 59 ans	20%	20%	40%	44%	36%
60 ans et plus	9%	7%	16%	19%	13%
	46%	54%	100%	100%	100%

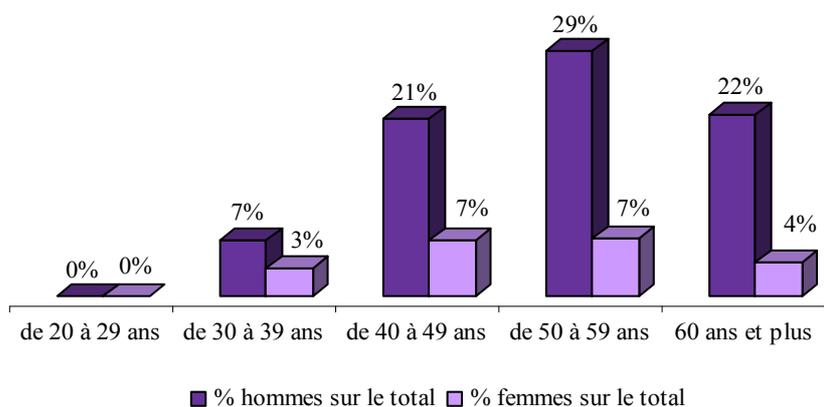
Filière scientifique
Répartition hommes / femmes par tranche d'âges en 2008



Personnels enseignants

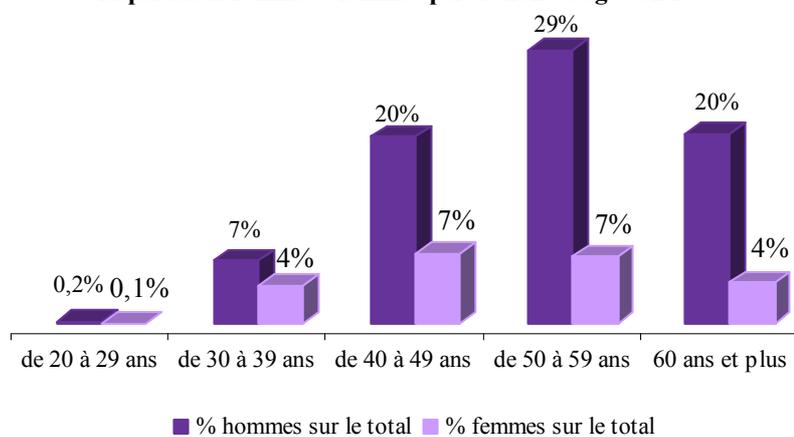
2007	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% total par tranche d'âges	% sur le total hommes	% sur le total femmes
	Jusqu'à 29 ans	0%	0%	0%	0%
de 30 à 39 ans	7%	3%	10%	9%	16%
de 40 à 49 ans	21%	7%	28%	27%	31%
de 50 à 59 ans	29%	7%	36%	37%	33%
60 ans et plus	22%	4%	26%	27%	20%
	79%	21%	100%	100%	100%

Personnels enseignants
Répartition hommes / femmes par tranche d'âges en 2007



2008	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% total par tranche d'âges	% sur le total hommes	% sur le total femmes
	Jusqu'à 29 ans	0,2%	0,1%	0%	0%
de 30 à 39 ans	7%	4%	11%	9%	17%
de 40 à 49 ans	20%	7%	27%	26%	32%
de 50 à 59 ans	29%	7%	37%	38%	31%
60 ans et plus	20%	4%	25%	27%	19%
	77%	23%	100%	100%	100%

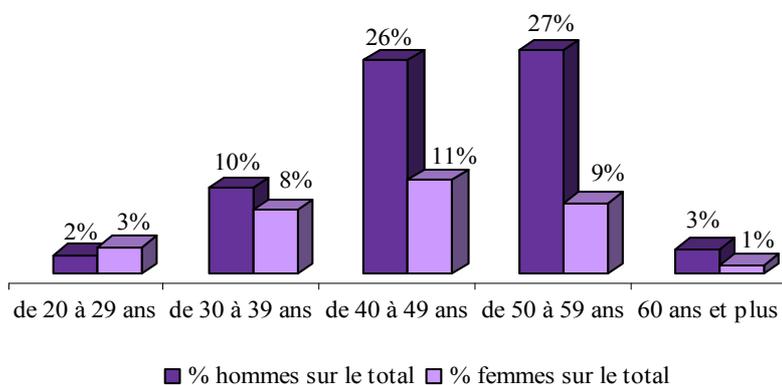
Enseignants
Répartition hommes / femmes par tranche d'âges en 2008



Filière technique

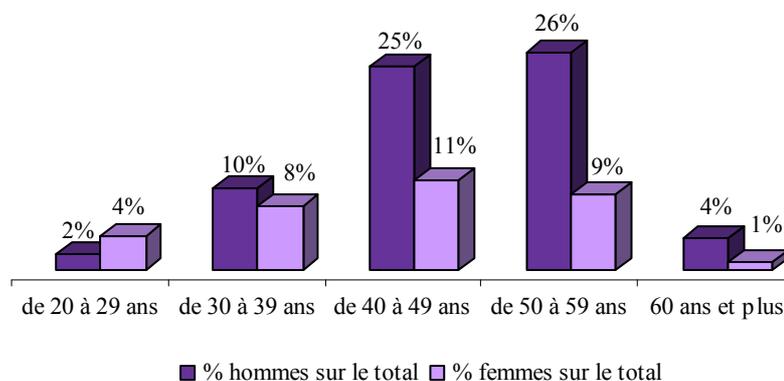
2007	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% total par tranche d'âges	% sur le total hommes	% sur le total femmes
	Jusqu'à 29 ans	2%	3%	6%	3%
de 30 à 39 ans	10%	8%	18%	15%	24%
de 40 à 49 ans	26%	11%	37%	38%	36%
de 50 à 59 ans	27%	9%	35%	39%	27%
60 ans et plus	3%	1%	4%	4%	4%
	68%	32%	100%	100%	100%

Filière technique
Répartition hommes / femmes par tranche d'âges en 2007



2008	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% total par tranche d'âges	% sur le total hommes	% sur le total femmes
	Jusqu'à 29 ans	2%	4%	6%	3%
de 30 à 39 ans	10%	8%	18%	15%	23%
de 40 à 49 ans	25%	11%	36%	37%	33%
de 50 à 59 ans	26%	9%	36%	39%	28%
60 ans et plus	4%	1%	5%	6%	3%
	67%	33%	100%	100%	100%

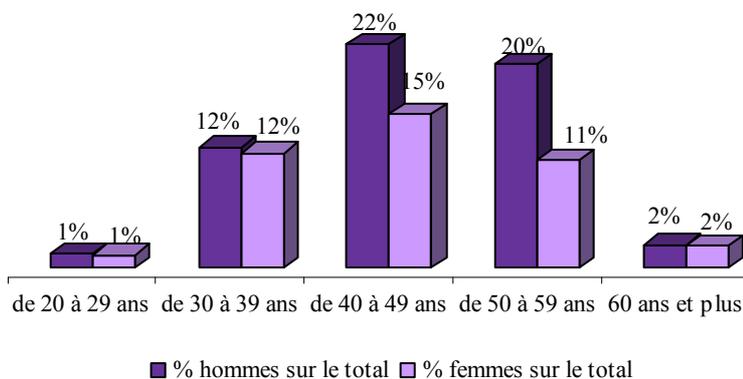
Filière technique
Répartition hommes / femmes par tranche d'âges en 2008



Filière accueil, surveillance et magasinage

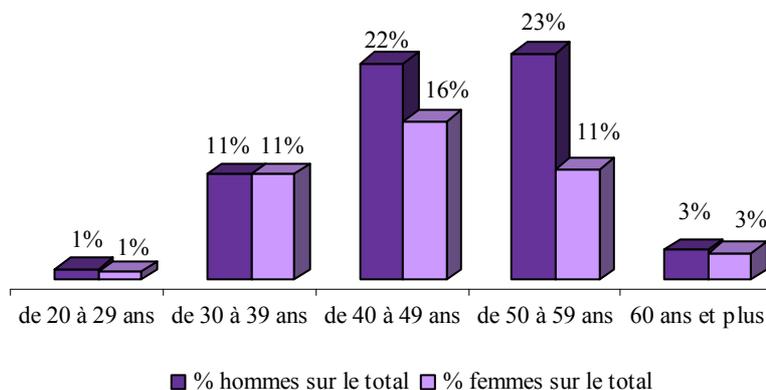
2007	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% total par tranche d'âges	% sur le total hommes	% sur le total femmes
Jusqu'à 29 ans	1%	1%	3%	2%	3%
de 30 à 39 ans	12%	12%	24%	21%	28%
de 40 à 49 ans	22%	15%	38%	38%	37%
de 50 à 59 ans	20%	11%	31%	35%	26%
60 ans et plus	2%	2%	5%	4%	5%
	59%	41%	100%	100%	100%

Filière accueil, surveillance et magasinage
Répartition hommes / femmes par tranche d'âges en 2007



2008	% hommes sur le total	% femmes sur le total	% total par tranche d'âges	% sur le total hommes	% sur le total femmes
Jusqu'à 29 ans	1%	1%	2%	2%	2%
de 30 à 39 ans	11%	11%	21%	18%	26%
de 40 à 49 ans	22%	16%	38%	37%	39%
de 50 à 59 ans	23%	11%	34%	38%	27%
60 ans et plus	3%	3%	6%	5%	7%
	59%	41%	100%	100%	100%

Filière accueil, surveillance et magasinage
Répartition hommes / femmes par tranche d'âges en 2008



Répartition par catégorie 2007 - 2008

2007

Catégorie A	% hommes	% femmes	% total par tranche d'âges
jusqu'à 29 ans	1%	2%	2%
de 30 à 39 ans	6%	8%	14%
de 40 à 49 ans	14%	13%	27%
de 50 à 59 ans	22%	17%	39%
60 ans et plus	11%	6%	17%
	54%	46%	100%

Catégorie B	% hommes	% femmes	% total par tranche d'âges
jusqu'à 29 ans	1%	3%	4%
de 30 à 39 ans	8%	12%	19%
de 40 à 49 ans	15%	20%	35%
de 50 à 59 ans	16%	20%	36%
60 ans et plus	2%	4%	6%
	42%	58%	100%

Catégorie C	% hommes	% femmes	% total par tranche d'âges
jusqu'à 29 ans	1%	1%	3%
de 30 à 39 ans	9%	12%	21%
de 40 à 49 ans	17%	22%	39%
de 50 à 59 ans	16%	18%	34%
60 ans et plus	2%	2%	4%
	44%	56%	100%

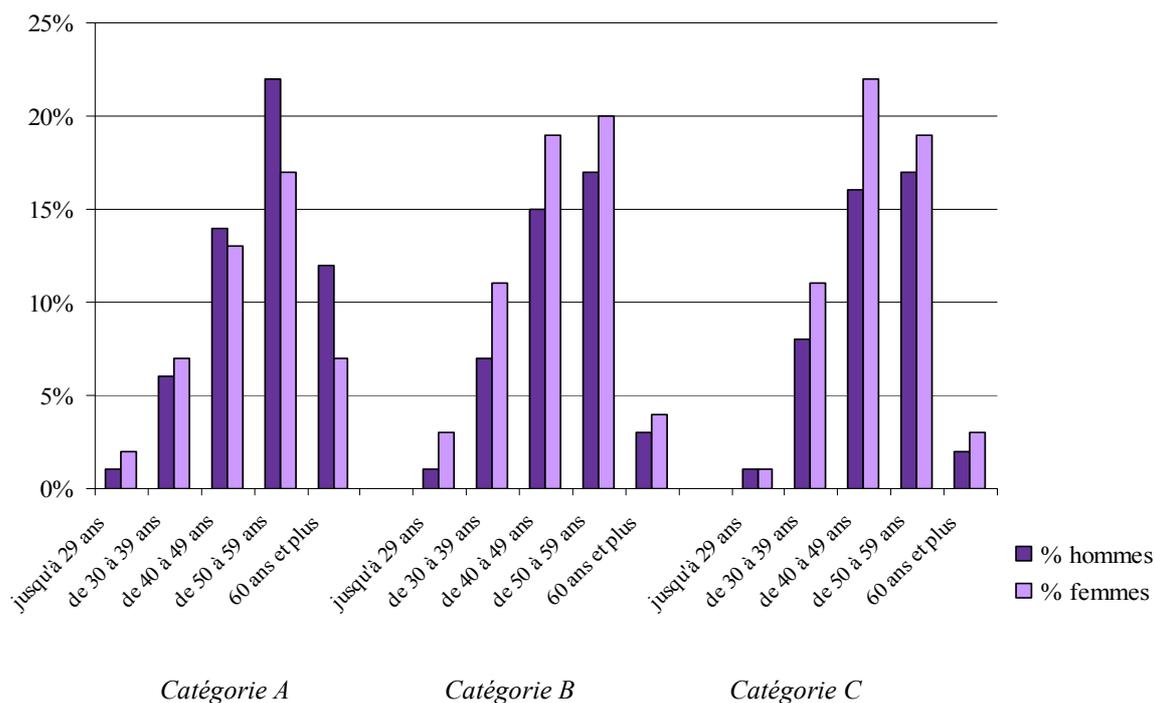
2008

Catégorie A	% hommes	% femmes	% total par tranche d'âges
jusqu'à 29 ans	1%	2%	3%
de 30 à 39 ans	6%	7%	13%
de 40 à 49 ans	14%	13%	27%
de 50 à 59 ans	22%	17%	38%
60 ans et plus	12%	7%	19%
	54%	46%	100%

Catégorie B	% hommes	% femmes	% total par tranche d'âges
jusqu'à 29 ans	1%	3%	4%
de 30 à 39 ans	7%	11%	19%
de 40 à 49 ans	15%	19%	34%
de 50 à 59 ans	17%	20%	37%
60 ans et plus	3%	4%	6%
	42%	58%	100%

Catégorie C	% hommes	% femmes	% total par tranche d'âges
jusqu'à 29 ans	1%	1%	2%
de 30 à 39 ans	8%	11%	19%
de 40 à 49 ans	16%	22%	39%
de 50 à 59 ans	17%	19%	35%
60 ans et plus	2%	3%	5%
	44%	56%	100%

Répartition par catégorie et par tranche d'âges



Les CAP et les sanctions disciplinaires

LES CAP DISCIPLINAIRES
- Evolution du nombre de CAP disciplinaires 2004-2008 -

	2004		2005		2006		2007		2008	
	hommes	femmes								
FILIERE ADMINISTRATIVE	1		0		2		1		0	
	6%		0%		25%		17%		0%	
Personnels de catégorie A	-	-	0	-	0	-	-	-	-	-
Personnels de catégorie B	0	-	0	-	1	1	0	-	0	-
Personnels de catégorie C	1	1	0	-	1	1	1	1	-	-
FILIERE SCIENTIFIQUE	0		0		0		0		1	
	0%		0%		0%		0%		7%	
Personnels de catégorie A	0	-	0	-	0	-	-	-	1	-
Personnels de catégorie B	0	-	0	-	0	-	-	-	0	-
Personnels de catégorie C	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
FILIERE OUVRIERE ET TECHNIQUE	6		6		4		1		1	
	38%		60%		50%		17%		7%	
Personnels de catégorie A	1	-	1	-	0	-	0	-	-	-
Personnels de catégorie B	1	-	2	-	0	-	0	-	0	-
Personnels de catégorie C	4	4	3	3	4	4	1	1	1	1
	4	-	3	-	4	-	1	-	1	-
FILIERE ACCUEIL, SURVEILLANCE ET MAGASINAGE	9		4		2		4		12	
	56%		40%		25%		67%		86%	
Personnels de catégorie C	9	-	4	2	2	1	4	2	12	2
	9	-	2	2	1	1	2	2	10	2
TOTAL	16		10		8		6		14	
	100%		100%		100%		100%		100%	

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- les sanctions prises en 2007 -

SANCTIONS PRONONCEES																									
1ER GROUPE								2EME GROUPE								3EME GROUPE				4EME GROUPE				TOTAL	
Avertissement				Blâme				Radiation du tableau d'avancé	Abaissement d'échelon	Exclusion temporaire (durée de 15 jours maxi)	Déplacement d'office				rétro-gradation	Exclusion temporaire (durée de 3 mois à 2 ans)	Mise à la retraite d'office		Révocation		H	F			
(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(3)	(4)				(5)	(6)	H	F			H	F	H	F			H	F	H
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F				
détournement, conservation de fonds, malversations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
absences irrégulières, abandon de fonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-				
vol de matériel de l'adm.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
détournement, ouverture d'objets de correspondance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Comportement privé affectant le renom du service	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
ivresse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
mœurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
condamnations pénales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
dettes et chèques sans provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
incorrections, violences, insultes	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-				
activité privée rémunérée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-				
TOTAL	2	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-										

- (1) sanctions prises sans consultation de l'organisme paritaire
- (2) sanctions prises après consultation de l'organisme paritaire
- (3) sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2ème et 3ème groupes
- (4) sanction à titre principal
- (5) déplacement d'office dans la résidence
- (6) déplacement d'office hors de la résidence

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- les sanctions prises en 2008 -

	SANCTIONS PRONONCEES																									
	1ER GROUPE								2EME GROUPE								3EME GROUPE				4EME GROUPE				TOTAL	
	Avertissement				Blâme				Radiation du tableau d'avancé	Abaissent d'échelon	Exclusion temporaire (durée de 15 jours maxi)		Déplacement d'office				rétro-gradation	Exclusion temporaire (durée de 3 mois à 2 ans)		Mise à la retraite d'office	Révocation		H	F		
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)			(3)	(4)	(5)	(6)	H	F		H	F		H	F			H	F
H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F					
détournement, conservation de fonds, malversations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-			
absences irrégulières, abandon de fonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
mauvais service, indiscipline, fautes professionnelles	-	-	-	-	-	-	2	1	-	-	-	3	-	-	-	-	1	-	-	-	-	5	2			
vol de matériel de l'adm.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
détournement, ouverture d'objets de correspondance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Comportement privé affectant le renom du service	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
ivresse	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-	-	-	-	3	1			
mœurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
condamnations pénales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
dettes et chèques sans provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
incorrections, violences, insultes	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2	-	-	-	-	5	2			
activité privée rémunérée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
TOTAL	-	-	-	1	1	-	3	1	-	-	-	6	-	-	1	2	2	2	-	-	-	-	14	5		

- (1) sanctions prises sans consultation de l'organisme paritaire
(2) sanctions prises après consultation de l'organisme paritaire
(3) sanction infligée à titre de sanction complémentaire d'une des sanctions des 2ème et 3ème groupes
(4) sanction à titre principal
(5) déplacement d'office dans la résidence
(6) déplacement d'office hors de la résidence

LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES
- nombre de sanctions prononcées entre 2004 et 2008 -

	2004						2005						2006						2007						2008											
	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Cat. A		Cat. B		Cat. C		Cat. A		Cat. B		Cat. C		Cat. A		Cat. B		Cat. C		Cat. A		Cat. B		Cat. C							
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F						
Filière administrative	1						0						0						1						0											
sanctions du 1er groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sanctions du 2è groupe	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sanctions du 3è groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sanctions du 4è groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière scientifique	3						0						0						0						1											
sanctions du 1er groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sanctions du 2è groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sanctions du 3è groupe	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sanctions du 4è groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière ouvrière et technique	13						6						4						3						1											
sanctions du 1er groupe	-	-	3	1	5	-	1	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sanctions du 2è groupe	1	-	-	-	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
sanctions du 3è groupe	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sanctions du 4è groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filière accueil surveillance et magasinage	10						5						3						0						17											
sanctions du 1er groupe	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	2
sanctions du 2è groupe	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	2
sanctions du 3è groupe	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
sanctions du 4è groupe	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

L'action sociale

CREDITS DE L'ACTION SOCIALE
Programme 24-01 et 224-02
Année 2007

Dotation 2007			
224-01 (titre 2)		224-02 (titre 3)	
LFI administration centrale	925 000	LFI administration centrale	4 197 018
LFI services déconcentrés	375 000	LFI services déconcentrés	475 000
Total LFI	1 300 000	Total LFI	4 672 018

Crédits ouverts 2007			
Administration centrale			
224-01 (titre 2)		224-02 (titre 3)	
LFI	925 000	LFI	4 197 018
		Réserve 5 %	- 209 851
		Report de crédits engagés (charges 2006)	230 537
		Total	4 217 704
Crédits ouverts (ACCORD)	740 000	Crédits ouverts (ACCORD)	4 149 941
Crédits consommés	582 217	Crédits consommés	4 080 919
% consommé	78,7 %	% consommé	98,3 %
Services déconcentrés			
224-01 (titre 2)		224-02 (titre 3)	
LFI	375 000	LFI	475 000
Crédits notifiés	385 717	Crédits notifiés	422 470
Crédits consommés	338 332	Crédits consommés	385 069
% consommé	87,7 %	% consommé	91,2 %

Suivi et évolution de la dépense									
Administration centrale									
224-01 (titre 2)					224-02 (titre 3) hors F.I.P.H.F.P.				
2006		2007			2006		2007		
Disponible	Consummé	Disponible	Consummé	Evolution conso en %	Disponible	Consummé	Disponible	Consummé	Evolution conso en %
611 990	594 559	740 000	582 217	-2,1	4 221 828	4 188 721	4 149 94 ⁽¹⁾	4 080 920	-2,6
Services déconcentrés									
224-01 (titre 2)					224-02 (titre 3)				
2006		2007			2006		2007		
Délégué	Consummé	Délégué	Consummé	Evolution conso en %	Délégué	Consummé	Délégué	Consummé	Evolution conso en %
350 250	300 136	385 717	338 332	12,7	412 475	343 626	422 470	385 069	12,1

CREDITS DE L'ACTION SOCIALE
Programme 24-01 et 224-02
Année 2008

Dotation 2008			
224-01 (titre 2)		224-02 (titre 3)	
LFI administration centrale	990 000	LFI administration centrale	4 368 085
LFI services déconcentrés	385 000	LFI services déconcentrés	531 915
Total LFI	1 325 000	Total LFI	4 900 000

Crédits ouverts 2008			
Administration centrale			
	224-01 (titre 2)		224-02 (titre 3)
LFI	990 000	LFI	4 900 000
		Réserve 5 %	- 294 000
		Report de crédits engagés (charges 2007)	144 288
		Total	4 750 288
Crédits ouverts (ACCORD)	792 000	Crédits ouverts (ACCORD)	4 606 000
Crédits consommés	570 704	Crédits consommés	4 417 437
% consommé	72,06 %	% consommé	95,91%
Services déconcentrés			
	224-01 (titre 2)		224-02 (titre 3)
Crédits notifiés	342 673	LFI	500 000
Crédits consommés	289 328	Crédits notifiés	495 676
% consommé	84,43 %	Crédits consommés	420 102
		% consommé	84,75 %

Suivi et évolution de la dépense									
Administration centrale									
224-01 (titre 2)					224-02 (titre 3) hors F.I.P.H.F.P.				
2007		2008			2007		2008		
Disponible	Consummé	Disponible	Consummé	Evolution conso en %	Disponible	Consummé	Disponible	Consummé	Evolution conso en %
740 000	582 217	792 000	570 704	-2,2	4 149 941	4 080 920	4 606 000	4 417 437	8,25
Services déconcentrés									
224-01 (titre 2)					224-02 (titre 3)				
2007		2008			2007		2008		
Délégué	Consummé	Délégué	Consummé	Evolution conso en %	Délégué	Consummé	Délégué	Consummé	Evolution conso en %
385 717	338 332	342 673	289 328	-16,94	422 470	385 069	495 676	420 105	9,1

L'ACTIVITE DES COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Comité ministériel	1	1	1	1	1	1	1
Comités de l'administration centrale	7	7	7	7	7	7	7
Comités locaux	58	59	60	50	59	60	60
Comités régionaux	26	26	26	26	26	26	26
Total	92	93	94	84	93	94	94

Les relations professionnelles

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

1- ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES APPRÉCIÉE À L'ISSUE DES CONSULTATIONS GÉNÉRALES DES PERSONNELS DE 1998, 2001, 2004, 2007

déc 1997-févr 1998		déc 2000-févr 2001		déc 2003-févr 2004		2007	
nombre de suffrages exprimés	%						

USPAC-CGT	3 240	29,43%	3 575	31,97%	4 843	37,48%	4 933	37,78%
CFDT- CULTURE	2 714	24,65%	2 594	23,20%	2 434	18,83%	2 412	18,47%
SNAC/FO	1 508	13,70%	1 263	11,29%	1 126	8,71%	937	7,18%
FSU	1 377	12,51%	1 105	9,88%	1 165	9,01%	1 129	8,65%
FEN	UNSA	UNSA	748	6,69% UNSA	648	5,01% UNSA	644	4,93% UNSA
FAC/FGAF	867	7,87%	13	0,12%	25	0,19%	14	0,11%
F.I.P.M.C	non candidat	non candidat	11	0,10%	45	0,35%	82	0,63%
SAMUP	non candidat	non candidat	non candidat	non candidat	90	0,70%		0,00%
SCENRAC-CFTC	529	4,80%	491	4,39%	594	4,60%	633	4,85%
SNCMC-CGC	431	3,91%	416	3,72%	397	3,07%	455	3,48%
STC	13	0,12%	17	0,15%	12	0,09%		0,00%
SUD Culture	331	3,01%	949	8,49%	1 546	11,96%	1 819	13,93%
TOTAL	11 010	100%	11 182	100%	12 925	100%	13 058	100%

Nombre de votants	8 859		11 452		11 759		13 818	
Nombre d'électeurs (1)	16 032		19 016		20 201		23 751	
Taux de participation (2)	55,26%		60,22%		58,21%		58,18%	

(1) Personnels rémunérés sur le budget du ministère chargé de la culture et personnels rémunérés sur le budget des établissements publics administratifs sous tutelle du ministère

(2) Pourcentage du nombre de votants sur le nombre d'électeurs

2- NOMBRE DE SIEGES OBTENUS AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES À L'ISSUE DES TROIS DERNIERS REFERENDUMS

SYNDICATS	2001	2004	2007
USAPC-CGT	6	7	7
CFDT-Culture	4	4	3

3- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES CENTRAUX ET SPECIAUX

(Résultats de la consultation générale des personnels de 2007)

	Inscrits	Votants	Taux de participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus								
						CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD
CTP de l'administration centrale placé auprès de la Directrice de l'administration générale	1825	1044	57,21%	10	2	1			5			1	1
Direction des archives de France	842	550	65,32%	10	2	1	1	6					
Délégation aux arts plastiques	630	443	70,32%	10				6	1	1			
ENSBA	194	112	57,73%	8	1			5					2
Manufacture de Sèvres	147	107	72,79%	8				5			3		
Mobilier National	397	271	68,26%	8				6	2				
Centre national des arts plastiques	58	41	70,69%	3				3					
Ecole nationale supérieure d'art de Bourges	53	43	81,13%	3				3					
Ecole nationale supérieure d'art de Cergy	52	33	63,46%	3				2					1
Ecole nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson	71	52	73,24%	3				3					
Ecole nationale supérieure d'art de Nancy	55	37	67,27%	3				2					1
Ecole nationale supérieure d'art de la Villa Arson	66	38	57,58%	3				3					
Ecole nationale supérieure d'art de Dijon	50	37	74,00%	3	2			1					
Ecole nationale supérieure de la photographie	23	19	82,61%	3	2			1					
Direction du livre et de la lecture	221	122	55,20%	6	2	1						2	1
Bibliothèque publique d'information	247	164	66,40%	8	3			2				2	1
Direction de l'architecture et du patrimoine	675	366	54,22%	10	2	1	1	6					
Service national des travaux	59	41	69,49%	3				1	1				1
École d'archit. de Bordeaux	141	63	44,68%	4	1			3					
École d'archit. de Bretagne	82	47	57,32%	3	1			2					
École d'archit. de Clermont-Ferrand	98	58	59,18%	3	1			2					
École d'archit. de Grenoble	109	61	55,96%	3	1			2					
École d'archit. de L-Roussillon	106	38	35,85%	3	1			2					
École d'archit. de Lille	120	66	55,00%	4	1			2		1			
École d'archit. de Lyon	101	52	51,49%	3	1			2					
École d'archit. de Marseille	132	59	44,70%	4				3					1
École d'archit. de Marne la Vallée	84	51	60,71%	3	2			1					
École d'archit. de Nancy	76	38	50,00%	3	1			1		1			
École d'archit. de Nantes	127	65	51,18%	4	2			2					
École d'archit. de Normandie	86	49	56,98%	3				2		1			
École d'archit. de Paris Belleville	168	38	22,62%	4	2			2					
École d'archit. de Paris-Val de Seine	300	118	39,33%	6	2			3	1				
École d'archit. de Paris la Villette	290	108	37,24%	6	2			3					1
École d'archit. de Paris Malaquais	118	56	47,46%	4	1			2		1			
École d'archit. de Strasbourg	89	35	39,33%	3	1			2			1		
École d'archit. de St Etienne	69	37	53,62%	3				2		1			
École d'archit. de Toulouse	125	74	59,20%	4	1			3					
École d'archit. de Versailles	116	59	50,86%	4	3			1					
Musée et domaine de Versailles	828	441	53,26%	10	4			5	1				
Musée d'Orsay	589	381	64,69%	10	2		1	4	1				2
Musée Guimet	163	113	69,33%	5				3					2
INHA	25	19	76,00%										
Direction des musées de France	1278	783	61,27%	10	1			7	1	1			
Ecole du Louvre	82	33	40,24%	4	1		1	1					1
SCN de FONTAINEBLEAU	121	89	73,55%	5				5					
SCN DE COMPIEGNE	110	78	70,91%	5				4		1			2
Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles	141	87	61,70%	6	2	1		3					
Délégation au développement et à l'action territoriale	109	54	49,54%	4	2			1					1
Total	11 648	6 770	58,12%	238	52	5	4	135	8	11	5	18	

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

4- REPARTITION DES SIEGES POUR LES COMITÉS TECHNIQUES PARITAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS DONT LA MAJORITE DES PERSONNELS EST INSCRITE SUR LE BUDGET DE L'ETABLISSEMENT
(résultats de la consultation générale des personnels de 2007)

	Taux de participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale								
			CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD	FIPMC SAMUP
BNF	55,00%	10	3	1		3			2	1	
Centre national de la cinématographie	65,41%	10	1			3	1		5		
Centre G.Pompidou	59,75%	10	4			3	3				
Centre des monuments nationaux	59,22%	10	2			7	1				
ENSAD	57,61%	8	3			5					
Institut national du patrimoine	64,62%	4	2			1					1
Centre national du livre	69,12%	4	2							2	
Musée Rodin	67,95%	4	1			2				1	
Musée du Quai Branly	58,49%	4	3						1		
Musée du Louvre	52,32%	10	1			5	1			3	
INRAP	61,03%	10				5			1	4	
EPMOTC	60,98%	3	2			1					
CNSAD	63,64%	3				2			1		
CNSMD Paris	33,81%	8	1			4					3
CNSMD Lyon	48,47%	8	2			3				2	1
Total	56,10%	106	24			41	6		8	12	5

5- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LES COMITÉS TECHNIQUES PARITAIRES DES DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES (résultats de la consultation générale des personnels de 2007)

	Taux participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale							
			CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD
Alsace	75,26%	5	1			1			1	2
Aquitaine	62,50%	6	1			2	1	2		
Auvergne	70,83%	5	1			2			1	1
Bourgogne	62,20%	6	1			2		1	1	1
Bretagne	63,19%	6	2			2		1		1
Centre	66,91%	6	1			1		1	2	1
Champagne-Ardennes	72,34%	5	1			2				2
Corse	77,78%	3				1		2		
Franche-Comté	83,33%	5	2			1			1	1
Guadeloupe	93,55%	3				2				1
Guyane	68,18%	3	1			2				
Ile de France	53,74%	8	2			3		2		1
Languedoc-Roussillon	62,11%	7				4		1	1	1
Limousin	82,14%	4				1		2		1
Lorraine	66,35%	6	2			2		1	1	
Martinique	93,10%	3				2			1	
Midi-Pyrénées	73,56%	7	1			2		1	3	
Nord-Pas-de-Calais	72,73%	6	3			2				1
Basse-Normandie	79,35%	5	1							4
Haute-Normandie	72,94%	4								4
Pays-de-la-Loire	76,28%	6	1			3			2	
Picardie	74,23%	5	2					1		2
Poitou-Charentes	80,49%	6	1			3		1		1
PACA	73,23%	7	2			3				2
Réunion	70,59%	3	1			1		1		
Rhône-Alpes	67,86%	7	2			1	1	1	1	1
Total	69,90%	137	29			45	2	18	15	28

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

6- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LE COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ MINISTÉRIEL

Résultats de la consultation générale des personnels de février-avril 2007

Nombre de sièges à pourvoir	CFDT	CFTC	CGC	CGT	SNAC FO	FEN UNSA	FSU	SUD	STC	FAC FGAF	FIPMC
Comité ministériel	7	2		4				1			
	29%	0%	0%	57%	0%	0%	0%	14%	0%	0%	0%

7- REPARTITION DES SIEGES POUR LES COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE CENTRAUX ET SPECIAUX

Résultats de la consultation générale des personnels de 2007

	Nombre de sièges à	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale							
		CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD
Direction de l'administration centrale	7	2			4				1
Service National des Travaux	5	1			2	1			1
Direction des archives de France	7	1		1	5				
ENSBA	7	1			4				2
ENSAD	7	3			4				
Manufacture de Sèvres	6				4		2		
Mobilier National	6				5	1			
Ecole nationale de la Photographie d'Arles	5	2			3				
Ecole nationale d'art de Limoges-Aubusson	4				3				1
Ecole nationale d'art de Cergy-Pontoise	4				2			1	1
Ecole nationale d'art de Nancy	4				3				1
Ecole nationale d'art Villa Arson	4				4				
Ecole nationale d'Art de Bourges	4				4				
École nationale d'art de Dijon	4	3			1				
Direction de l'architecture et du patrimoine	7	1			5				1
Centre des monuments nationaux (centraux)	5	1			4				
Centre des monuments nationaux (spéciaux)	6	1			5				
École d'archit. de Bordeaux	5	1			4				
École d'archit. de Bretagne	5	1			4				
École d'archit. de Clermont-Ferrand	5	1			4				
École d'archit. de Grenoble	5	1			3				1
École d'archit. de L-Roussillon	5	2			2			1	
École d'archit. de Lille	5	2			2		1		
École d'archit. de Lyon	5	2			2				1
École d'archit. de Marseille	5				3				2
École d'archit. de Marne la Vallée	5	2			2			1	
École d'archit. de Nancy	5	1			1	1	1	1	
École d'archit. de Nantes	5	3			2				
École d'archit. de Normandie	5				3		1		1
École d'archit. de Paris Belleville	5	2			3				
École d'archit. de Paris Val de Seine	5	1			3	1			
École d'archit. de Paris la Villette	5	2			2				1
École d'archit. de Paris Malaquais	5	2			2		1		
École d'archit. de Strasbourg	5	2			3				
École d'archit. de St Etienne	5				2		2		1
École d'archit. de Toulouse	5	1			3				1
École d'archit. de Versailles	5	3			1	1			
Musée et domaine de Versailles	9	3			5	1			
Direction des musées de France	7	1			5				1
C2RMF	7	1			5				1
Ecole du Louvre	5	2		1	1				1
Musée d'Orsay	6	2			2	1			1
Fontainebleau	6				6				
Compiègne	7				4		1		2
CNSAD	7				4			2	1

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

8- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LES COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS DONT LA MAJORITÉ DES PERSONNELS EST INSCRITE SUR LE BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

Résultats de la consultation générale des personnels de 2007

	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale								
		CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU	SUD	FIPMC SAMUP
BNF	9	2	1		3			2	1	
Centre des monuments nationaux	6	1			5					
Centre National des Arts Plastiques	5				4				1	
Centre national de la cinématographie	10	1			3	1		4		
Centre G. Pompidou et BPI	9	4			2	2		1		
Centre national du livre	5	2							3	
Musée Guimet	5				3				2	
Musée Rodin	5	2			2				1	
Musée du Quai Branly	5	3			1			1		
Musée du Louvre	9	1			5				3	
CNSMD Paris	7	1			3					3
CNSM Lyon	7	2			3				1	1
Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels	5	3			1	1				
Institut national du patrimoine	5	2			2					1
Institut national de recherches archéologiques préventives	7				3			1	3	

9- RÉPARTITION DES SIÈGES POUR LES COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DES DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES

Résultats de la consultation générale des personnels de 2007

	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de sièges obtenus par chaque organisation syndicale								
		CFDT	CFTC	CGC	CGT	SNAC FO	UNSA	FSU	SUD	
Alsace	5	1			1			1	2	
Aquitaine	5	1			2		2			
Auvergne	5	1			2		1		1	
Bourgogne	5	1			1		1	1	1	
Bretagne	5	2			2		1			
Centre	5	1			1		1	2		
Champagne-Ardenne	5	1			2				2	
Corse	4				1		2	1		
Franche-Comté	5	2			1			1	1	
Guadeloupe	5				4				1	
Guyane	5	1			3				1	
Ile de France	6	1			3		1		1	
Languedoc-Roussillon	5				3			1	1	
Limousin	5	1			1		2		1	
Lorraine	5	2			2		1			
Martinique	5				3			2		
Midi-Pyrénées	5				2		1		2	
Nord-Pas-de-Calais	5	2			2				1	
Basse Normandie	5	1							4	
Haute Normandie	5	1							4	
Pays de Loire	5	1			3			1		
Picardie	5	2					1		2	
Poitou-Charentes	5				3		1		1	
Provence-Alpes-Cotes d'Azur	7	1			2				2	
Réunion	5	1			2		2			
Rhones-Alpes	5	1			1		1	1	1	

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

10- REPRÉSENTATION SYNDICALE DANS LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES EN 2007 et 2008 (en nombre de sièges de représentants titulaires)

	Date du scrutin	Nombre de sièges à pourvoir	Sièges obtenus par chaque organisation syndicale											
			SNAC FO	SCENRAC CFTC	CFDT culture	SNAC-FSU	USPAC CGT	SUD Culture	SNCMC CGC	UNSA			autres syndicats	
										FEN	SNSC	SNATEAU		
Adjoint administratifs	05/06/07	8	1			1	6							
Adjoint techniques d'accueil, de surveillance et magasinage	19/02/08	10	1		1		6	2						
Adjoint techniques des administrations de l'Etat	04/06/07	8	1			1	6							
Administrateurs civils	31/03/06	3			3 avec participation									
Architectes et urbanistes de l'Etat		4										4		
Assistants ingénieurs	13/01/06	2					1				1			
Attachés d'administration et conseillers techniques de service social	09/05/07	4					2							2
Chargés d'études documentaires	26/01/05	6			2	2	2							
Chefs de travaux d'art	14/11/06	2					2							
Conservateurs du patrimoine	03/06/08	4		1	2				1					
Conservateurs généraux du patrimoine	03/05/07	2							2					
Ingénieurs d'études	23/04/08	5			1	2	1	1						
Ingénieurs de recherche	01/01/08	5			2	3								
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine	03/02/05	4	1		1			2						
Inspecteurs de la création et des enseignements artistiques	04/12/07	6												
Inspecteurs généraux de l'administration des affaires culturelles	13/12/06	2												2 SIG
Maîtres-assistants des écoles d'architecture	01/02/08	6			1		2	1 avec SNESUP FSU			2			
Professeurs des écoles d'architecture	01/02/08	5					1				4			
Professeurs des écoles nationales d'art	12/07/06	4			1		1	2						
Secrétaires de documentation	23/05/06	6			2	1	3							
Secrétaires administratifs et assistants de service social	09/05/07	6				1	4	1						
Techniciens d'art	27/03/06	6					6							
Techniciens de recherche	29/04/08	6				2	1				1			2
Techniciens des services culturels et des Bâtiments de France	27/03/06	6			1		3	1			1			

**Les corps des agents des services techniques, des conducteurs auto et chefs de garage, des maîtres ouvriers, des ouvriers professionnels ont été fusionnés dans le corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat par décret du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires applicables aux corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat. La CAP propre au corps des adjoints techniques a été constituée le 4 juin 2007)

***CAP compétente jusqu'à la mise en place fin 2007 de la CAP des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage suite au décret du 23 mars 2006 modifiant le décret n°95-239 du 2 mars 1995 portant statut particulier des corps d'accueil, de surveillance et de magasinage du MCC.

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

11- REPRÉSENTATION SYNDICALE À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON-TITULAIRES

(en nombre de sièges de représentants titulaires)

CORPS	Date du scrutin	Nombre de sièges à pourvoir	Sièges obtenus par chaque organisation syndicale									
			SNAC FO	SCENRAC CFTC	CFDT culture	FSU	USPAC CGT	SUD Culture	SNCMC CGC	UNSA		autres syndicats
										FEN	FAC FGAF	
Agents contractuels	21/11/05	5			1	1	2	1				

12- RÉPARTITION DES SIÈGES AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

	Nombre de sièges à pourvoir	CFDT	CFTC	CGC	CGT	SNAC FO	UNSA	FSU	SUD	STC	FAC FGAF	FIPMC
Comité national d'action sociale	15	3			7	1	1	1	2			
		20%			47%	7%	7%	7%	13%			

13- TABLEAU RÉCAPITULATIF DES GRÈVES ET DES CESSATIONS COLLECTIVES ET CONCERTÉES DU TRAVAIL DE 2002 A 2008

AMPLEUR DU MOUVEMENT	NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL PERDUES POUR FAIT DE GREVE						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Mouvements d'ampleur nationale	1017	9559	1014	7204	4278	4562	7191
Mouvements d'ampleur ministérielle, locale ou sectorielle	27	1736	268	842	172	1110	320
TOTAL	1 044	11 295	1 282	8046	4450	5672	7511

Le nombre important de jours de grèves en 2003 est lié aux grèves sur la réforme des retraites, très suivies.

LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES MINISTERIELS ET D'ADMINISTRATION CENTRALE 2007

Date de la réunion	Nature de la réunion	Principaux thèmes abordés	Votes durant les CTPM/CTPC
16-janv	CTPM	Projet de décret portant création de l'établissement public du Grand Palais des Champs Elysées.	
24-janv	CTPC	<p>Approbation du procès verbal de la séance du 16 mai 2006.</p> <p>Programme de formation de la Direction de l'administration générale.</p>	<p>PV du 16 mai 2006: approuvé à l'unanimité.</p> <p>Programme de formation de la DAG pour 2007 : avis favorable.</p>
13-févr	CTPM	Évolution et devenir des missions, de la structure et du statut de la Réunion des Musées Nationaux. Projet de décret pris pour l'application de l'article L.621-29-8 du Code du Patrimoine.	Code du Patrimoine (pour avis): avis favorable.
19-avr	CTPM	<p>Approbation des procès verbaux des comités techniques paritaires ministériels du 29 juin 2006, du 20 septembre 2006, du 28 septembre 2006, du 18 octobre 2006, du 16 novembre 2006 et du 16 janvier 2007.</p> <p>Projet de décret modifiant le décret n°2002-569 du 23 avril 2002 relatif au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz.</p> <p>Projets de conventions de transfert aux collectivités territoriales de monuments historiques appartenant à l'Etat : avec transfert du personnel : château de châteauneuf, villa gallo-romaine et nécropole mérovingienne d'Escolives-Sainte-Camille, vestiges du cloître de Notre-Dame en Vaux à Châlons en Champagne, site de la Graufesenque, chapelle des Carmélites. Transfert sans transfert de personnel : 42 monuments .</p> <p>Situation des agents en charge de l'informatique au ministère de la culture et de la communication : emplois, rémunérations, recrutement, formations.</p> <p>Centre de réserves, de restauration, de recherche des œuvres.</p>	<p>PV des CTPM : approuvés à l'unanimité.</p> <p>Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz : avis favorable.</p> <p>Transfert De monuments : avis réputés donnés.</p>

27-sept	CTPM	<p>Approbation du règlement intérieur du CTPM.</p> <p>Approbation des procès verbaux des CTPM du 20 septembre 2006, du 18 octobre 2006, du 14 décembre 2006; du 13 février 2007 et du 19 avril 2007.</p> <p>Mise en place d'une commission ministérielle relative à la formation professionnelle continue au ministère de la Culture ».</p> <p>Formation professionnelle continue: bilan 2006 (pour information) et orientations stratégiques 2008.</p> <p>Projets de conventions de transfert aux collectivités territoriales de monuments historiques appartenant à l'Etat.</p>	<p>Règlement intérieur du CTPM: approuvé à l'unanimité.</p> <p>PV des CTPM : approuvés.</p> <p>Programme de formation 2008 : avis favorable.</p> <p>TransfertS du Château du Roi René à la commune de Tarascon, de l'Abbaye de Silvacane à la Roque d'Anthéron, ; avis réputés donnés.</p> <p>TransfertS du Camp de Péran et du Château de la Hnaudaye : avis favorable.</p>
18-oct	CTPM	<p>Projets d'arrêtés concernant l'expérimentation de la suppression de la notation au ministère de la Culture et de la Communication.</p> <p>Projet d'arrêté fixant modalités d'application des majorations et réductions d'ancienneté prévus aux articles 9 et 11 du décret n°2007-1365 du 17 septembre 2007</p>	<p>Projet de décret relatif au contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques avis favorable.</p> <p>Transfert de la maison du Maréchal Foch à la commune de Tarbes, transfert de la cité gréco-romaine d'Olbia : avis réputés donnés.</p> <p>Suppression de la notation au ministère de la Culture et de la Communication: avis favorable.</p> <p>Modalités d'application des majorations et réductions d'ancienneté :</p>
14-déc	CTPC	<p>Approbation du règlement intérieur du CTP de l'administration centrale.</p> <p>Approbation des PV des séances du 10 novembre 2006 et du 24 janvier 2007.</p> <p>Programme de formation de la direction de l'administration générale pour 2008.</p> <p>Liste des emplois concernés et modalités d'organisation des astreintes des agents de l'administration centrale.</p> <p>Cartographie des emplois en administration centrale et usage du référentiel des métiers du ministère de la Culture et de la Communication.</p> <p>Organisation spatiale du secrétariat général, de la direction de l'administration générale et de la délégation au développement et aux affaires internationales</p>	<p>Règlement intérieur du CTPAC : approuvé à l'unanimité.</p> <p>Programme de formation pour 2008 : avis favorable.</p> <p>Astreintes des agents de l'administration centrale : avis favorable.</p>

18-déc	CTPM	<p>Point d'étape relatif à la révision générale des politiques publiques.</p> <p>Projet de décret relatif au contrôle scientifique et technique des services de l'Etat sur la conservation des monuments historiques classés et inscrits.</p> <p>Projet de décret relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage des services de l'Etat pour la réalisation des travaux de restauration de monuments historiques.</p> <p>Projets de conventions de transfert aux collectivités territoriales de monuments historiques appartenant à l'Etat avec le transfert de personnel. Maison du Maréchal Foch à Tarbes, Cité gréco-romaine d'Olbia à Hyères.</p> <p>Projets d'arrêtés portant sur la création d'une commission formation et sur le nombre de sièges accordés aux organisations syndicales représentées à la commission formation.</p> <p>Inscription des EP sous tutelle du MCC sur le décret n°84-38 du 18 janvier 1984 fixant la liste des EPA prévue au 2^e alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.</p>	<p>Contrôle scientifique et technique des services de l'Etat : avis favorable</p> <p>Assistance à maîtrise d'ouvrage : avis favorable</p> <p>Transferts aux collectivités locales de MH appartenant à l'Etat : avis réputé avoir été donné.</p> <p>Expérimentation de la suppression de la notation au MCC : avis favorable.</p> <p>Commission formation : avis favorable.</p>
--------	------	---	--

LES COMITES TECHNIQUES PARITAIRES MINISTERIELS ET D'ADMINISTRATION CENTRALE 2008

Date de la réunion	Nature de la réunion	Principaux thèmes abordés	Résultat des votes
17-avr	CTPM	Révision générale des politiques publiques.	
26-juin	CTPC	<p>Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2007.</p> <p>Révision générale des politiques publiques en administration centrale.</p>	<p>PV de la séance du 14 décembre 2007 : approuvé à l'unanimité.</p>
10-oct	CTPM	<p>Approbation des procès verbaux des CTPM du 27 septembre 2007, du 18 décembre 2007 et du 17 avril 2008.</p> <p>Budget du ministère de la Culture et de la Communication pour 2009-2011 (pour information).</p> <p>Révision générale des politiques publiques au ministère de la Culture et de la Communication (pour information). Projet de délocalisation du siège de l'INRAP (pour information).</p> <p>Formation professionnelle continue: bilan 2007 et orientations stratégiques 2009.</p> <p>Projet de décret portant création de l'établissement public de Fontainebleau.</p> <p>Projet de loi relatif à la nouvelle télévision publique et aux services de médias audiovisuels. Dispositions relatives au cinéma et aux autres industries de l'image animée.</p> <p>Projet de réforme relative à la modernisation du CNC et au droit du cinéma.</p> <p>Projet de décret relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et en Guadeloupe.</p> <p>Projets de décrets et d'arrêté relatif à l'emploi de chef de mission au ministère de la culture et de la communication.</p>	<p>PV : adoptés à l'unanimité.</p> <p>Emploi de chef de mission du ministère de la Culture et de la Communication : avis favorable.</p> <p>Projet de décret relatif à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et la Guadeloupe.</p>
6-nov	CTPM	Projet de décret portant création de l'établissement public du château Fontainebleau.	

7-nov	CTPC	<p>Approbation du procès verbal de la séance du 26 juin 2008.</p> <p>Conséquences, sur l'organisation des services, des perspectives de modification des organigrammes de l'administration centrale.</p>	PV de la séance du 26 juin 2008: approuvé à l'unanimité.
18-déc	CTPM	<p>RGPP: point d'avancement.</p> <p>Projet de décret relatif au statut particulier du corps des architectes en chef des monuments historiques.</p> <p>Projet de décret relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques.</p> <p>Bilan social 2005-2006.</p> <p>Synthèse GPEEC sur les effectifs 2008 du ministère.</p>	Statut particulier du corps des architectes en chef des monuments historiques et adaptation au droit communautaire des règles applicables à la restauration des immeubles classés : avis favorable.

